



DÉBATS DU CONSEIL DE PARIS

Séance du lundi 12 novembre 2012

CONSEIL GÉNÉRAL



Table des matières

Ouverture de la séance.....	3	2012 DASES 479 G - Subvention (222.000 euros) et avenant n°1 à convention avec l'association "Coordination Toxicomanie" (18e).....	21
Adoption de comptes rendus.....	3	2012 DASES 620 G - Subvention (80.000 euros) et convention avec le Pôle de santé des Enverges (20e) dans le cadre du programme "Paris Santé".....	23
2012 DEVE 118 G - Avis du Conseil de Paris sur le projet de Plan de Protection de l'Atmosphère (PPA) présenté par le Préfet de Région.....	3	2012 SG 11 G - Avis sur le Projet régional de Santé d'Ile-de-France.....	24
2012 SG 4 G - Avis du Conseil de Paris sur le projet de Plan de Déplacements Urbains d'Ile-de-France.....	3	Vœu déposé par le groupe PCF/PG relatif à la contribution à la politique d'investissement des hôpitaux...24	
2012 DASCO 83 G - Approbation du programme prévisionnel d'investissement des lycées pour 2012/2022 proposé par la Région Ile de France.....	3	Vœu déposé par le groupe PCF/PG relatif aux dépassements d'honoraires des professionnels de santé en secteur 1.....	24
2012 DDEEES 138 G - Subvention (500.000 euros) et convention avec l'Université Paris I Panthéon Sorbonne pour le déploiement de nouvelles applications dans le cadre d'Université Numérique en Région Paris- Ile de France.....	4	Vœu déposé par le groupe UMPPA relatif au Centre d'adaptation psychopédagogique déficients auditifs situé dans les locaux du collège Jean-Baptiste Poquelin (1er).....	38
2012 DDEEES 145 G - Subvention (1.060.000 euros) et convention avec l'association P.L.I.E. de Paris Nord-est (18e).....	6	Vœu déposé par le groupe UMPPA relatif à la prolifération des rats.....	39
2012 DDEEES 155 G - Subvention (10.000 euros) et convention avec l'association "UPTIH" (3e).....	7	Vœu déposé par M. David ALPHAND et Mme Laurence DREYFUSS relatif à la liste des logements relevant du parc de logements de l'A.P.-H.P.....	40
2012 DDEEES 132 G - Subvention (8.000 euros) avec convention cadre, avec les régies de quartier parisiennes, visant la mise en œuvre de services à la personne (SAP) en faveur des seniors.....	9	Vœu déposé par M. David ALPHAND et Mme Laurence DREYFUSS relatif à la transparence sur les critères utilisés par l'A.P.-H.P.....	40
2012 DDEEES 49 G - Subvention (150.000 euros) dont quatre avec convention, à huit organismes lauréats de l'appel à projets 2012 pour le développement de l'économie sociale et solidaire.....	10	Vœu déposé par M. David ALPHAND et Mme Laurence DREYFUSS relatif à l'occupation des logements de l'A.P.-H.P.....	40
2012 DDEEES 142 G - Subvention (20.000 euros) avec convention à l'association "Les amis du bus des femmes" (20e).....	13	2012 DASES 598 G - Participation et avenant à convention (240.000 euros) avec le Centre Français de Protection de l'Enfance - Etablissements (94 200 Ivry sur Seine) pour son service CAP ALESIA.....	41
2012 DDEEES 109 G - Subvention et convention (25.000 euros) avec l'association "Le GEAI" dans le cadre de l'animation de la filière Mode à la Goutte d'Or (18e).....	15	2012 DASES 642 G - Participations et avenants aux conventions (217.634 euros) avec l'association "France Terre d'Asile" (FTDA) (18e) pour le fonctionnement de deux dispositifs d'accueil pour les mineurs isolés étrangers, dans le cadre du plan grand froid.....	43
2012 DDEEES 158 G - Avenant à la convention-type 2010 DDEEES 94 G - 2010 DASES 538 G - relative à des actions d'insertion.....	17	Vœu déposé par les groupes de la majorité relatif à l'hébergement à Paris.....	46
2012 DASES 558 G - Subvention et convention (72.000 euros) avec l'association du Parc Georges Brassens (15e).....	17	Vœu déposé par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés relatif à l'utilisation temporaire de l'ancienne caserne de pompiers Château-Landon (10e).....	47
2012 DASES 409 G - Participation et avenant à convention (340.000 euros) avec l'association "Olga Spitzer" (12e) pour son service de la prévention de la maltraitance à enfants dénommé "SOS Famille en Péri".	18	Vœu déposé par le groupe EELVA relatif à la reconnaissance des nouvelles familles résidentes à Paris.....	48
		Vœu déposé par l'Exécutif.....	48

Vœu déposé par le groupe PCF/PG relatif à la diminution du financement du P.E.A.D.	50
Vœu déposé par le groupe PCF/PG relatif aux biffins et revendeurs de rue d'objets issus de la récupération.....	51
Vœu déposé par l'Exécutif.	51
2012 DJS 7 G - Subventions et conventions (56.000 euros) avec cinq associations gestionnaires de foyers de jeunes travailleurs affiliées à l'Association des Résidences et Foyers de Jeunes.	53
2012 DJS 8 G - Subventions (64.000 euros) et conventions avec six associations gestionnaires de foyers de jeunes travailleurs, affiliées à l'Union Régionale des Foyers et Services pour Jeunes Travailleurs en Ile-de-France.....	53
Désignation de représentants du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil général, dans divers organismes.	55
Modification de la composition des Commissions.....	55
Adoption, par un vote global d'approbation de l'Assemblée, des projets de délibération n'ayant pas donné lieu à inscription.	56
Clôture de la séance.....	56
Votes spécifiques.....	56
Votes spécifiés.....	57
Projets de délibération adoptés par un vote d'ensemble de l'Assemblée.	57
Liste des membres présents.....	62
Annexe n° 1 - Tableau des vœux et amendements déposés en Commission.	63
Annexe n° 2 - Tableau des votes des groupes politiques.....	64

La séance est ouverte à quinze heures quarante-cinq minutes, sous la présidence de M. Bertrand DELANOË, Président, assisté de Mme Hélène BIDARD, M. Gauthier CARON-THIBAUT et Mme Marie-Laure HAREL, secrétaires.

Ouverture de la séance.

M. LE PRÉSIDENT. - Nous sommes maintenant en Conseil général, ce qui libère M. le Préfet de police que je remercie.

Adoption de comptes rendus.

M. LE PRÉSIDENT. - Le compte rendu sommaire de la séance du lundi 15 octobre 2012 a été affiché.

Le compte rendu intégral de cette même séance a été publié au Bulletin départemental officiel.

Y a-t-il des observations ?

Il n'y en a pas.

Ils sont donc adoptés.

2012 DEVE 118 G - Avis du Conseil de Paris sur le projet de Plan de Protection de l'Atmosphère (PPA) présenté par le Préfet de Région.

M. LE PRÉSIDENT. - Le projet de délibération DEVE 118 G a été débattu en formation de Conseil municipal.

Je mets donc aux voix, à main levée, ce projet de délibération.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2012, DEVE 118 G).

2012 SG 4 G - Avis du Conseil de Paris sur le projet de Plan de Déplacements Urbains d'Île-de-France.

M. LE PRÉSIDENT. - Le projet de délibération SG 4 G a été débattu en formation de Conseil municipal.

Je mets donc aux voix, à main levée, ce projet de délibération.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2012, SG 4 G).

2012 DASCO 83 G - Approbation du programme prévisionnel d'investissement des lycées pour 2012/2022 proposé par la Région Ile de France.

M. LE PRÉSIDENT. - Le projet de délibération DASCO 83 G a été débattu en formation de Conseil municipal.

Je mets donc aux voix, à main levée, ce projet de délibération.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2012, DASCO 83 G).

2012 DDEEES 138 G - Subvention (500.000 euros) et convention avec l'Université Paris I Panthéon Sorbonne pour le déploiement de nouvelles applications dans le cadre d'Université Numérique en Région Paris- Ile de France.

M. LE PRÉSIDENT. - Nous examinons en 2e Commission le projet de délibération DDEEES 138 G : subvention et convention avec l'Université Paris I Panthéon Sorbonne.

Je donne la parole à Sandrine CHARNOZ.

Mme Sandrine CHARNOZ. - Merci, Monsieur le Président.

Mes chers collègues, ce projet de délibération porte sur une subvention et une convention avec l'Université Paris I Panthéon Sorbonne pour le déploiement de nouvelles applications dans le cadre d'Université numérique Paris Ile-de-France.

Ce projet de délibération s'inscrit dans la continuité de nos engagements pour développer le numérique au sein des universités.

Notre collectivité s'est engagée dès 2007 dans la création de l'Université numérique Paris Ile-de-France, structure d'appui au développement des usages du numérique, particulièrement dans les domaines de la formation au numérique, de l'e-administration, de la vie universitaire et de la vie étudiante.

Avec l'U.N. Paris Ile-de-France, la Ville a financé trois grands projets pour 2,2 millions d'euros : la carte multiservices étudiant, les espaces numériques de travail qui, à ce jour, sont au nombre de sept et l'accès privilégié au "Monde" et au "Monde Diplomatique".

La carte multiservices, créée en 2007, est détenue par tous les étudiants des établissements membres de l'Université numérique d'Ile-de-France, plus de 200.000 étudiants. Ils ont ainsi à leur disposition un porte-monnaie électronique pour régler les services du C.R.O.U.S., les achats jusqu'à 30 euros chez les commerçants et les paiements dans les automates, horodateurs et distributeurs. Cette carte permet également d'émarger électroniquement ou d'accéder à certains locaux contrôlés.

Les espaces numériques, quant à eux, sont des bureaux virtuels, ils permettent d'accéder aux fonds des bibliothèques et faire des recherches, de mener des web conférences, de recevoir des "podcasts" pédagogiques, ainsi que des photocopies numériques ou toute information utile à la vie de l'étudiant et à son insertion professionnelle.

Il s'agit, par ce projet de délibération, de donner un nouvel élan à ce projet d'Université numérique et de lancer de nouvelles applications pour développer les dispositifs existants et mieux partager les ressources informatiques de chaque université.

Par exemple, l'Espace numérique de travail insertion professionnelle va être enrichi. Je sais que ce volet de l'Espace numérique tient particulièrement à cœur à M. Didier GUILLOT, qui s'est fortement mobilisé depuis 2008 pour faciliter l'insertion professionnelle des jeunes étudiants. Il est clair, dans le contexte de crise que nous subissons depuis de nombreuses années, que les jeunes peinent à entrer sur le marché du travail. Précarité, stages, chômage marquent pour beaucoup leurs premières années de vie professionnelle et le passage en université comme le diplôme n'est plus un sésame d'insertion professionnelle.

Actuellement, le service en ligne "insertion professionnelle" propose aux étudiants un suivi individuel tout au long de leur cursus pour préparer leur insertion, comme la possibilité d'accéder en ligne à un conseiller ou encore un travail sur leurs compétences, des forums de discussion, par ailleurs.

Ce service offert aux étudiants est le symbole d'une mutualisation réussie de compétences entre plusieurs universités.

Je voudrais finir par les nouvelles fonctionnalités, avec l'exemple de cette rubrique "insertion professionnelle", qui permettront aux sites "Réseau Pro" des Universités de Panthéon-Sorbonne, Paris Descartes et Paris Diderot, de favoriser l'insertion des jeunes et, ainsi, d'intégrer de nouveaux partenaires.

Au-delà de l'insertion professionnelle, une plateforme collaborative sera développée pour permettre aux étudiants d'apprendre le numérique en ligne.

Autre exemple que nous propose ce projet de délibération : le développement pour les étudiants par les universités partenaires d'une nouvelle ergonomie des espaces numériques de travail. Ce portail deviendra l'unique point d'entrée pour accéder aux informations qui concernent l'université, l'U.F.R., l'emploi du temps, les résultats aux examens.

Mutualisation, dématérialisation et services : tels sont les atouts de ce projet qui développe chaque année de nouvelles fonctionnalités qui, je l'espère, intégreront rapidement les déplacements.

(Mme Olga TROSTIANSKY, vice-présidente, remplace M. le Président au fauteuil de la présidence).

Je vous invite à voter ce projet de délibération qui démontre une nouvelle fois que Paris participe à l'évolution du numérique, et ce, avec pour objectif d'améliorer les services rendus aux étudiants à Paris.

Je vous remercie.

Mme Olga TROSTIANSKY, présidente. - Merci, Madame CHARNOZ.

Pour répondre, la parole est à M. Didier GUILLOT.

Je vous demande peut-être un peu de silence !

M. Didier GUILLOT. - Merci, Madame la Présidente.

Madame la Conseillère, chère Sandrine CHARNOZ, vous venez de le rappeler, le Département finance massivement les programmes de l'Université numérique Paris Ile-de-France depuis sa création en 2007.

La carte étudiant unique, l'accès à tous les documentalistes des bibliothèques universitaires par le site "ruedesfacs.fr", les espaces numériques de travail, l'accès privilégié au Monde et au Monde Diplomatique non seulement pour les étudiants mais pour l'ensemble des enseignants et chercheurs de la Région Ile-de-France : tous ces services et outils améliorent au quotidien les conditions de vie et les conditions d'études des étudiants parisiens.

En cinq ans, avec l'UNPIdF, l'enseignement supérieur parisien s'est pleinement engagé dans la voie du numérique.

Avec les quatre projets que porte ce projet de délibération, le Département de Paris va accompagner ce dispositif dans une nouvelle phase de développement.

Nous voulons d'abord mieux répondre aux usages quotidiens des étudiants. A Paris, le campus, c'est la Ville. La géolocalisation sur mobile répond donc à la dispersion des sites d'enseignement supérieur sur le territoire parisien, comme à l'insertion urbaine des équipements de vie étudiante.

Je ne développerai pas ce qu'a dit Sandrine CHARNOZ sur l'insertion professionnelle mais, effectivement, ce qui est développé dans ce projet de délibération répond à la demande qui a été faite par "Étudiants de Paris - Le Conseil", j'y reviendrai par la suite.

En développant des modules de formation en ligne, nous répondons également à une demande forte des étudiants qui ont bien compris la nécessité d'être performants, compétents, dans l'utilisation de ces outils numériques.

Autre axe fort : après les universités, il faut engager un travail avec les établissements de plus petite taille qui n'ont pas les moyens de proposer des outils numériques à leurs étudiants. C'est l'objet de ce projet de "marque blanche" qui répond à une nécessaire lutte contre la fracture numérique, enjeu de justice sociale et d'égal accès à l'information pour tous les étudiants de Paris.

Ces nouvelles dispositions vont dans le sens de la réflexion engagée dans le cadre de la mission "Rendre visible le campus parisien : Grand Quartier Latin", confiée à des architectes urbanistes et lancée par Mme Anne HIDALGO, M. Jean-Louis MISSIKA et moi-même.

Je précise que toutes ces innovations sont directement issues des propositions formulées par "Étudiants de Paris - Le Conseil", lors du travail mené l'an dernier sur les temps étudiants.

Une fois de plus, je suis heureux de constater, d'ailleurs, que les acteurs de l'enseignement supérieur parisien savent se saisir de leurs réflexions dont la qualité n'est plus à démontrer.

J'en profite, et j'en terminerai par là, pour vous informer, chers collègues, qu'"Étudiants de Paris - Le Conseil" ouvre son nouveau cycle de travail après-demain, mercredi 14 novembre, ici même à 18 heures 30. Cette année, nous travaillerons sur un sujet, essentiel pour les étudiants comme pour Paris : la culture.

Je vous engage à venir nombreux débattre avec les étudiants, mercredi soir, pour des propositions tout aussi constructives que celles qui concernent le numérique.

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, je vous invite donc à voter à l'unanimité ce projet de délibération.

Merci beaucoup.

Mme Olga TROSTIANSKY, présidente. - Merci, Monsieur GUILLOT.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DDEEES 138 G.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2012, DDEEES 138 G). Je vous remercie.

2012 DDEEES 145 G - Subvention (1.060.000 euros) et convention avec l'association P.L.I.E. de Paris Nord-est (18e).

Mme Olga TROSTIANSKY, présidente. - Nous examinons à présent le projet de délibération DDEEES 145 G, qui est une subvention et une convention avec l'association "P.L.I.E. de Paris Nord-est" dans le 18e arrondissement.

La parole est à Mme CHARNOZ.

Mme Sandrine CHARNOZ. - Merci, Madame la Présidente.

En ces temps de crise, je tiens à saluer notre action dans la bataille pour l'emploi et l'action que mènent M. Christian SAUTTER et Mme Gisèle STIEVENARD sur cette thématique du P.L.I.E.

Avec le Plan local pour l'insertion de Paris Nord-est, le Département a créé un outil de lutte contre le chômage qui ne résout pas tout, certes, mais qui apporte des solutions réelles aux problématiques d'insertion des personnes les plus en difficulté, avec de beaux résultats. Plus de 2.300 personnes ont été accompagnées l'an dernier. Sur les 668 participants qui sont sortis du P.L.I.E., 246 ont accédé à un emploi durable, c'est-à-dire C.D.I. ou C.D.D. de plus de six mois, et 137 à une formation, soit un taux de sortie vers l'emploi de 57 %.

La spécificité du P.L.I.E., qui intervient sur cinq arrondissements, les 11e, 12e, 18e, 19e et 20e arrondissements, est de proposer un accompagnement personnalisé vers l'emploi aux personnes les plus en difficulté, c'est-à-dire qu'il donne du temps et des repères, un référent unique, à des personnes pour qui les solutions classiques ne marchent pas. Chaque référent suit au maximum 70 bénéficiaires. On est donc loin des moyennes de Pôle Emploi. Cet accompagnement peut durer jusqu'à deux ans et se poursuit pendant six mois, une fois la personne embauchée.

La force du P.L.I.E., c'est aussi d'être un outil multipartenarial, soutenu par l'Etat, l'Europe et le Département. On sait combien le soutien de l'Europe et du Fonds social européen est précieux, mais on connaît aussi ses travers : les délais de versement extrêmement longs.

La mobilisation du Département, face à ce que l'on peut véritablement appeler une crise de trésorerie en début d'année 2012, a été décisive pour permettre au P.L.I.E. de continuer ses actions.

C'est pourquoi je vous invite à voter ce projet de délibération de 1.060.000 euros au P.L.I.E. et le versement d'une avance pour anticiper les difficultés de trésorerie liées au délai du versement du Fonds social européen.

Je vous remercie.

Mme Olga TROSTIANSKY, présidente. - Merci, Madame CHARNOZ.

Pour répondre, la parole est à M. Christian SAUTTER.

M. Christian SAUTTER, vice-président. - Madame la Présidente, Mme CHARNOZ a raison d'attirer l'attention sur le P.L.I.E., le Programme local d'insertion emploi de Paris nord-est, qui est domicilié dans le 18e arrondissement, qui a commencé à agir sur les 18e, 19e et 20e arrondissements et, étant donné son succès, a été étendu aux 11e et 12e arrondissements.

Nous pensons qu'un chômeur accompagné est à moitié sauvé et, lorsqu'il s'agit de personnes en très grande difficulté, il faut un accompagnement qui soit particulièrement attentif. Comme l'a dit Mme CHARNOZ, c'est l'accompagnement que le P.L.I.E. de Paris Nord-est, qui est une association tout à fait remarquable, apporte, par exemple :

- aux chômeurs de longue durée, puisqu'ils comptent pour 53 % du public du P.L.I.E.,
- aux chômeurs qui viennent des quartiers de la politique de la ville, que Gisèle STIEVENARD suit avec une attention particulière : 41 % du public du P.L.I.E.,
- aux bénéficiaires du revenu de solidarité active : 44 % du public du P.L.I.E.,
- aux seniors : 30 % du public.

Évidemment, malheureusement, certaines de ces caractéristiques se cumulent sur certaines personnes et je pourrais mentionner aussi les familles monoparentales dont les chefs de famille ont beaucoup de mal à retrouver du travail.

Ce qui est important, c'est que le P.L.I.E. a un coefficient de réussite tout à fait exceptionnel, puisque, durant l'année 2011, cela a été dit par Mme CHARNOZ, ou sinon je le précise, 57 % des sorties ont été soit vers un emploi durable, soit vers une formation qualifiante. D'après les premières informations que l'on a sur 2012, la progression devrait se poursuivre, bien que le contexte n'y soit guère favorable.

Donc, il est très important que le P.L.I.E. continue et amplifie son activité. Il y a quelques difficultés financières avec le Fonds social européen dont les procédures sont rigoureuses mais parfois un peu lourdes. Il y a là, si je puis dire, un projet de délibération qui permet au P.L.I.E. de continuer, en attendant que les fonds européens, qui ont été promis, arrivent.

Je profite de cette circonstance, puisqu'on parle des personnes en grande difficulté d'emploi, pour rappeler à notre Assemblée que le 21 novembre se tiendra le Forum en direction des seniors, le Forum de l'expérience et des seniors, où une bonne centaine d'entreprises viendront exprès pour recruter des seniors.

Ceci se passera au 104, rue d'Aubervilliers, et j'espère que vous serez nombreux, non pas à candidater mais à venir voir comment fonctionne ce type de forum qui ajoute, me semble-t-il, une dimension importante à la politique parisienne de lutte contre le chômage.

Merci.

Mme Olga TROSTIANSKY, présidente. - Merci, Monsieur SAUTTER.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DDEEES 145 G.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2012, DDEEES 145 G).

2012 DDEEES 155 G - Subvention (10.000 euros) et convention avec l'association "UPTIH" (3e).

Mme Olga TROSTIANSKY, présidente. - Nous examinons à présent le projet de délibération DDEEES 155 G : subvention et convention avec l'association "UPTIH" dans le 3e arrondissement.

La parole est à M. Hamou BOUAKKAZ.

M. Hamou BOUAKKAZ. - Madame la Présidente, mes chers collègues, j'interviens simplement en ce premier jour de la semaine pour l'emploi des personnes handicapées pour me réjouir de l'adoption future, que j'espère, de ce projet de délibération.

Notre crise économique semble ne plus finir. Peut-être que c'est simplement une transition qui nous demande de changer de façon de voir, d'être en rupture et de permettre aux sans voix, sans yeux, sans oreilles de prendre leur place dans le système productif en créant des entreprises et en ne dépendant plus de l'aide sociale. C'est l'objet du travail de l'"UPTIH".

Cette subvention de 10.000 euros fera économiser aux deniers publics plusieurs dizaines de milliers d'euros, grâce aux économies sur les prestations sociales et aussi aux productions de ces futurs entrepreneurs.

Je me réjouis vraiment que M. Christian SAUTTER conduise avec volontarisme cette politique inclusive. Nous venons de parler de l'exclusion sociale, l'exclusion par le handicap n'est pas une moins forte préoccupation. Travailler à faire en sorte que ces personnes, brisées par la vie ou prétendues telles, deviennent des entrepreneurs, c'est travailler pour qu'elles grimpent dans leur propre échelle de valeurs et c'est une façon de faire société qui, je pense, honore notre Assemblée.

Je vous remercie.

Mme Olga TROSTIANSKY, présidente. - Merci, Monsieur BOUAKKAZ.

Pour répondre, la parole est à M. Christian SAUTTER.

M. Christian SAUTTER, vice-président. - Madame la Présidente, M. Hamou BOUAKKAZ a raison de rappeler que cette semaine est la semaine pour l'emploi des personnes handicapées au niveau national, et c'est même un "mois extraordinaire" à Paris.

Nous considérons que les personnes victimes de handicaps méritent, elles aussi, un effort particulier parce que leur accès à l'emploi est encore plus difficile que pour beaucoup d'autres.

Alors, ce qui est original dans ce projet de délibération, c'est qu'il s'agit d'aider, d'accompagner des personnes victimes de handicaps pour qu'elles créent leur propre entreprise.

Très souvent, pour les personnes victimes de handicap comme pour des personnes, si je puis dire, qui ne sont pas victimes de handicaps, on pense que le salariat est la seule solution à la sortie du chômage. Eh bien, pas du tout, la création d'entreprise - je rappelle qu'il y a chaque semaine 500 entreprises qui se créent à Paris - peut être une voie durable de retour à l'emploi et dans la société, à condition que cette création soit accompagnée.

Donc là, en l'occurrence, nous subventionnons l'"UPTIH", dont je rappelle qu'il s'agit de l'Union professionnelle des travailleurs indépendants handicapés, pour accompagner 10 à 12 candidats à la création d'entreprise, souffrant d'un handicap, soit par des formations collectives, soit par du tutorat bénévole assuré par des chefs d'entreprise qui sont eux-mêmes en situation de handicap.

Je me permettrai, pour mettre une touche particulièrement humaine dans ce projet de délibération, de dire que le fondateur de cette Union professionnelle est celui qui a créé avec un très grand succès les "Restaurants Dans le Noir". Il y en a un rue Quincampoix, je vous invite à tenter l'expérience d'un repas pris entièrement dans le noir.

Ce projet de délibération est important. Il s'inscrit à la suite du Forum Paris pour l'emploi que nous avons réuni pour la dixième fois en septembre. Avec Mme Véronique DUBARRY, nous avons créé un espace entièrement dédié aux personnes victimes de handicap. Certaines de ces personnes ont été préparées - cent cinquante cette année - et je pense que nous sommes là, comme M. Hamou BOUAKKAZ l'a dit avec beaucoup de force comme d'habitude, dans un domaine qui montre qu'il n'y a pas de fatalité. Le retour à l'emploi est possible malgré la crise, à condition que les candidats soient motivés et à condition aussi qu'ils soient accompagnés du mieux possible par les services de la collectivité parisienne, auxquels je rends hommage, par des associations, par des bénévoles. Je crois qu'il y a une sortie, même si c'est une sortie difficile.

Mme Olga TROSTIANSKY, présidente. - Merci, Monsieur SAUTTER.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DDEEES 155 G.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2012, DDEEES 155 G).

2012 DDEEES 132 G - Subvention (8.000 euros) avec convention cadre, avec les régies de quartier parisiennes, visant la mise en œuvre de services à la personne (SAP) en faveur des seniors.

Mme Olga TROSTIANSKY, présidente. - Nous examinons à présent le projet de délibération DDEEES 132 G : subvention avec convention cadre avec les régies de quartiers parisiennes visant la mise en œuvre de services à la personne en faveur des seniors.

La parole est à M. Gauthier CARON-THIBAUT.

M. Gauthier CARON-THIBAUT. - Merci, Madame la Présidente.

Mes chers collègues, ce projet de délibération peut paraître minime par rapport au montant mobilisé mais je crois qu'il s'inscrit dans la politique de prise en charge du vieillissement que nous avons voulu mettre en place à Paris.

En effet, aujourd'hui on ne vieillit pas de la même manière qu'hier, et aujourd'hui notre population des troisième et quatrième âges est plus importante, plus souvent à domicile et surtout en meilleure santé.

Néanmoins elles souffrent de ce que l'on appelle, de ce que Mme Geneviève LAROQUE de la Fondation nationale de gérontologie appelle, les pluri-mini-handicaps. Ce sont tous ces petits gestes, tous ces petits handicaps plutôt, qui rendent la vie de tous les jours un peu plus compliquée : le fait d'accrocher un cadre, de changer des ampoules, de bouger un meuble. Tout ce qui fait que le maintien à domicile finalement ne se fait pas qu'à travers des outils médico-sociaux mais à travers un accompagnement plus social qui permet aux personnes de rester vivre à domicile. Tous ces gestes de la vie quotidienne, tous ces petits bricolages ont pour but et vocation de pouvoir être pris en charge par les régies de quartier, que les personnes âgées soient propriétaires ou locataires de leur logement.

En effet, et cela rappellera quelques souvenirs à certains collègues qui en ont fait partie, la mission d'information et d'évaluation sur la prise en charge des seniors à Paris l'avait montré, à l'instar du rapport Boulmier, ces petites bricolages sont nécessaires car ils renforcent l'image que les seniors ont d'eux-mêmes. En effet, ils n'ont pas à appeler un tiers, un voisin, un ami, une personne de leur famille, ils n'ont pas non plus à ne pas les faire, c'est quelque chose qui est fait ; ils ont l'esprit libre et justement ils peuvent passer à autre chose dans leur vie.

C'est également ce dont nous nous rendons compte dans le réseau logement senior que nous avons mis en place dans le 3e arrondissement, dans les retours que nous font les locataires. D'autant plus que ces services ne sont pas pris en charge par le secteur économique traditionnel.

C'est la raison pour laquelle mon groupe avait déposé un amendement budgétaire l'année dernière pour aider les régies de quartier à développer ces nouveaux services, dont le paiement est aujourd'hui fiscalement aidé à travers les dispositifs de type C.E.S.U.

En effet, il y a là du lien social à créer et des nouveaux métiers à inventer. Tout cela permet de servir à la réinsertion de personnes qui en ont besoin et qui sont prises en charge par le Département de Paris.

C'est pourquoi je tenais à féliciter Mme Pauline VÉRON, qui a engagé ce travail après Mme Seybah DAGOMA. Ce développement du dialogue avec les régies de quartier, afin de développer ce système d'aide pour déterminer les besoins territoriaux, les besoins de formation ainsi que les obligations de gestion qui correspondront à cette nouvelle offre de services.

Madame la Présidente, mes chers collègues, je crois que c'est une nouvelle offre qui répond véritablement à la question que nous devons tous nous poser ici, à savoir comment souhaitons-nous vieillir dans Paris ?

Merci.

Mme Olga TROSTIANSKY, présidente. - Merci, Monsieur CARON-THIBAUT.

Pour répondre, la parole est à Mme Pauline VÉRON.

Mme Pauline VÉRON. - Madame la Présidente, mes chers collègues, je remercie M. Gauthier CARON-THIBAUT pour son intervention et pour son implication décisive dans ce projet en lien avec le réseau logement senior que la mairie du 3e arrondissement a mis en place dans des immeubles du parc social au bénéfice des seniors, comme il l'a très bien rappelé.

L'objectif de ce projet de délibération est de permettre le développement d'une offre de services à la personne à destination des seniors. Et comme vous avez pu le noter, de nombreux seniors rencontrent des difficultés à réaliser eux-mêmes de petits travaux au sein de leur domicile et la possibilité de faire appel à des entreprises privées n'est pas toujours possible pour des raisons financières.

Le Conseil de Paris a voté fin 2011 un abondement au budget 2012 des crédits attribués à l'économie sociale et solidaire pour la mise en place d'un tel service. Je vous propose qu'il soit mis en place par les régies de quartier qui se porteront volontaires pour ce dispositif.

Afin de mettre en place cette offre, il est nécessaire que les régies de quartier mettent en œuvre un certain nombre de mesures. Celles-ci leur permettront notamment d'obtenir l'agrément "services à la personne" et de mettre en place des plans de formation à destination de leurs salariés en insertion.

Les petits travaux réalisés seront du type dépannage, laverie, travaux ménagers, bricolage, enlèvement d'encombrants. Il faut noter qu'au-delà du service rendu, nous allons par la même occasion recréer du lien social et du lien intergénérationnel.

Ces services permettront la création d'activités complémentaires pour les salariés des régies. Ces activités économiques vont donc contribuer à l'insertion socioprofessionnelle en offrant aux salariés l'opportunité d'une professionnalisation de leur savoir-faire et en leur permettant d'augmenter leurs chances de trouver un emploi dans le secteur marchand classique.

Les services du Département de Paris ont travaillé en étroite collaboration avec les régies de quartier pour la mise en place de ce dispositif. Lors de la dernière réunion de travail organisée à l'Hôtel de Ville, six régies de quartier étaient et se sont donc portées volontaires : la régie Paris-centre, qui regroupe les quatre arrondissement du centre de Paris, les régies des 10e, 12e, 17e, 19e et 20e arrondissements.

Aussi, je vous propose de soutenir chacune des régies de quartiers qui s'est portée volontaire à hauteur de 8.000 euros et donc de voter favorablement ce projet de délibération.

Je vous remercie.

Mme Olga TROSTIANSKY, présidente. - Merci, Madame VÉRON.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DDEEES 132 G.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2012, DDEEES 132 G).

Je vous remercie.

2012 DDEEES 49 G - Subvention (150.000 euros) dont quatre avec convention, à huit organismes lauréats de l'appel à projets 2012 pour le développement de l'économie sociale et solidaire.

Mme Olga TROSTIANSKY, présidente. - Nous examinons à présent le projet de délibération DDEEES 49 G : subvention, dont quatre avec convention, à huit organismes lauréats de l'appel à projets 2012 pour le développement de l'économie sociale et solidaire.

La parole est à Mme Sandrine CHARNOZ.

Mme Sandrine CHARNOZ. - Merci, Madame la Présidente.

Madame la Présidente, mes chers collègues, l'économie sociale et solidaire représente à coup sûr un levier fondamental en matière d'insertion et d'emploi. Loin des seules politiques de soutien direct, les projets d'économie sociale et solidaire permettent de concilier un double objectif : l'innovation sociale et l'insertion.

Là où les actions des pouvoirs publics peuvent s'avérer complexes à mettre en œuvre, ce type de structure offre la possibilité aux personnes les plus éloignées de l'emploi de retrouver un contrat de travail qui, dans les structures traditionnelles, leur échapperait certainement.

La promotion de l'économie sociale et solidaire peut être réalisée de plusieurs façons. Le Département de Paris a déterminé un mode efficace de promotion en réalisant un appel à projets relatif à des thématiques définies. Cette année, pour la quatrième édition, il s'est agi de la culture et de l'insertion des personnes en grande difficulté.

Témoin de la dynamique enclenchée, cet appel a suscité la présentation de 40 candidatures, ce qui, en ce domaine, est considérable. Parmi ces candidatures figuraient 23 projets associatifs dont huit concernant des structures commerciales.

Le thème de la culture a concerné neuf projets. Les lauréats de ces appels à projets recevront une aide financière, qu'elle soit attribuée à des structures existantes ou nouvelles. La somme maximum attribuée est de 25.000 euros. Cependant, d'autres formes de soutien peuvent être promues, comme l'aide à la recherche de locaux, de partenariats ou à la maîtrise des procédures d'appel d'offres pour mieux répondre au marché. Des supports de communication gérés par la collectivité parisienne peuvent également être mis à disposition.

Ainsi, le 26 septembre 2012, le jury présidé par notre dynamique adjointe à l'économie sociale et solidaire, Mme Pauline VÉRON s'est prononcé pour un soutien au projet de neuf organismes, dont un sans soutien financier. La culture est l'objet de quatre d'entre eux.

Brièvement, je voudrais juste revenir sur quelques exemples d'initiatives originales et intelligentes, par exemple l'entreprise d'insertion "Farinez-vous", créée en 2009, entreprise d'insertion ayant pour activité la boulangerie artisanale. Cette entreprise a déjà bénéficié des concours du Département et sa qualité lui a permis d'être lauréate cette année encore. Le projet vise l'ouverture d'une deuxième boutique en 2013 et comprend la réalisation d'une charte de développement durable, un cahier des charges d'approvisionnement éthique et la création d'une association de commerçants engagés dans le respect de l'environnement.

"Farinez-vous" est bien entendu située dans le 12^e : vous comprendrez que ce projet me tient à cœur particulièrement.

Autre projet sélectionné : le premier hôtel d'insertion de Paris situé, lui aussi, dans le 12^e arrondissement. Dotée de 19 chambres, cette structure embauchera dès son ouverture trois salariés en insertion.

Je soulignerai enfin l'existence de la Scop S.P.E.A.R., société pour une épargne activement responsable, créée en 2011, qui a reçu un soutien non financier. Il s'agit d'une action originale et très efficace. La Scop S.P.E.A.R. est une coopérative de courtage qui a conçu un modèle de financement à taux préférentiel de structures de l'économie sociale et solidaire. Les fonds permettant des prêts bancaires proviennent de dépôts de la Scop à une banque partenaire dont les dépôts proviennent eux-mêmes de la prise de parts de particuliers dans la Scop. Cette structure recevra une aide non financière à son développement.

Pour conclure, chers collègues, je voudrais souligner la grande diversité des projets qui signent la vitalité du tissu entrepreneurial de notre ville. L'économie sociale et solidaire est une entrée fondamentale en matière d'emploi à destination des plus exclus et notre collectivité, à hauteur de ses compétences, se doit de la promouvoir.

Je vous remercie.

Mme Olga TROSTIANSKY, présidente. - Pour répondre, la parole est à Mme Pauline VÉRON.

Mme Pauline VÉRON. - Madame la Présidente, chers collègues, je remercie Mme Sandrine CHARNOZ pour son intervention et son soutien actif à l'économie sociale et solidaire à l'occasion de plusieurs Conseils de Paris déjà. Je pense effectivement que ce secteur mérite notre attention et notre soutien.

Comme Mme Sandrine CHARNOZ l'a très bien souligné, cet appel à projets a permis à 45 projets de présenter leur candidature, ce qui prouve effectivement le dynamisme de ce secteur.

Lors du Conseil de Paris de mars dernier, vous aviez bien voulu, mes chers collègues, voter le lancement de la quatrième édition de l'appel à projets pour l'économie sociale et solidaire du Département de Paris.

Cet appel à projets a pour objectif d'encourager des initiatives innovantes et créatrices d'emplois dans ce secteur.

Nous souhaitons ainsi mobiliser les idées innovantes et les énergies pour poursuivre la création d'entreprises dans le champ de l'économie sociale et solidaire, pour favoriser l'insertion et rendre de nouveaux services aux Parisiens.

Pour cela, nous nous appuyons sur les acteurs de terrain pour recenser les idées, motiver les porteurs de projets et distinguer les plus méritants.

Je remercie mes collègues M. Bruno JULLIARD et Mme Gisèle STIEVENARD pour leur participation au jury, ainsi que les services de la DDEEES de la Ville, ainsi que la boutique de gestion de Paris et d'Ile-de-France qui, en convention avec le Département de Paris, a instruit cette année les dossiers et a auditionné les 45 candidats. Les dossiers ont ensuite été examinés par le jury.

Ce jury s'est donc réuni en septembre dernier pour procéder au choix des lauréats. Il était composé de professionnels du secteur, notamment l'Union régionale des entreprises d'insertion, l'Union régionale des sociétés coopératives et participatives, le Conseil national de l'insertion par l'activité économique, Paris Initiative Entreprise, l'Atelier, l'Adie, ainsi que des représentants de l'Etat et de la Région Ile-de-France, tous les partenaires de l'économie sociale et solidaire à Paris.

Cette année, le jury a choisi de distinguer neuf projets, dont huit auront un soutien financier allant de 11.000 à 25.000 euros, sachant que l'enveloppe globale est de 150.000 euros.

Je ne vais pas faire une présentation exhaustive des lauréats mais je souhaitais moi aussi mettre en avant certains projets, comme l'a fait Mme Sandrine CHARNOZ, et de façon complémentaire.

Ainsi, un des lauréats est l'association "l'Interloque", structure bien connue du 18e arrondissement qui remet en état et vend des produits issus des filières de récupération. Notre soutien va lui permettre d'ouvrir un nouveau local dédié à la réparation et à la vente de vélos d'occasion. En plus de l'impact positif du recyclage, ce sont deux emplois qui seront créés immédiatement.

Deuxième lauréat : l'entreprise d'insertion "Marguerite". Elle offre des prestations de service en direction des structures d'insertion par l'activité économique qui n'ont pas toujours les moyens en interne de prendre en charge la totalité de leur activité administrative.

C'est là une nouveauté puisqu'il s'agit d'une entreprise de l'économie sociale et solidaire qui apporte des services aux entreprises de l'économie sociale et solidaire.

Il y a également le premier hôtel d'insertion à Paris, dans le 12e arrondissement, le Mistral-Hôtel, dont Mme CHARNOZ a parlé.

Il y a également la Scop S.P.E.A.R., qui a également été évoquée. Alors que nous sommes cette semaine dans la semaine de la finance solidaire, je souhaitais également mettre en avant ce projet, puisque c'est une jeune structure coopérative qui permet à des structures de l'économie sociale et solidaire d'avoir accès à un financement à taux préférentiel et qui permet à des épargnants de donner du sens à leur épargne.

Les autres lauréats sont l'association "Afrika Tiss", l'association "Talacatak", l'association "Le Danube Palace", l'association "Un Excursus" et enfin l'entreprise d'insertion "Farinez-vous", comme Mme Sandrine CHARNOZ l'a indiqué tout à l'heure, lauréate pour la deuxième fois pour un deuxième projet.

En ce mois de novembre, qui est en France le mois de l'économie sociale et solidaire, je vous invite à voter les subventions à ces lauréats de l'appel à projets de l'économie sociale et solidaire à Paris à l'occasion de ce projet de délibération.

J'en profite pour indiquer que la remise des prix aux lauréats aura lieu le 30 novembre à 15 heures à l'auditorium du Petit Palais.

A cette occasion, nous organisons une table ronde en partenariat avec le journal "La Tribune", intitulée : "L'économie sociale et solidaire, une voie de sortie de crise".

Vous y êtes tous, chers collègues, bien entendu, invités.

Mme Olga TROSTIANSKY, présidente. - Merci, Madame VÉRON.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DDEEES 49 G.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2012, DDEEE 49 G).

2012 DDEEES 142 G - Subvention (20.000 euros) avec convention à l'association "Les amis du bus des femmes" (20e).

Mme Olga TROSTIANSKY, présidente. - Nous examinons le projet de délibération DDEEES 142 G : subvention avec convention à l'association "Les Amis du Bus des Femmes" dans le 20e arrondissement en sachant que, par rapport à l'ordre du jour, nous sommes un peu en retard, donc si l'on peut accélérer un peu les interventions.

La parole est à Mme Léa FILOCHE.

Mme Léa FILOCHE. - Merci, Madame la Présidente.

Je vais effectivement essayer d'être brève et, en même temps, c'est un sujet qui est suffisamment important pour que l'on y passe un petit peu de temps dans cet hémicycle, parce que c'est assez rare, je vais vous parler du Bus des Femmes.

En effet, par ce projet de délibération, je voulais revenir un petit peu sur l'association "Les Amis du Bus des Femmes", association fondée le 20 juin 1994 et qui a pour objectif d'œuvrer en faveur des femmes prostituées, de les défendre, de promouvoir leurs droits et de restaurer leur dignité.

Elle protège ainsi les victimes d'exploitation sexuelle, les accompagne, les conseille et met en place des actions de santé, d'insertion et de formation professionnelle à leur profit.

Elle dispose de deux outils pour exercer sa mission : le bus et l'abribus. Je vais essayer de détailler rapidement ce que sont ces actions, mais c'est vraiment important.

L'association utilise un véhicule dit "le Bus des Femmes", c'est un camping-car spécialement aménagé pour réaliser l'accueil mobile, qui circule depuis 1990 sur les lieux de prostitution, huit fois par semaine, de jour et de nuit, dans la capitale et dans les bois et forêts de la région parisienne.

L'équipe mobile constituée de quatre animatrices à temps plein y accueille toute personne qui se prostitue pour lui proposer un moment de pause, à travers lequel un dialogue peut s'engager.

C'est toujours la même équipe qui intervient et cette continuité est essentielle pour que la confiance avec les prostituées puisse s'établir.

La connaissance du terrain par l'équipe est également primordiale, afin qu'elle puisse s'adapter au mieux aux évolutions et réaliser un accueil de qualité tout en rencontrant un nombre de personnes assez conséquent : 12.249 passages ont été enregistrés dans ce bus mobile en 2011.

L'abribus est un lieu convivial où les personnes peuvent se rendre de 9 heures à 18 heures, du lundi au vendredi. Il s'agit d'un lieu d'accueil, de soutien et d'orientation. Dans cet abribus, c'est 8.422 passages qui ont été comptabilisés en 2011.

La majorité des personnes s'y rendent par l'intermédiaire des permanences mobiles du Bus des Femmes, de nombreuses personnes sont orientées par d'autres associations, par des services sociaux, par des services hospitaliers de toute la région d'Ile-de-France.

Le premier accueil des personnes au sein du local de l'association est assuré par la directrice, qui présente la structure et établit une évaluation des besoins de la personne.

L'association conduit depuis 2006 un programme intitulé "Victoria", qui vise à promouvoir l'autonomie des personnes victimes de la traite des êtres humains aux fins d'exploitation sexuelle.

Il complète deux autres programmes, le programme "Patience", qui vise à la promotion de la santé et de la liberté des personnes victimes de la traite, et le programme "Joy", dédié à la promotion des droits spécifiques des victimes de la traite en matière de protection.

Le programme "Victoria" propose aux personnes victimes de la traite un suivi particulier réalisé par l'assistante sociale et la chef de projet chargée de l'emploi au sein de l'association.

L'objectif de ce programme est d'accompagner les personnes vers l'autonomie, en encourageant l'accès à la qualification et surtout à l'emploi. Ainsi, les personnes peuvent bénéficier d'un suivi personnalisé et adapté à leur parcours de vie qui tient compte de leurs capacités et surtout de leurs souhaits en termes d'insertion sociale et professionnelle.

La chef de projet chargée de l'emploi définit les projets professionnels des candidates, elle leur apporte une méthodologie en matière de recherche d'emploi et les oriente vers les professionnels aptes à les accompagner : Mission Locale, Pôle Emploi, France Terre d'Asile... Je ne détaille pas, vous les connaissez tout aussi bien que moi.

En 2011, 31 femmes ont été suivies dans le cadre du programme "Victoria", parmi lesquelles six bénéficiaires du R.S.A., 12 d'entre elles ont retrouvé un emploi, six ont eu accès à une formation et 13 sont en recherche d'emploi active.

La file active de l'association a donc progressé de 38 % entre 2009 et 2011. L'action de l'association est soutenue par l'Etat, cependant ses aides ont subi une baisse significative, passant de 180.000 euros en 2008 à 112.000 euros en 2012, soit une diminution de 40 %.

C'est pourquoi, pour assurer la poursuite du programme "Victoria", elle sollicite une aide du Département de Paris à hauteur de 20.000 euros et je vous propose, compte tenu de l'intérêt de ce dispositif, d'attribuer à cette association "Les Amis du Bus des Femmes" la subvention demandée.

Je vous remercie.

Mme Olga TROSTIANSKY, présidente. - Merci, Madame Léa FILOCHE.

Mme Pauline VÉRON a la parole pour vous répondre.

Mme Pauline VÉRON. - Merci, Madame la Présidente.

Je remercie Mme Léa FILOCHE pour son intervention et son soutien sur un sujet effectivement très important et que nous n'abordons pas très souvent à l'occasion du Conseil de Paris, donc c'est bien de pouvoir prendre quelques minutes pour en parler.

L'association "Les Amis du Bus des Femmes" est une association bien connue sur les bancs de notre Assemblée, elle a pour objectif d'œuvrer en faveur des femmes, de les défendre, de promouvoir leurs droits et de restaurer leur dignité.

Elle protège les victimes d'exploitation sexuelle, les accompagne, les conseille et met en place des actions de santé, d'insertion et de formation professionnelle à leur profit.

Comme l'a rappelé Mme Léa FILOCHE, trois programmes sont mis en œuvre par cette association, notamment le programme "Victoria", dont l'objectif est d'accompagner les personnes vers l'autonomie en encourageant l'accès à la qualification et à l'emploi.

Ainsi, la chef de projet chargée de l'emploi au sein de l'association définit avec les candidates leur projet professionnel. Elle leur apporte une méthodologie en matière de recherche d'emploi (rédaction de lettres de motivation et de CV) et les oriente vers les professionnels aptes à les accompagner, comme la Mission Locale, Pôle Emploi ou France Terre d'Asile.

En 2011, 31 femmes ont été suivies dans le cadre du programme "Victoria", parmi lesquelles six bénéficiaires du R.S.A. ; 12 d'entre elles ont retrouvé un emploi, six ont eu accès à la formation et 13 sont en recherche d'emploi.

C'est ce dernier programme que je vous propose d'appuyer en attribuant à l'association une subvention de 20.000 euros, l'association pourra ainsi pallier la diminution du soutien de l'Etat depuis 2008.

Je vous remercie.

Mme Olga TROSTIANSKY, présidente. - Merci, Madame VÉRON.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DDEEES 142 G.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2012, DDEEES 142 G).

Je vous remercie.

2012 DDEEES 109 G - Subvention et convention (25.000 euros) avec l'association "Le GEAI" dans le cadre de l'animation de la filière Mode à la Goutte d'Or (18e).

Mme Olga TROSTIANSKY, présidente. - Nous examinons à présent le projet de délibération DDEEES 109 G. C'est une subvention et convention avec l'association "Le G.E.A.I." dans le cadre de l'animation de la filière Mode à la Goutte-d'Or.

La parole est à Mme Laurence GOLDGRAB.

Mme Laurence GOLDGRAB. - Madame la Présidente, mes chers collègues, dans le cadre du développement économique du contrat urbain de cohésion sociale, C.U.C.S., et du soutien à l'animation des filières économiques dans les quartiers "Politique de la ville", il nous est proposé d'apporter le soutien du Département de Paris à l'association "Le G.E.A.I.", le groupement des entrepreneurs accompagnés individuellement, afin qu'elle accompagne le développement de la filière de la mode à la Goutte-d'Or dans le 18e arrondissement.

Pour rappel, au début des années 2000, le regroupement d'une dizaine de locaux réservés à de jeunes créateurs de mode avait déjà été initié par la mairie du 18e et l'ancien O.P.A.C., à la façon d'une pépinière d'entreprises, avec l'idée de contribuer à la revitalisation de ce quartier classé "Politique de la ville". La mairie avait également favorisé l'installation de créateurs dans l'ensemble du quartier, avec l'aide de l'équipe de développement local de la Goutte-d'Or.

Une centaine d'entreprises liées au secteur de la mode et de l'habillement a ainsi pu être identifiée dans le périmètre de ce quartier, ce qui est considérable. Il s'agit pour la plupart de couturiers, créateurs, marchands de tissu, etc., constituant un tissu économique assez hétérogène.

La première étape de ce projet a donc été la structuration de la filière pour la création d'une association en 2011.

Désormais, en soutenant "Le G.E.A.I.", couveuse bien connue du Département, il est question de passer à l'étape de la professionnalisation de ce regroupement.

Le projet économique qui nous est aujourd'hui présenté est véritablement innovant. Il concerne une trentaine de structures sur la centaine identifiée et propose de leur offrir la possibilité de financer et ainsi mutualiser un poste d'animateur pour la filière. Le travail collaboratif en serait ainsi consolidé avec pour objectif de créer à terme un centre de service aux entreprises : formation, secrétariat, comptabilité. On n'est pas loin, là, de l'économie sociale et solidaire d'ailleurs.

J'ajouterai enfin que ce projet de délibération est complété par un soutien du Département au nom des actions menées par la DPVI. Un projet de délibération rapporté par Mme Gisèle STIEVENARD sera également proposé en 5e Commission du Conseil municipal.

Je salue donc notre capacité à impulser de nouveaux projets de manière collaborative, non seulement avec les habitants et les acteurs économiques du quartier, mais aussi avec d'autres partenaires financeurs du développement économique.

Le travail conjoint de la DDEEES et de la DPVI, sous la houlette de M. Christian SAUTTER et de Mme Gisèle STIEVENARD, a en effet permis de mobiliser l'Etat, la Région et la Caisse des dépôts.

Madame la Présidente, mes chers collègues, ce projet de délibération est particulièrement bienvenu, puisqu'il permet de développer le tissu économique parisien dans un sens qui tient à la fois à l'innovation, à l'art et à l'insertion professionnelle, qui plus est dans un quartier qui en a particulièrement besoin.

C'est pourquoi je vous invite à voter sans réserve ce projet de délibération.

Mme Olga TROSTIANSKY, présidente. - Pour vous répondre, la parole est à Mme Gisèle STIEVENARD. M. Christian SAUTTER apportera des précisions.

Madame STIEVENARD, vous avez la parole.

Mme Gisèle STIEVENARD, vice-présidente. - Je remercie Mme Laurence GOLDGRAB de valoriser ce beau projet qui illustre fort bien le potentiel de nos quartiers et la capacité d'innovation de nos équipes de développement local, en l'occurrence dans le champ du développement économique.

Avec mon collègue M. Christian SAUTTER, nous soutenons cette filière mode et textile à la Goutte d'Or depuis bien longtemps. Elle compte maintenant plus d'une centaine d'entreprises, comme vous l'avez indiqué.

Pour coordonner l'ensemble de ces professionnels, l'association "Le G.E.A.I." a été créée en août 2011. Elle regroupe à la fois des couturiers, des créateurs, le prêt à porter, le tissu d'ameublement, les accessoires, les marchands de tissu. L'ambition, c'est la qualification, l'animation et la structuration de ce collectif d'entrepreneurs. Une vingtaine de professionnels sont mobilisés dans un programme d'action qui vise à développer l'activité, consolider les emplois locaux, plus de 300, et former des habitants aux métiers de la filière.

On a là beaucoup de dynamisme économique, d'opportunités d'emplois qui prennent racine dans le quartier de la Goutte d'Or ; c'est l'originalité de cette démarche de professionnels qu'avec Christian SAUTTER nous souhaitons accompagner, pour qu'elle s'installe durablement, de façon pérenne et se développe.

Cela vient renforcer le regroupement des jeunes créateurs situé rue des Gardes, que tout le monde connaît sous le nom de "rue de la mode", 13 créateurs venus d'Europe, d'Amérique, d'Asie, comme les créatrices Sakina M'sa ou Marcia de Carvalho, qui animent cette rue et participent à la vitalité du quartier.

C'est un travail transversal, donc je m'empresse de passer le témoin à mon voisin, M. Christian SAUTTER, très impliqué dans ce projet.

Mme Olga TROSTIANSKY, présidente. - Monsieur SAUTTER, vous avez la parole.

M. Christian SAUTTER, vice-président. - Madame la Présidente, j'ai peu à ajouter, sauf qu'on voit là encore qu'il n'y a pas de fatalité.

Il y a 10 ou 20 ans, dans le quartier de la Goutte d'Or, qui aurait fait le pari de la mode comme activité d'avenir ? Il a fallu des élues du 18^e arrondissement, des femmes, qui se sont mobilisées pour cette cause qui apparaissait aventureuse au départ, il a fallu un soutien du Département de Paris et le résultat est que nous avons une collection, une communauté de créateurs qui ont maintenant besoin de passer à un stade ultérieur, davantage professionnel, et le but de ce projet de délibération est d'accompagner ces professionnels qui sont, si je puis dire, physiquement regroupés, pour qu'ils changent d'échelle, qu'ils changent de dynamique, d'où l'intérêt de cet incubateur "Le G.E.A.I.", qui apporte une compétence dans le domaine de la mode, qui est parrainé, comme chacun le sait, par les Boutiques de gestion de Paris.

La volonté locale, plus cette compétence qui vient de la place de la République, va donner d'excellents résultats.

Je vous encourage donc à voter ce beau projet de délibération.

Mme Olga TROSTIANSKY, présidente. - Merci, Monsieur SAUTTER.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DDEEES 109 G.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2012, DDEEES 109 G).

Je vous remercie.

2012 DDEEES 158 G - Avenant à la convention-type 2010 DDEEES 94 G - 2010 DASES 538 G - relative à des actions d'insertion.

Mme Olga TROSTIANSKY, présidente. - Nous examinons le projet de délibération DDEEES 158 G et l'amendement technique n° 1 G. Je ne sais pas si Mme VÉRON veut en dire quelques mots ou si nous passons directement au vote ?

Nous passons au vote.

Je mets aux voix, à main levée, l'amendement n° 1 G.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

L'amendement technique n° 1 G est adopté à l'unanimité.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DDEEES 158 G ainsi amendé.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération amendé est adopté à l'unanimité. (2012, DDEEES 158 G).

Merci.

2012 DASES 558 G - Subvention et convention (72.000 euros) avec l'association du Parc Georges Brassens (15e).

Mme Olga TROSTIANSKY, présidente. - Nous examinons en 6e Commission le projet de délibération DASES 558 G : subvention et convention avec l'association du Parc Georges Brassens dans le 15e arrondissement.

La parole est à Mme Joëlle CHÉRIOUX de SOULTRAIT.

Mme Joëlle CHÉRIOUX de SOULTRAIT. - Merci, Madame la Présidente.

L'association du Parc Georges Brassens est une association que je connais bien, puisqu'en fait, j'étais à l'origine de sa création en 1983, au moment de l'aménagement du Parc Georges Brassens. C'est bien une association de quartier qui répond aux attentes des habitants du 15e, puisqu'elle compte au moins 800 adhérents, avec des activités très diverses et, c'est vrai aussi, des activités tournées vers l'intergénérationnel.

Dès l'origine, d'ailleurs, le maire de l'arrondissement était membre de droit de cette association. Justement, je constate qu'aujourd'hui, avec la nouvelle convention, le maire du 15e n'est plus membre de droit du Conseil d'administration de cette association.

Je considère que c'est un coup bas qui a été porté à notre arrondissement et que c'est, en fait, une petite manœuvre politique mesquine qui illustre beaucoup de sectarisme.

Mais le texte, ce projet de délibération que vous proposez, me pose aussi d'autres questions.

En premier lieu, il s'agit de la compabilité entre la qualité de la présidente de cette association subventionnée par la collectivité parisienne et son statut de fonctionnaire, puisque cette dernière exerce les fonctions de directeur général des services de la mairie du 8e ; est-ce qu'il n'y a pas là une incompatibilité juridique ?

Ma deuxième question porte sur un aspect financier. Je me demande, en effet, dans quelle mesure l'attribution de cette subvention ne relève pas d'une autre procédure, dans la mesure où la subvention allouée dépasse en réalité les 30 % du budget de l'association, car vous avez oublié de prendre en compte dans vos calculs l'aide en nature que constitue la mise à disposition gratuite des locaux. La mise à disposition gratuite de ces locaux, c'est aux alentours de 120.000 euros, ce qui correspond quasiment au budget global de l'association. Si tel était le cas, la procédure d'attribution de cette subvention relèverait de la loi Sapin.

Je vous demanderai, par conséquent, de bien vouloir me répondre sur ces points d'ordre juridique, faute de quoi notre groupe se verrait dans l'obligation de saisir le Préfet pour contrôle de légalité.

Compte tenu de ces incertitudes et du comportement partisan qui a procédé à l'élimination de la présence du maire du 15e au Conseil d'administration, notre groupe s'abstiendra sur le vote de ce projet de délibération.

Mme Olga TROSTIANSKY, présidente. - Merci, Madame CHÉRIOUX de SOULTRAIT.

Pour répondre, la parole est à Mme Liliane CAPELLE.

Mme Liliane CAPELLE. - Merci, Madame la Présidente.

Merci, Madame CHÉRIOUX de SOULTRAIT. J'ai bien entendu toutes vos réserves sur la subvention et la convention signée avec l'association du Parc Georges Brassens.

Sur le plan strictement juridique, comme vous me demandez de vous répondre, vous comprendrez bien que ce n'est pas aujourd'hui et maintenant que je vous ferai la réponse. J'ai entendu ce que vous avez dit, je poserai la question, mais il ne vous a pas échappé que cette subvention, nous l'avons présentée également en 6e Commission, n'a soulevé aucune réserve. C'est une association qui ne pose pas de problème et pour laquelle, jusqu'à présent, vous n'aviez pas émis la moindre réserve. C'est une association qui fonctionne bien, vous êtes plutôt satisfaite, je crois, sur le nombre de participants, sur tout ce qui s'y passe, qui va plutôt dans le sens d'un intérêt général que dans celui d'un intérêt particulier.

Maintenant, sur les points strictement juridiques, je vous l'ai déjà dit à plusieurs reprises, je ne suis pas une juriste, et plutôt que de dire des choses qui ne seraient pas tout à fait exactes sur le plan juridique, j'ai pris bonne note de ce que vous avez demandé et nous vous transmettrons les réponses.

Mme Olga TROSTIANSKY, présidente. - Allez-y !

Mme Joëlle CHÉRIOUX de SOULTRAIT. - J'ai bien entendu les propos de Mme CAPELLE, je n'ai aucun souci concernant l'activité de l'association.

Ce qui m'a interpellée et ce qui m'a véritablement scandalisée, c'est que l'on retire au maire du 15e le fait d'être membre de droit de cette association, qui est une association locale.

Ne serait-ce que pour cette raison-là, nous ne prendrons pas part au vote.

Pardon ! Nous nous abstiendrons sur ce projet de délibération.

Mme Olga TROSTIANSKY, présidente. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASES 558 G.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ? Abstention pour le groupe U.M.P.P.A. Merci.

Le projet de délibération est adopté. (2012, DASES 558 G).

2012 DASES 409 G - Participation et avenant à convention (340.000 euros) avec l'association "Olga Spitzer" (12e) pour son service de la prévention de la maltraitance à enfants dénommé "SOS Famille en Péril".

Mme Olga TROSTIANSKY, présidente. - Nous examinons le projet de délibération DASES 409 G concernant la participation et l'avenant à convention avec l'association "Olga Spitzer" dans le 12e arrondissement, pour son service de la prévention de la maltraitance à enfants dénommé "SOS Famille en Péril".

La parole est à Mme Odette CHRISTIENNE.

Mme Odette CHRISTIENNE. - Merci, Madame la Présidente.

Il est commun de dire que la société, c'est la violence et, certes, on peut considérer comme violence les contraintes imposées par les obligations faites à chaque individu de respecter les règles indispensables à la vie en communauté.

Rappelons la définition sociologique de l'Etat par Max WEBER comme monopole de la violence légitime.

Mais les violences dont nous parlons sont dues à des facteurs autres. Les dérives et les souffrances qu'elles imposent sont une préoccupation quotidienne pour ceux qui ont à charge le sort des jeunes.

Cette séance du Conseil de Paris nous propose des projets de délibération concernant deux associations dont les actions concernent la protection de l'enfance, dont l'association "Olga Spitzer".

L'association "Olga Spitzer", pour son service "SOS Famille en Péril" de prévention de la maltraitance à enfants, est une institution dans le domaine de la protection de l'enfance. Elle s'adresse aux parents en difficulté avec leurs enfants, aux enfants et aux jeunes en détresse dans leur famille, aux proches impliqués dans les problèmes familiaux mais également à tous les personnels ayant à intervenir dans la protection de l'enfance, qui éprouvent la nécessité d'échanger avec une équipe spécialisée.

Cette association est des plus anciennes puisqu'elle est fondée en 1923 et, en 1928, elle est reconnue d'utilité publique. Elle l'est, en effet, par son but qui est de concourir à la protection des enfants et des adolescents mais aussi des jeunes majeurs, qu'ils soient en danger dans le milieu ou perturbés sur le plan psychologique, ainsi qu'à la réinsertion des jeunes dans leur famille et dans leur environnement. Le rôle éducatif n'est pas exclu. "Nous veillons aussi à responsabiliser l'enfant en l'aidant à prendre conscience de ses devoirs dans la vie personnelle et sociale et en le préparant à répondre aux exigences de sa vie de citoyen", proclame la charte de l'association, approuvée le 7 novembre 2002.

D'ailleurs, dans les années 1920, elle développe déjà des techniques de l'enquête sociale, forgeant ainsi les principes de ce qui deviendra l'assistance éducative, inventant une approche multidisciplinaire de l'enfant et de son environnement. Cette association s'est adaptée continuellement aux évolutions de l'environnement social.

Il faut se souvenir qu'elle a été fondée par un cercle de réformateurs de la justice des mineurs, dont le juge Henri Rollet, premier magistrat pour enfants au Tribunal de la Seine. Elle crée d'abord un service spécialisé près du Tribunal qui devient par la suite le Service social de l'enfance de Paris puis, en 1929, un centre d'observation qui devient l'Institut thérapeutique éducatif et pédagogique du petit Sénart.

Nous voyons que l'histoire de cette association se confond avec la construction du secteur social et médicosocial et les évolutions des problématiques judiciaires et sociales touchant à l'enfance.

La loi du 22 juillet 1912 qui, entre autres, tente d'empêcher la dérive vers la délinquance, pense que l'enfant doit être soumis à un traitement d'éducation plutôt qu'à un régime répressif. Cette loi de 1912, qui crée les tribunaux pour enfants, ouvre la voie aux ordonnances gaullistes de 1945 et 1958 qui fixent, quant à elles, les grands principes d'une justice spécifique pour les mineurs.

Le Général de Gaulle, dans l'exposé des motifs de l'ordonnance du 2 février 1945, écrit : "Il est peu de problèmes aussi graves que ceux qui ont trait au sort de l'enfance traduite en justice." Cette ordonnance, inspirée du programme du Conseil national de la Résistance, privilégie l'action éducative.

Celle du 23 décembre 1958, relative à la protection de l'enfance et de l'adolescence, étend, quant à elle, les compétences des juges des enfants à l'assistance éducative.

Aujourd'hui, un siècle après, cette loi fondatrice conserve toute sa force. Sa politique de prévention est prise en compte par l'association "Olga Spitzer" qui a su accompagner, voire provoquer, les évolutions législatives et réglementaires touchant à la justice des mineurs. L'association "Olga Spitzer" s'occupe globalement des mineurs dont la santé, la sécurité, la moralité ou l'éducation sont compromises. Pour son département "SOS Famille en Péril", 3.000 personnes ont été, en 2011, soit reçues en face à face, soit bénéficiaires d'entretiens par voie téléphonique. Le travail se fait, bien sûr, en coopération avec l'ensemble des intervenants sociaux.

(M. Christian SAUTTER, vice-président, remplace Mme Olga TROSTIANSKY au fauteuil de la présidence).

Nous mesurons combien "Olga Spitzer" s'intègre dans notre politique sociale et judiciaire et le Département de Paris se doit de la soutenir. Il me semble important de suivre, pour 2012, la réponse proposée par Mme Myriam EL KHOMRI, au nom de la 6e Commission.

Je vous remercie.

M. Christian SAUTTER, président. - Merci, Madame CHRISTIENNE, pour ce magnifique historique, mais qui nous amène à l'actualité.

Mme Myriam EL KHOMRI va vous répondre.

Mme Myriam EL KHOMRI. - Merci, Monsieur le Président.

Je voulais véritablement remercier très sincèrement Mme Odette CHRISTIENNE pour son intervention complète, historique. Je pense que c'est intéressant, quand on parle de la justice des mineurs, quand on parle des questions de violence, de délinquance, de parler également des ruptures familiales, des ruptures à l'école qui peuvent se produire. C'est vraiment cela aussi, le rôle de l'association "Olga Spitzer" et je tenais vraiment à l'en remercier.

On l'a dit, cette association a une mission de service public. Elle répond notamment à deux points du Schéma départemental de prévention et de protection de l'enfance qui étaient de renforcer la prévention et l'action de proximité pour être au plus près des familles.

Le service d'écoute psychologique parents-enfants a justement comme seul et unique but de prévenir les conséquences des différends familiaux, sociaux et scolaires pour l'enfant et le préadolescent.

Donc, très concrètement, c'est un service de consultation psychologique par téléphone ou sur place, centré sur les conflits familiaux. C'est un espace de parole où il est possible de garder l'anonymat. Il s'adresse donc :

- à tous les parents en difficulté avec leurs enfants ; cela peut être à la suite d'un divorce, par exemple ;
- ou également aux enfants et aux jeunes en détresse dans leur famille ;
- mais aussi à tous les professionnels désirant échanger avec une équipe spécialisée.

En 2011, près de 3.000 entretiens, soit 1.435 appels, 462 accueils et 1.012 suivis par la suite ont été réalisés.

La nature des appels concerne, pour 89 %, une demande d'aide psychologique. 72 % des appelants sont des mères, près de 16 % sont des pères et 7 % sont des enfants eux-mêmes, notamment des adolescents, et parfois également l'entourage familial qui peut aussi appeler. Les professionnels représentent à peu près 10 % des appelants.

Les tranches d'âge, c'est assez intéressant, sont des jeunes de 11 à 15 ans, donc c'est vraiment le cœur aussi de nos priorités du Schéma départemental de prévention et de protection de l'enfance.

Les préoccupations qui sont à l'origine des appels sont les suivantes :

- conflit familial, près de 66 % ;
- climat de violence, 16 % ;
- violence agie, 15 % ;
- abus sexuels, à hauteur de 2 %.

C'est un service qui est en lien actif avec l'ensemble des services sociaux, les services scolaires, médicosociaux et qui mène également des campagnes d'information et de sensibilisation. Ils ont fait aussi un travail particulier dans le lycée Lazare Ponticelli dans le 13^e arrondissement. On le sait, pour certains jeunes qui ont un passé chaotique et douloureux sur le plan personnel, leur arrivée au lycée est une nouvelle violence. De ce point de vue-là, le regard croisé entre les enseignants, l'équipe éducative et les psychologues a permis aux jeunes de reconstruire l'estime de soi et de les réconcilier avec l'école.

C'est pour toutes ces raisons que je tenais aussi à souligner le travail de Marie KACI, la directrice de ce service, et l'ensemble de son équipe, et de vous appeler, bien évidemment, à voter favorablement pour ce projet de délibération.

M. Christian SAUTTER, président. - Merci, Madame EL KHOMRI.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASES 409 G.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2012, DASES 409 G).

2012 DASES 479 G - Subvention (222.000 euros) et avenant n° 1 à convention avec l'association "Coordination Toxicomanie" (18e).

M. Christian SAUTTER, président. - Nous arrivons au projet de délibération DASES 479 G : subvention et avenant n° 1 à la convention avec l'association "Coordination Toxicomanie" domiciliée dans le 18e arrondissement.

C'est Mme DUBARRY qui interroge M. LE GUEN.

Madame DUBARRY, vous avez la parole.

Mme Véronique DUBARRY. - Merci, Monsieur le Président.

Je ne vous ferai pas l'affront de présenter l'association avec laquelle la collectivité parisienne travaille maintenant depuis des années. Non seulement tout le monde est censé connaître cette association et, pour ceux qui ne la connaîtraient pas, je vous invite fortement à lire le projet de délibération qui présente en long, en large, en travers et dans le détail l'ensemble des activités de la "Coordination Toxicomanie", 10e, 18e, 19e arrondissements, puisque c'est sur ces trois arrondissements qu'elle intervient maintenant.

Je voudrais, en revanche, revenir sur ce sujet qui a beaucoup agité la presse, en tout cas les médias d'une façon générale, et qui s'appelle les salles de consommation à moindre risque.

Nous avons eu ici même, il n'y a pas si longtemps, un long débat. Débat qui arrivait après un long temps d'étude et de travail collectif, auquel tous les groupes de ce Conseil ont participé. Il me semblait que nous avions tiré, appris un certain nombre de leçons sur la façon dont devait s'installer une salle de consommation à moindre risque, ce qu'elle apportait, et là je crois que tout le monde était d'accord et cela rejoint en partie ce projet de délibération, à savoir un mieux-être et un suivi sanitaire et social pour les usagers, c'est une chose, mais aussi un accompagnement et une médiation pour les riverains.

Et il me semblait que nous avions retenu, je le redis, un point important de ces travaux que nous avons menés ensemble, qui était que si une salle de consommation doit être installée quelque part, cela s'accompagne, cela se travaille ; c'est un travail délicat, long, partenarial, et c'est en tout cas un travail qui ne passe pas par des grandes déclarations dans la presse de ci, de là, avec des adresses qui sont jetées en pâture aux riverains. Loin de rassurer ces mêmes riverains et loin de mettre en place l'ensemble du dispositif, elles ne font au contraire qu'aviver un débat, aviver une blessure plutôt, lancer un débat sur de mauvaises bases et dans de très mauvaises conditions.

Je voulais simplement redire, à la fois mon souhait, le souhait de mon groupe, de voir une de ces structures, plusieurs de ces structures, s'ouvrir à Paris, et je voulais attirer notre attention collective sur le fait que cela ne pouvait pas se passer n'importe comment, cela ne pouvait pas se faire ni dans la précipitation, ni dans l'invective, ni dans l'instrumentalisation comme c'est le cas aujourd'hui. Cela doit se faire sereinement, collectivement, cela doit se préparer par des réunions publiques, par des explications pédagogiques.

Je crois que nous sommes loin de tout cela et qu'il est temps pour la collectivité parisienne, pour l'ensemble des élus des arrondissements concernés puisqu'on sait aussi - c'est aussi l'un des héritages de ce travail que nous avons mené ensemble - que ces salles de consommation doivent être installées là où il y a des scènes. Et le travail de la coordination "Toximanie 18" nous dit où elles sont, comment elles évoluent et nous devons donc nous reposer là-dessus.

Et nous devons nous reposer aussi sur les riverains pour leur expliquer. Je pense qu'un certain nombre d'entre eux sont déjà convaincus, non seulement de la nécessité d'ouvrir ce type de structures mais aussi qu'il ne faut pas les prendre "pour des imbéciles", au contraire nous devons nous appuyer sur l'expertise qu'ils ont de leur quartier, des rues dans lesquelles ils croisent des toxicomanes ou pas. Bref, c'est utiliser ce savoir-faire, cette intelligence et cette expertise et pas l'instrumentaliser et la retourner contre ces projets.

Je réinsiste aussi sur le fait que, si nous voulons que cela ne marche pas, il est clair qu'il ne faut en ouvrir qu'une et qu'il faut l'ouvrir dans les conditions de ce débat faussé. Je souhaite, nous souhaitons, nous l'avons dit et il me semblait que c'était quelque chose de collectif et de partagé, nous souhaitons que cela fonctionne. Donc ouvrons-en plusieurs et faisons-le dans de bonnes conditions, c'est-à-dire avec un débat préparé et pas la veille ou l'avant-veille en disant : ça y est, on a trouvé une adresse, on ouvre une structure !

Je nous invite collectivement à un peu plus de sens des responsabilités, de sérieux dans cette affaire qui l'est et qui nécessite un débat le plus large possible et pas seulement par presse interposée.

Je vous remercie.

M. Christian SAUTTER, président. - Merci, Madame DUBARRY.

Je donne la parole à M. Jean-Marie LE GUEN, adjoint à la santé.

M. Jean-Marie LE GUEN. - Je ne peux qu'approuver ce qu'a dit Mme Véronique DUBARRY, car il ne suffit pas simplement d'afficher un certain nombre de priorités, il faut ensuite avoir la volonté et la capacité de les mettre en œuvre. De ce point de vue, l'ensemble des remarques de Mme Véronique DUBARRY, je les fais miennes.

Si vous le permettez, Monsieur le Président, juste pour compléter l'information de notre Assemblée, je voudrais lire quelques passages d'une information qui ne nous était pas parvenue jusqu'à présent et qui me semble importante.

Je vais donc lire une petite déclaration de la Ministre de la Santé.

"Il faut sortir de la vision caricaturale défendue par certains. En matière de prise en charge des usagers de drogue, la France s'est engagée depuis vingt-cinq ans dans une démarche de réduction des risques, il faut maintenant aller plus loin et lancer sur les sites sensibles des salles d'injection surveillées improprement appelées "salle de shoot".

Les détracteurs de ces structures les présentent comme des bars à "cane" où tout un chacun pourrait se droguer en toute impunité. Cette vision caricaturale destinée à effrayer le public ne reflète en rien la réalité du dispositif.

Les avantages en termes d'ordre public sont également démontrés. Dans certains secteurs, les usagers de drogue se regroupent (gares, squats, etc.) et sont à l'origine de nuisances (bagarres, bruit, seringues abandonnées). L'installation d'une salle d'injection pacifie les relations de voisinage, d'autant qu'un régulateur est dédié à un rôle de médiation pour éviter toutes incivilités.

Dans ce cadre, l'appui des collectivités locales est indispensable aux côtés des professionnels de santé et des travailleurs sociaux pour mener les concertations et la pédagogie indispensables.

Il est intéressant d'ailleurs de constater qu'en Suisse un référendum visant à interdire ces structures a été repoussé à 70 %, montrant bien l'adhésion de la population à une démarche de santé publique. S'il est un sujet où l'esprit partisan peut et doit s'effacer au bénéfice mutuel des usagers et de leurs proches, c'est bien la promotion de la santé publique."

Cette déclaration était celle de la Ministre de la Santé, simplement, c'était celle du Gouvernement précédent, Mme Roselyne BACHELOT.

Donc, je crois que, à nos collègues qui, en ce moment, sont en pleine réflexion, je peux faire parvenir, s'ils le souhaitent, la déclaration de Mme Roselyne BACHELOT, cela pourra en ce moment de débat leur aérer un peu les méninges et modérer peut-être un certain nombre de leur prises de position.

Merci.

M. Christian SAUTTER, président. - Merci, Monsieur LE GUEN, pour ce rappel historique lui aussi.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASES 479 G.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Une explication de vote de M. GABORIAU.

M. Pierre GABORIAU. - Juste pour dire que le groupe U.M.P.P.A. vote ce projet de délibération, sans se joindre en aucun cas à l'intervention de M. LE GUEN qui n'avait rien à voir avec ce projet de délibération. Nous le remercions de ses conseils mais nous souhaitons qu'il s'abstienne à l'avenir.

Merci.

M. Christian SAUTTER, président. - Chers collègues, nous sommes déjà un peu en retard.

Donc le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2012, DASES 479 G).

2012 DASES 620 G - Subvention (80.000 euros) et convention avec le Pôle de santé des Envierges (20e) dans le cadre du programme "Paris Santé".

M. Christian SAUTTER, président. - Nous arrivons au projet de délibération DASES 620 G : subvention et convention avec le Pôle de santé des Envierges dans le 20e arrondissement dans le cadre du programme "Paris Santé".

C'est Mme Marinette BACHE qui intervient et M. LE GUEN qui répondra.

Madame BACHE, vous avez la parole.

Mme Marinette BACHE. - Merci, Monsieur le Président.

On a l'habitude de présenter l'Ile-de-France comme une région privilégiée en matière de santé. C'est vrai, dans notre région, et particulièrement à Paris, sont implantés les hôpitaux de l'A.P.-H.P. dont l'excellence n'est plus à démontrer. C'est vrai, la densité de médecins par habitant est élevée, y compris en ce qui concerne les spécialistes. C'est vrai également que la quasi-totalité des Franciliens ont un médecin à moins de 2 kilomètres de chez eux.

Mais pourtant le tableau n'est pas si idyllique : il cache une extraordinaire disparité et le fait que l'inégalité d'accès aux soins, qui a explosé avec la politique menée par les gouvernements précédents, recouvre très largement la carte de l'inégalité sociale.

Notre ville n'a pas été aveugle à ces réalités. C'est pourquoi elle s'attache à développer une offre de soins accessibles à tous sur l'ensemble de son territoire, mais plus particulièrement dans nos arrondissements populaires où, nous le savons, pour des raisons financières, des populations en difficulté ne se soignent pas correctement ou trop tard, lorsque leur état de santé s'est fortement dégradé.

Pour cela, bien sûr, il y a les centres de santé. Qu'ils soient associatifs, mutualistes ou municipaux, ils méritent notre attention et notre aide.

Il y a aussi les maisons et les pôles de santé. Dans le cadre de son label "Paris Santé", la Ville aide à la création, à la modernisation, à la restructuration de maisons et de pôles de santé qui respectent, par exemple, les engagements de pratiquer les tarifs du secteur I, de pratiquer le tiers payant mais également d'offrir une prise en charge globale du malade par des équipes pluridisciplinaires ou de s'inscrire dans des coopérations avec divers réseaux et/ou l'hôpital.

Le Pôle de santé des Envierges correspond totalement à cette définition. Il est situé dans le 20e arrondissement où la densité de médecins généralistes est la plus faible de Paris, 0,8 pour 1.000 habitants, soit la moitié de la moyenne parisienne, dans un quartier politique de la ville, celui de Belleville/Amandiers. Y exercent sept généralistes reconnus pour leur longue pratique en matière de prévention et de promotion de la santé, qui sont aussi impliqués dans l'enseignement et la recherche.

Bien évidemment, le pôle pratique le tarif opposable : un impératif dans ce quartier où la population est souvent en grande précarité.

Le Pôle santé des Envierges appartient à la Fédération française des maisons et pôles de santé d'Ile-de-France, dont l'objectif de favoriser un maillage cohérent du territoire parisien en matière de santé publique rejoint notre propre objectif municipal. Il travaille en lien avec les associations de quartier, l'Atelier Santé Ville et avec le réseau sociomédical afin d'assurer une prise en charge coordonnée des patients entre infirmiers, psychologues, assistants sociaux, etc.

Ce projet de délibération et notre soutien au Pôle santé des Envierges illustrent parfaitement notre volonté de prendre en compte la spécificité et la diversité du territoire parisien afin d'élaborer - en lien avec l'A.R.S., souhaitons-le - des actions concertées sur les inégalités en matière d'accès aux soins.

Bien sûr, il faut voter ce projet de délibération.

Je vous remercie.

M. Christian SAUTTER, président. - Merci, Madame BACHE.

Je donne la parole à M. Jean-Marie LE GUEN pour un commentaire, bref ou pas, à son choix.

M. Jean-Marie LE GUEN. - Merci, Monsieur le Président.

D'abord pour remercier Mme Marinette BACHE de cette intervention. Elle a raison de souligner la nécessité de restructurer, aujourd'hui, l'offre de premier recours en matière de santé, et nous avons commencé à le faire, notamment dans l'Est parisien. Mais je dois le dire : d'une façon ou d'une autre, il faudra que nous ayons une politique encore plus ambitieuse sur l'ensemble de la Capitale car au regard, y compris des récentes décisions gouvernementales en matière de dépassement d'honoraires, la question va se poser de créer une offre répondant à ces critères sur pratiquement l'ensemble de la Capitale.

Donc, là aussi, un dossier important.

Mais j'en profite évidemment pour me féliciter de la qualité et de l'aboutissement de ce projet, un nouveau pôle santé qui pourra être ouvert avant la fin du premier semestre 2013. C'est le résultat du travail, évidemment, en réseau, de tous les professionnels de santé et du social du quartier, des associations. Je veux citer notamment "Archipélia", "Les petits frères des pauvres", "Café social", "Solipam", le réseau santé Paris Nord, des professionnels de santé, des médecins, les docteurs DENATCH, LIARD, LEVY et MIARA, qui ont toujours œuvré pour ces projets.

Enfin, évidemment, les autorités de la mairie du 20e : Mme CALANDRA, le maire et mon ami M. Serge WAJEMAN, son adjoint à la santé, l'ensemble des équipes de la municipalité du 20e, le propriétaire I3F également, qui a bien voulu écouter nos demandes.

Bref, un travail collectif qui fera qu'une réalisation sociale de qualité, dans cette partie du 20e arrondissement, auquel l'action sanitaire et sociale du Département est très attachée.

M. Christian SAUTTER, président. - Merci, Monsieur LE GUEN.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASES 620 G.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2012, DASES 620 G).

2012 SG 11 G - Avis sur le Projet régional de Santé d'Ile-de-France.

Vœu déposé par le groupe PCF/PG relatif à la contribution à la politique d'investissement des hôpitaux.

Vœu déposé par le groupe PCF/PG relatif aux dépassements d'honoraires des professionnels de santé en secteur 1.

M. Christian SAUTTER, président. - Nous arrivons à un sujet qui suscite beaucoup d'enthousiasme. C'est le projet de délibération SG 11 G. C'est l'avis sur le Projet régional de Santé d'Ile-de-France. Il y a cinq inscrits, cinq intervenants ou intervenantes, et il y a deux ou trois adjoints pour répondre à cette déferlante d'interventions.

La première intervenante inscrite est Mme Hélène BIDARD, à qui je donne la parole pour cinq minutes au maximum.

Mme Hélène BIDARD. - Merci, Monsieur le Président.

Chers collègues, notre Département est donc appelé à donner un avis sur ce Plan régional de Santé. Notre groupe votera contre ce plan. Nous nous en expliquerons dans une intervention et nous regrettons qu'un débat organisé n'ait pas eu lieu, tant le sujet est important.

Pour ma part, je me concentrerai sur le volet hospitalier du Schéma régional d'organisation des soins, qui est le seul document du Programme régional de santé à avoir un caractère opposable.

Il ne s'agit rien de moins que de l'avenir de l'hôpital public. Il importe donc d'y être tout particulièrement attentif.

Ce volet hospitalier fixe notamment les créations et les suppressions d'activité de soins ainsi que les transformations et regroupements d'établissements de santé sans même dresser un bilan des réorganisations précédentes. Nous souhaiterions qu'un tel bilan soit fait et rendu public.

Le nombre de lits en médecine, chirurgie et obstétrique est déjà dans plusieurs départements d'Ile-de-France très en deçà de la moyenne nationale. Avec une moyenne nationale de 40 lits pour 1.000 habitants, on compte par exemple 28 lits pour 1.000 habitants en Seine-Saint-Denis, 26 lits pour 1.000 habitants en Seine-et-Marne, 27 lits pour 1.000 habitants dans les Yvelines.

Ce document nous livre des perspectives avec des projections hautes et basses en matière d'offre de soins sur la Région, dans les départements et à Paris. Dans près de 80 % des activités, des fermetures sont annoncées.

Au niveau régional, des baisses sont attendues en médecine, en chirurgie, en gynécologie - obstétrique, néonatalogie -, en réanimation adulte, en médecine d'urgence, en chirurgie des cancers - chimiothérapie, radiothérapie -, et des baisses possibles également pour les prélèvements et greffes d'organe.

L'A.R.S. nous dit, je cite : "S'agissant des capacités, les tendances antérieures pourraient se prolonger avec la baisse en chirurgie, en obstétrique et en psychiatrie, et une place accrue pour les structures d'hospitalisation d'une journée et de moins d'une journée, y compris en soins de suite et de réadaptation".

Pour Paris, le projet ne déroge pas à sa logique puisque le maître mot reste restructuration. Ainsi, ce Schéma régional d'organisation des soins (S.R.O.S.) prévoit pour Paris, je cite l'A.R.S. : "Qu'il veillera à ce que les restructurations de l'offre de soins - transferts d'activité et fermetures éventuelles de sites - n'aient pas un impact défavorable pour la prise en charge des patients".

Alors sur ce thème essentiel, l'avis du Département tient en quelques lignes.

Vous nous dites notamment, Monsieur le Maire, qu'il manque une vision stratégique d'avenir pour l'A.P.-H.P. et que l'ensemble de ces restructurations est résumé à une ligne sur l'Hôtel-Dieu sans qu'il soit fait mention du devenir des urgences.

Cela suffit déjà à justifier un avis défavorable à ce projet. En parlant de vision stratégique, qu'en est-il, Monsieur LE GUEN, vous qui émettez des réserves sur ce P.R.S., du plan stratégique de l'A.P.-H.P.

L'A.P.-H.P. doit être le pivot de l'offre de soins dans la Capitale. Or ce Plan régional de Santé semble aller contre cette logique.

Tous les projets évoqués pour Paris relèvent de restructurations. Des urgences de l'Hôtel-Dieu : ce sont 100.000 urgences traitées chaque année, et ce S.R.O.S. dit que l'objectif de l'A.R.S. sera de veiller à l'impact des restructurations en cours ou à venir.

Un projet de transformation de l'Hôtel-Dieu est évoqué, sans plus de détail.

Est également annoncée une restructuration de la psychiatrie avec le projet de constitution d'une communauté hospitalière de territoire, le C.H.T., pour la psychiatrie parisienne.

Ce projet est une autre déclinaison de la loi BACHELOT. Vous le savez, ce projet a suscité une levée de boucliers de l'ensemble des organisations syndicales et d'une partie de la communauté médicale.

Pour ce qui est de l'accès aux I.V.G., je veux me féliciter ici d'une excellente nouvelle. Le Gouvernement a avancé son remboursement à 100 %. Toutes les I.V.G. seront donc intégralement prises en charge à Paris à partir de 2013.

A cette mesure s'ajoute celle visant à assurer l'accès à la pilule gratuite pour les filles de 15 à 18 ans. Mais comment mettre en place ces mesures, déjà votées au niveau national, au plus près de la vie des femmes ? Comment pratiquer des I.V.G. et garantir la gratuité et l'accès à un médecin dans l'anonymat et à une contraception de haut niveau dans le cadre du P.R.S. qui nous est présenté ? Nous devons revenir sur les suppressions de centres dans les hôpitaux.

Ainsi, non seulement ce plan ne permet pas de répondre aux besoins, mais il ne permettra même pas de créer les conditions de mise en œuvre de la politique gouvernementale actuelle.

De plus, quelle politique et coordination de la prévention sont possibles dans un système de santé que l'on organise avec la T2A qui, au contraire, organise tout pour être concurrentielle ?

Au titre de la complémentarité territoriale de l'offre, l'A.R.S. nous dit, je cite : "Pour assurer une offre de santé répondant aux besoins des Parisiens et des Franciliens, il n'y a pas lieu d'augmenter l'offre existante. Il convient plutôt d'envisager les réorganisations nécessaires et les coopérations entre établissements parisiens avec ceux de la petite et de la grande couronne".

Tout est dit ou presque. Pour l'A.R.S. : "Il n'y a pas lieu d'augmenter l'offre existante. Il convient plutôt d'organiser les réorganisations nécessaires".

Nous n'avons toujours pas saisi quel hôpital parisien serait en mesure d'absorber les presque 100.000 urgences par an traitées par l'Hôtel-Dieu.

Pour nous, ce projet appelle un avis défavorable dans l'intérêt des Parisiens et des Parisiennes, des Franciliens et des Franciliennes.

Je vous remercie.

M. Christian SAUTTER, président. - Merci, Madame BIDARD.

Je donne la parole à votre voisine, Mme Aline ARROUZE, pour cinq minutes au maximum.

Mme Aline ARROUZE. - Monsieur le Président, chers collègues, la question de l'accès de tous à des soins de qualité reste un enjeu majeur de politique de santé sur nos territoires. Mme Marinette BACHE vient d'en parler avec beaucoup de justesse.

Près d'un médecin sur deux exerce en secteur II en Ile-de-France, contre un sur quatre au niveau national, principalement des spécialistes dont environ les deux tiers pratiquent des dépassements d'honoraires, les taux les plus importants se trouvant à Paris, dans les Hauts-de-Seine et les Yvelines.

Ainsi l'A.R.S. précise-t-elle que dans certaines zones de la région, la possibilité de trouver une offre à tarif opposable pour un type d'acte où une spécialité peut s'avérer problématique.

En 2011, l'Observatoire des inégalités estimait l'écart d'espérance de vie entre un cadre supérieur et un ouvrier de 35 ans à environ 7 ans. L'Ile-de-France n'est pas épargnée par ce phénomène, avec des lignes de partage nettes corrélées aux écarts économiques et territoriaux dans notre Région.

Le taux de mortalité infantile francilien, qui a longtemps figuré parmi les plus bas de France, est aujourd'hui supérieur à la moyenne nationale.

L'A.R.S. Ile-de-France constatait encore en 2011 que les inégalités de santé ont un caractère particulièrement précoce, avec, par exemple, dès l'âge de 6 ans, des différences sociales en termes, par exemple, de caries non soignées, d'obésité, prédictive de problèmes cardiovasculaires.

Lutter contre les inégalités sociales et territoriales de santé et améliorer l'accès de tous à des soins de qualité suppose un maillage territorial homogène en offre de santé ; c'est loin d'être le cas en Ile-de-France, où, pourtant, la densité médicale et paramédicale est très supérieure à la moyenne nationale.

La question de l'accessibilité géographique aux soins, prégnante sur certains territoires franciliens, risque de s'aggraver par un phénomène de propagation de la désertification médicale du territoire. A cet enjeu, se superpose le problème de l'accès financier aux soins.

Pour ce qui est de la démographie médicale, l'A.R.S. nous dit dans le volet hospitalier du S.R.O.S. que plus de 10.000 médecins franciliens partiront en retraite dans les cinq prochaines années, et plus de 40 % des effectifs dans les 10 prochaines années.

A Paris, le nombre de médecins généralistes en secteur 1 est inférieur à la moyenne nationale, avec un déficit encore plus marqué dans les arrondissements du Nord-Est parisien. Quant aux spécialistes, plus de 70 % d'entre eux exercent en secteur 2.

Le maintien du numerus clausus et l'accord signé sur les dépassements d'honoraires nous laissent face au constat d'un accès aux soins en secteur 1 de plus en plus rare et, dans ce contexte, les centres de santé rencontreront de plus en plus de difficultés à recruter des personnels soignants.

J'insiste notamment sur les centres de santé, car ils restent garants d'un accès au secteur 1 en tiers-payant. Le volet ambulatoire du S.R.O.S. ne dit d'ailleurs pas autre chose en soulignant qu'il serait bon de développer le tiers-payant dans les maisons de santé.

Pour ce qui est de favoriser l'implantation et le maintien des structures d'exercice collectif, l'avis de la Ville met en évidence l'absence de mesures concrètes prioritaires et financées dans ce projet régional santé.

Vous nous dites que si l'exercice collectif apparaît bien comme une des évolutions à soutenir, le travail en partenariat avec l'A.R.S. sur ce sujet est loin d'être satisfaisant. Nous partageons ce point de vue.

Pour lutter contre les renoncements aux soins, que propose l'A.R.S. ?

Des aides à l'installation aux professionnels libéraux ou encore des journées découverte de la médecine libérale à destination des jeunes étudiants. Elle propose de créer un Observatoire de l'accès aux soins ou encore de mener une réflexion sur l'organisation et l'offre de soins de premier recours.

La désertification médicale et les dépassements d'honoraires pénalisent grandement les patients consultant sur la zone, ils contribuent souvent au report, voire au renoncement aux soins de nombreux d'entre eux, quand les médecins eux-mêmes ne refusent pas de recevoir les patients C.M.U. ou A.M.E.

Cette situation a des répercussions évidentes sur l'encombrement des services d'urgences hospitalières, dont la fréquentation a plus que doublé de 1990 à 2004, passant de 7 à 15 millions, avec 10.000 passages quotidiens dans les services franciliens.

Ce constat doit permettre la mise en œuvre d'une politique concertée poursuivant un objectif commun de service public de la santé, et donc d'accès aux soins pour toutes et tous.

Nous disons qu'il y a un problème d'équité dans ce texte et une diminution des moyens dédiés à la santé.

Prenons du temps, travaillons à un P.R.S. qui serait plus en rapport avec les besoins des populations.

Ma collègue Hélène BIDARD a exposé la situation des hôpitaux qui nous est annoncée par ce P.R.S.

Dans ce contexte, il est d'autant plus nécessaire de donner un avis défavorable au Projet régional de santé qui nous est présenté.

Je vous remercie.

M. Christian SAUTTER, président. - Merci, Madame ARROUZE, d'avoir respecté votre temps de parole.

Je rappelle aux orateurs qu'ils doivent présenter les amendements et les vœux au cours de leurs interventions, mais je pense que ceci va venir.

Je donne la parole à Mme SIMONNET, pour cinq minutes maximum.

Mme Danielle SIMONNET. - Mes chers collègues, ces 10 dernières années, dans combien de manifestations et de vœux nous sommes nous retrouvés pour dénoncer la casse méthodique de l'hôpital public, la dégradation de l'accès aux soins pour toutes et tous ?

Souvenons-nous, et le projet de délibération, d'ailleurs, le rappelle, nous avons émis un avis défavorable au Plan stratégique régional de santé le 11 juillet 2011.

Alors, ce Projet régional de santé d'Ile-de-France est-il en rupture avec les politiques dénoncées hier ? Non, et vous le savez, au contraire, il s'inscrit dans la stricte continuité idéologique de la restriction des dépenses de santé, favorisant le privé et aggravant les inégalités sociales et territoriales dans l'accès aux soins. Il s'inscrit dans la stricte continuité, parce que l'actuelle majorité gouvernementale s'obstine à refuser d'abroger la loi H.P.S.T. et la T2A, s'obstine à ne pas abroger les franchises médicales et autres forfaits, pis, dernièrement, a cédé à la pression des lobbies de la médecine libérale en institutionnalisant les dépassements d'honoraires et en faisant porter le coût sur la Sécurité sociale et sur les patients.

Alors, mes chers collègues, où est le changement ? La maxime de campagne : "le changement, c'est maintenant" se traduit-elle en langage gouvernemental : "dorénavant, c'est comme auparavant" et sa traduction municipale serait-elle : "dorénavant, on ne s'oppose plus, mais on émet des avis réservés sur les mêmes politiques qu'hier nous dénoncions" ?

Pourtant, rien qu'avec les critiques émises par le projet de délibération, il nous semble qu'il y a assez d'arguments pour émettre un avis défavorable, et pourtant, en plus, tout est loin d'être dit.

Sur la méthode, d'abord, vous dénoncez à juste titre, comme nombre de collectivités de la Région Ile-de-France, l'insuffisance de la concertation, le manque de clarté de l'approche partenariale et, par ailleurs, le texte même du P.R.S., document de 2.000 pages, rédigé de façon totalement technocratique pour qu'aucun débat citoyen ne puisse se l'approprier, alors même que la santé est une préoccupation majeure aujourd'hui.

Aussi, soyons concrets, ce P.R.S. prévoit-il de mettre un terme aux fermetures d'établissements, de services hospitaliers, de lits et de centres de proximité ?

On va prendre, par exemple, la question des maternités. Le projet de l'A.P.-H.P. de fusionner trois maternités parisiennes en seulement deux établissements, Trousseau et Tenon, est-il maintenu ? La maternité des Bleuets va-t-elle être sauvée ?

Les professionnels de santé, comme la grande majorité des femmes, refusent la constitution d'usines à bébés et veulent défendre des maternités à taille humaine au sein même du service public. Et concernant les urgences, dont nous connaissons bien la crise et la totale saturation, ce P.R.S. y répond-il ?

La menace de transformation de l'Hôtel Dieu en hôpital sans lit, en commençant justement par la suppression de ses urgences, est-elle levée ?

Concernant la psychiatrie, la mise en place d'une communauté hospitalière de territoire sur Paris est, à ma connaissance, également maintenue, bien que le Conseil de surveillance, par exemple, de l'hôpital Maison Blanche s'y soit opposé du fait des conséquences de réduction de l'offre de soins, de la dégradation des suivis par l'abandon du principe de proximité.

Les personnels de l'A.P. ne cessent de se mobiliser pour nous alerter face aux suppressions de milliers de postes prévues.

La Générale de santé, d'ailleurs, peut se réjouir, car elle possède déjà en Ile-de-France autant de lits que l'Assistance publique et elle en exige toujours plus, réclamant le transfert des activités rentables vers le privé, sous l'œil bienveillant de l'A.R.S. Voilà la réalité sur le terrain que ce P.R.S. se garde bien de décrire.

Alors, concernant la médecine de ville, mes collègues en ont parlé avant moi, à Paris, nous savons qu'il y a un déséquilibre entre médecins généralistes et spécialistes important, une répartition géographique inégale, une désertification dans les arrondissements du Nord-Est et une fréquence croissante des dépassements d'honoraires, avec des difficultés très conséquentes.

Je vais rappeler ce chiffre : seulement 57 % des médecins praticiens sont conventionnés secteur 1 et seulement 27 % pour les médecins spécialistes ; cette médecine de ville de riches est inabordable aujourd'hui pour une majorité de Parisiens. Alors que les dépassements d'honoraires auraient dû être supprimés, je l'ai dit précédemment, le Gouvernement les a finalement institutionnalisés.

A ce sujet, je voudrais présenter un vœu. Notre Département s'est impliqué au travers du label "Paris Santé" et de sa charte à valoriser le secteur 1. Nous proposons au travers d'un vœu que le Maire de Paris engage une campagne publique d'information, incitant les citoyens usagers à privilégier la médecine en secteur 1. La question de la revalorisation des professionnels de santé secteur 1 est, pour nous, essentielle.

D'ailleurs, comment allons-nous garantir la diversité de l'offre de soins dans les centres de santé et maisons de santé si la course vers les dépassements d'honoraires est, dans les faits, encouragée et si l'A.R.S. ne s'engage pas plus dans les financements ? Nos centres de santé à Paris sont aujourd'hui menacés. Le centre des Moulinets dans le 13e va-t-il être sauvé ? Et je ne reviens pas sur les luttes qu'il y a pu y avoir dans le 11e et le centre de santé de la Mutualité.

Concernant le S.R.O.M.S., comme vous le remarquez, on est plus dans l'adaptation et dans la réorganisation de l'existant que dans la projection vers la satisfaction des besoins, du fait d'une logique comptable d'austérité qui prime. Le flou est total sur les places et les budgets et concernant le schéma de prévention, et je terminerai, j'ai beau chercher, je ne trouve pas de trace des engagements en termes de moyens pour impulser les campagnes de prévention.

Pour conclure, ce P.R.S., comme la politique de l'A.R.S. du Gouvernement, ne remet nullement en cause les politiques libérales qui ont été imposées sous le Gouvernement précédent, et je tiens à saluer les mobilisations notamment du collectif "Notre Santé en Danger", je pense que sur ce P.R.S., il faut, comme hier, aujourd'hui s'y opposer.

M. Christian SAUTTER, président. - Merci, Madame SIMONNET.

Je vais donner maintenant la parole à Mme Catherine BRUNO, pour cinq minutes.

Mme Catherine BRUNO. - Merci, Monsieur le Président, mes chers collègues.

L'examen du Projet régional de santé qui nous est présenté pour avis fait suite à un exercice similaire auquel nous nous étions livrés l'an passé pour le plan stratégique, qui définit les objectifs et les priorités de santé en Ile-de-France.

Ce dernier nous éclairait en bien des points, tant sur les constats et diagnostics de l'offre de soins que sur les objectifs et principes affirmés, fixant le cap à venir des interventions de l'A.R.S.

Notre groupe avait approuvé ce plan, en dépit de l'avis défavorable de l'Exécutif parisien.

Le Projet régional de santé qui nous est soumis aujourd'hui décline une vision globale de la politique régionale de santé à l'horizon 2016, au travers d'analyses et d'observations pertinentes des défis sanitaires et médicosociaux à relever.

Que ce soit l'allongement de la durée de la vie, la progression des attentes sociales en matière de santé ou l'augmentation significative des maladies chroniques, les remarques effectuées sont appropriées.

J'émettrai cependant quelques réserves, rejoignant en cela les objections formulées par la collectivité parisienne.

Lors de la discussion relative au Plan stratégique régional, nous avons déjà souligné la nécessité de prendre en considération une échelle territoriale plus fine, tenant compte des enjeux spécifiquement parisiens en termes d'accès à la médecine généraliste de secteur 1.

La densité médicale ne saurait être le seul paramètre étudié, car il élude la menace réelle de désertification médicale qui guette la Capitale.

Il apparaît en effet que, malgré un nombre important d'établissements de santé, les particularités parisiennes obèrent l'offre de soins de premier recours, tandis que, dans le même temps, la sollicitation excessive des urgences entraîne leur engorgement constant.

La surreprésentation des spécialistes par rapport aux généralistes, alors que deux tiers des libéraux parisiens relèvent de cette première catégorie, et la prévalence des médecins à exercice particulier aggravent encore davantage les carences afférentes à une offre de soins de proximité.

Le récent accord sollicité par le Gouvernement, liant l'Assurance maladie, les principaux syndicats de médecins spécialistes et les mutuelles ne devrait pas conduire à l'amélioration de cette situation préoccupante.

L'encadrement des dépassements d'honoraires qu'il met en œuvre se traduit de fait par une légitimation du seuil de 150 % du tarif de la Sécurité sociale. Les dépassements ordinaires dont la moyenne actuelle est de 50 % au-dessus du tarif opposable, et qui constituent la principale cause de renoncement aux soins, se voient ainsi sanctuarisés.

Pour ce qui est du manque d'outil partenarial interdépartemental ou d'une absence dommageable d'une hiérarchisation des priorités et d'orientations budgétaires indispensables à la pérennisation des dispositifs mis en place, je rejoins l'avis et les inquiétudes de l'Exécutif dont j'espère qu'ils seront pris en considération lors des arbitrages finaux.

Quant aux trois schémas régionaux qui alimentent ce projet, certaines problématiques paraissent traitées en filigrane ou abordées succinctement.

L'aspect hospitalier du schéma régional d'organisation des soins fait l'impasse sur une nécessaire réflexion relative au devenir des urgences de l'A.P.-H.P. ou encore sur une restructuration en profondeur de cet établissement qu'il eût été opportun de préciser.

Enfin, en ce qui concerne le schéma médicosocial, le déficit de places en établissement constitue une réalité indéniable que j'avais notamment évoquée au cours du débat relatif au schéma départemental pour l'autonomie et la citoyenneté des Parisiens en situation de handicap en septembre dernier.

Ce schéma médicosocial, faute d'une quantification des places à créer et d'une appréhension plus étendue au niveau de la Région, échoue à définir une vision programmatique claire et concise pour l'avenir. Si le diagnostic posé est partagé, la réponse trop imprécise ne parvient pas toujours à susciter l'adhésion.

Néanmoins, ces divers manquements ou imprécisions ne sauraient pour autant masquer d'incontestables avancées et des sources de satisfaction certaines à l'instar de la création d'une structure de répit pour les aidants familiaux. Ce motif de convergence entre le calendrier des appels à projet de l'A.R.S. et le schéma handicap n'est pas isolé, tandis que de nombreuses initiatives suivent une logique identique.

C'est la raison pour laquelle, contrairement à l'avis réservé que vous émettez, mon groupe soutiendra ce Projet régional de santé, tout en gardant à l'esprit les nécessaires ajustements ultimes.

Je vous remercie.

M. Christian SAUTTER, président. - Merci, Madame BRUNO.

M. CORBIÈRE, pour cinq minutes et après M. LHOSTIS présentera un vœu en une minute.

Monsieur CORBIÈRE, vous avez la parole.

M. Alexis CORBIÈRE. - Mes chers collègues, nous voilà invités aujourd'hui à formuler un avis du Département sur le Projet régional de santé d'Ile-de-France présenté par l'A.R.S.

Les collègues de mon groupe ont présenté les divergences majeures qui nous opposent à ce texte. J'interviendrai à présent sur la méthode et la question de la démocratie sanitaire.

La synthèse très édulcorée de ce document de près de 2.000 pages, totalement confus, difficile d'accès (ce qui est même dénoncé par les organisations syndicales), commence dès son éditorial par une affirmation pour le moins singulière de la part du directeur général de l'A.R.S.

Je le cite : "Après plusieurs mois de réflexion, d'échanges et de travail avec l'ensemble des acteurs de santé de la Région, je suis très heureux de vous soumettre au processus de concertation officielle le Projet régional de santé d'Ile-de-France."

Cette introduction plante bien le décor et le jeu de dupes dans lequel ce débat s'est engagé, puisque cette affirmation de M. Claude ÉVIN (c'est de lui dont il s'agit) sur la concertation est entièrement fausse.

Le Département lui-même, dans son avis réservé, regrette le manque de concertation qui a prévalu à l'élaboration de ce plan.

Il regrette - et je le cite - "l'absence d'un véritable travail partenarial entre les collectivités et l'A.R.S. dans l'élaboration de ce projet régional de santé qui aurait montré que les conditions d'une véritable démocratie sanitaire étaient réunies".

Les grandes réflexions, en effet, des assises de la Région qui ont regroupé 630 acteurs institutionnels, associatifs, professionnels et élus n'ont pas été reprises.

Aujourd'hui même, l'association des Maires du Val-de-Marne, qui regroupe des élus de toutes tendances politiques, demande le report du projet du fait de ce manque de concertation.

En effet, ce projet de 2.000 pages nous a été communiqué à la va-vite, quelques jours avant que les élus parisiens aient à émettre leur avis.

Tout cela, au fond, n'a probablement que peu d'importance puisque ce projet sera, non pas voté, mais signé de la main de M. Claude ÉVIN et de lui seul.

Un projet de santé qui engage près de 12 millions de personnes sur notre Région, sans compter les 27 millions de passage chaque année, sera signé uniquement par M. Claude ÉVIN, lui-même nommé à la tête de l'A.R.S., nous le savons tous, en Conseil des Ministres, sous la présidence de Nicolas SARKOZY.

L'A.R.S. elle-même a été créée par la loi H.P.S.T., autrement appelée loi Bachelot et vous avouerez, je m'adresse notamment à mes collègues de la majorité, que tout cela ne présage en rien du changement que nous appelons de nos vœux en matière de politique de santé.

Oui, ce projet, je l'affirme, s'inscrit dans la droite ligne de la loi H.P.S.T. dont nous demandons l'abrogation et contre laquelle les députés socialistes avaient voté à l'époque où ils étaient encore dans l'opposition.

Je me souviens en particulier de notre collègue M. Jean-Marie LE GUEN interpellant le Conseil constitutionnel et dénonçant la logique d'échec de cette loi.

Enfin, ce projet s'inscrit également dans le droit-fil du Plan stratégique régional de santé contre lequel l'ensemble de la majorité s'était prononcé en 2011.

Ce projet ne nous engage pas à la marge, puisque M. Claude ÉVIN réaffirme - et je le cite à nouveau - que "si ce premier projet régional de santé trace la feuille de route pour la politique de santé des cinq prochaines années, j'ai souhaité qu'il définisse également les bases d'un mouvement plus profond de transformation de notre système de santé régional dont l'horizon temporel se situe au-delà du strict cadre du P.R.S."

Voilà pourquoi le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche maintient en toute cohérence que le compte n'y est pas et voilà pourquoi nous nous opposons.

Pas un mot sur les personnels, si ce n'est sous l'angle de la démocratie médicale, comme l'a souligné ma collègue Mme Aline ARROUZE ou encore Mme Danielle SIMONNET il y a quelques instants.

Sur la prévention, aucun moyen réel n'est annoncé, ils sont même en diminution.

Ce projet suit la logique même de la loi Bachelot et de la politique menée par la Droite pendant cinq ans, il s'agit de gérer la pénurie de moyens et de faire le lit du secteur privé, à l'image des laboratoires de biologie médicale que ce projet persiste à vouloir fermer au profit du secteur privé et de quelques grands groupes.

Enfin, aujourd'hui, ce qui me frappe et ce qui nous frappe tous, je crois, au-delà de l'avis réservé du Département, c'est le silence de la part des différents groupes.

Déjà, un mot sur ce terme de "réservé". Je suis allé voir dans le dictionnaire quelle signification a ce mot "réservé". J'ai trouvé la définition de timide et discret.

Je dois avouer que cela m'étonne, notamment de la part de l'adjoint chargé du dossier, mon cher Jean-Marie LE GUEN, auquel nous connaissons tous beaucoup de qualités, mais certainement pas celle de la timidité et de la discrétion.

Sur un sujet aussi important, on attendait qu'il y ait clairement...

Je sais flatter quand il le faut, mais, en l'occurrence, ce n'était pas qu'un compliment !

Silence également sur les bancs de l'U.M.P., même si notre collègue, Mme BRUNO a annonçait qu'elle soutenait, mais je ne crois pas que cela engageait la parole du groupe U.M.P. Et silence, je viens de le dire, sur les bancs du groupe socialiste et d'"Europe Ecologie - Les Verts".

Ce matin, puisque vous nous interpellez sur ce sujet, se retrouver main dans la main pour voter pour le Plan régional de santé n'indigne personne ! Vu qu'un manifestant dernièrement se scandalisait de votes communs au Sénat, comme quoi tous ces arguments sont totalement fallacieux.

Ce matin, tout le monde s'accordait, lors du débat sur la pollution, sur l'émergence de nouveaux enjeux de santé. Mais au moment de défendre la prévention, qui touche même le débat que nous avons ce matin, de défendre la prévention, l'hôpital et somme toute la santé des Parisiens et des Parisiennes, plus personne et plus d'abonné au numéro demandé !

Alors, précisément nous touchons au fond du sujet. Notre groupe a déposé un amendement, afin de proposer clairement un avis défavorable du Département, en lieu et place de l'avis réservé. J'espère que cet avis sera majoritaire dans cette Assemblée.

Je vous remercie.

(Mme Gisèle STIEVENARD, vice-présidente, remplace M. Christian SAUTTER au fauteuil de la présidence).

Mme Gisèle STIEVENARD, présidente. - M. LHOSTIS a demandé la parole sur un vœu. Je la lui donne. Une minute.

M. Alain LHOSTIS. - C'est pour présenter un vœu qui constate l'insuffisance et le sous investissement dans l'entretien et la construction des bâtiments de l'Assistance publique-Hôpitaux de Paris et dans le renouvellement des appareils d'investigation et de traitement moderne.

les outils juridiques, politiques qui leur permettaient d'agir pour essayer de mettre en œuvre les axes d'une politique dépassant justement la segmentation. Il était très important, d'avoir, ce que l'on appelle dans le langage technocratique, la fongibilité des enveloppes, qui permettent de faire en sorte qu'il y ait des actions qui soient menées, des actions pour des choses innovantes, entre le sanitaire et le médico-social et, à l'intérieur du sanitaire, notamment entre le Département et l'hôpital.

Sur ces points-là, les choses ont évolué, ne serait-ce que dans le cadre du P.L.F.S.S. 2013. Puisque d'abord les moyens du PLFSS ont été renforcés d'une façon importante, sans doute jamais suffisante au regard de ceux qui pensent que l'on doit absolument se mobiliser pour la santé, mais d'une façon significative et avec des outils.

Il n'en reste pas moins, je n'irai pas plus loin sur les considérations nationales qui m'amènent à ne pas avoir le même regard que celui que vous portez indiscutablement. Et nous avons bien noté effectivement qu'en cohérence peut-être avec ce que vous avez fait au plan national, puisque vous avez voté contre le Projet de loi de finances de la Sécurité sociale, il est assez logique que nous n'ayons pas la même vision pour sa déclinaison au plan régional.

Néanmoins, et au-delà de ces considérations générales, il y a encore un certain nombre de choses au niveau même de ce plan qui nous ont amenés à faire un certain nombre de réserves. La santé environnementale est introduite et, ne serait-ce que le débat de ce matin, nous montre bien qu'il y a encore des marges de progression possible pour une prise en compte plus forte de la santé environnementale.

Nous avons aussi discuté et des remarques ont été faites notamment sur la question de la psychiatrie. Moi, là, je n'ai évidemment pas du tout la même approche que la vôtre, au sens que je pense que la communauté hospitalière de territoire en psychiatrie, qui rapproche les quatre hôpitaux psychiatriques d'obédience nationale, puisqu'ils ne font pas partie de l'Assistance publique mais que ce sont des établissements créés par la loi à caractère national, ces rapprochements sont absolument nécessaires et, j'allais dire, ne sont qu'une première étape pour réformer la politique de santé mentale dans notre pays. Je ne me satisfais pas, je vous le dis très clairement, ni de l'état de l'existant, ni même de ce qui est encore aujourd'hui à l'intérieur de ce plan.

Je pense qu'en matière de santé mentale, nous devrions avoir véritablement des ambitions beaucoup plus grandes. Et comme nous sommes des élus parisiens, qui sommes impactés d'une façon considérable, notamment à travers le problème de la grande pauvreté, notamment à travers tous les publics précaires que nous connaissons et que nous voyons dans nos rues, je pense que nous devons avoir des ambitions beaucoup plus grandes pour adapter les outils de la santé mentale à ce qui existe. Là, c'est aussi un manque que nous avons souligné.

Enfin, et c'est peut-être aussi un élément important, nous aurions souhaité avoir une programmation pluriannuelle, même si nous pouvons reconnaître que le demander dans un cadre d'un P.L.F.S.S. qui lui-même est annualisé, est une demande un peu forte que nous faisons à l'Agence régionale de santé, dans la mesure où il lui est difficile de complètement s'aligner.

Donc, nous avons conscience que ce Projet régional de santé, même s'il constitue une avancée très importante par rapport à l'état précédent, mériterait encore des éléments de compléments, à la fois sur les axes que j'ai dits, dans le lien avec les collectivités territoriales.

Je pense que l'avenir est au fait qu'au-delà des responsabilités, que je ne veux pas nier à l'Agence régionale de santé, les collectivités territoriales devront s'investir beaucoup plus à l'avenir dans le pilotage des politiques de santé. On le voit à travers le débat précédent. Historiquement, personne ne serait intervenu dans cette Assemblée pour se poser le problème de la médecine libérale, de la médecine ambulatoire. Et, aujourd'hui, je répondais tout à l'heure à une intervention, il est de plus en plus évident que la collectivité territoriale, le Département en l'occurrence, aura à intervenir dans l'organisation des soins de premier recours.

C'est vrai pour l'Est parisien mais on s'aperçoit, notamment à travers la lecture d'un accord que vous jugez imparfait sur les dépassements d'honoraires, qui ne donne pas toutes les satisfactions, mais simplement, dans quel sens, il va ? Est-ce qu'il va dans le bon ou est-ce qu'il va dans le mauvais sens ? Il ne va pas dans le mauvais sens, puisque ce qui était prévu avant, c'est-à-dire un accord fixant définitivement le secteur II, les dépassements d'honoraires, dans les remboursements des mutuelles. Aujourd'hui, il n'y a pas eu cet accord et il y a simplement une diminution des dépassements d'honoraires.

Vous pouvez trouver que c'est encore insuffisant par rapport aux demandes et aux attentes sociales, et cela, je peux le comprendre. Néanmoins, vous me permettrez de penser que cet accord va dans le bon sens.

Je disais donc que nous aurons des problèmes d'accès aux soins pour le secteur I, voire pour un secteur II j'allais dire géré et encadré. Nous aurons des problèmes sur l'ensemble du territoire de la Capitale et nous voyons bien que les ambitions à venir du Département sont beaucoup plus générales que celles que nous imaginions nous-mêmes il y a encore un ou deux ans.

Sur ce point, sans doute, nous n'avons pas encore avancé dans les responsabilités respectives de l'Agence régionale de santé et des collectivités territoriales. L'Agence régionale de santé n'éclaire pas suffisamment, me semble-t-il, encore ce qu'elle attend des collectivités territoriales.

Enfin, vous parlez de l'A.P.-H.P. et, à ce sujet, c'est vrai, vous avez raison de dire, et c'est dans les réserves que nous formulons dans le texte, avons-nous vraiment aujourd'hui une vision claire de ce qu'est l'A.P.-H.P. ?

Non, nous n'avons pas une vision claire de l'A.P.-H.P. Pourquoi ? D'abord, parce qu'il y a eu un plan stratégique qui a été adopté il y a trois ans et qui a été déconstruit les deux dernières années. Ce plan stratégique comportait des éléments positifs, il y en avait d'autres qui étaient insatisfaisants, mais, en tout état de cause, il a été déconstruit. Nous sommes un petit peu, c'est vrai, dans l'entre-deux aujourd'hui, de savoir comment nous allons construire une vision stratégique pour l'A.P.-H.P.

Mais, en posant cela, là encore, cette vision stratégique, nous devons la construire au regard des ambitions qui sont les nôtres, en effet, on ne peut pas voir l'A.P.-H.P. par la somme des visions départementales.

Car, effectivement, et une collègue, Mme BIDARD, je crois, disait rappeler les taux de lit par département. Évidemment, quand on est en Seine-et-Marne, on s'aperçoit qu'il n'y a quasiment pas de lits de l'A.P.-H.P., alors qu'à Paris le nombre de lits d'hospitalisation est absolument, si l'on se tenait à ce critère, qui n'est pas un bon critère ou qui n'est pas le seul critère...

Mme Gisèle STIEVENARD, présidente. - Monsieur LE GUEN, si vous pouvez vous acheminer vers votre conclusion...

M. Jean-Marie LE GUEN. - Oui, je m'achemine.

Mme Gisèle STIEVENARD, présidente. - Parce que vous avez deux collègues encore qui vont intervenir en complément.

M. Jean-Marie LE GUEN. - Bien sûr.

Je ne vais pas parler du médicosocial ni même du handicap.

Tout simplement pour dire que nous avons besoin de construire une nouvelle donne stratégique pour l'A.P.-H.P. Quelle sera-t-elle ?

Eh bien, ce ne sera pas l'A.P.-H.P. de Paris. Ce sera forcément l'A.P.-H.P. du Grand Paris. Ce sera forcément le centre hospitalier et universitaire de ce qu'est une métropole, à la hauteur des ambitions et des besoins d'une métropole. C'est vers cela qu'il faut nous diriger, qu'il faut construire effectivement une A.P.-H.P., dont vous êtes attaché à l'unité et qui ne pourra pas être la somme des implantations hospitalières départementales mais qui devra avoir effectivement un projet global sur l'ensemble de l'agglomération.

Voilà des éléments de réponse sincères où nous marquons les différences qui existent entre nous, qui apprécient les avancées de ce Plan régional de Santé, qui montrent effectivement les réserves qui peuvent être les nôtres au moment où nous nous exprimons, mais qui dessinent, je le crois, des éléments d'une mobilisation et d'un avenir réel pour notre système de santé en Ile-de-France et dans le Grand Paris.

Mme Gisèle STIEVENARD, présidente. - Je donne maintenant la parole à Mme Liliane CAPELLE, en lui demandant de faire un effort de synthèse.

Mme Liliane CAPELLE. - Madame la Présidente, mes chers collègues, écoutez, avec Mme Véronique DUBARRY, nous allons vous répondre sur des questions que vous ne nous avez pas posées parce qu'il semblerait que le médicosocial ne soit pas le centre de vos préoccupations. Pourtant, c'est un aspect, nous semble-t-il, tout à fait important, notamment dans ce P.R.S.

Je voudrais juste faire une petite remarque à M. Alexis CORBIÈRE, en toute amitié. Peut-être qu'il n'y a pas eu de concertation à certains niveaux, mais je peux vous assurer qu'étant présidente de la commission médicosociale à la C.R.S.A., présidente élue, et mes collaboratrices pourraient en témoigner, c'est extrêmement chronophage. Nous avons beaucoup discuté de ces sujets et dans cette commission médicosociale, tout le monde est représenté : les élus, les départements, les médecins, les libéraux, tout le monde.

C'est juste en aparté.

En tout cas, c'est vrai que nous avons émis un vote négatif en juillet 2011 concernant le projet de plan qui nous avait été soumis.

Quand on émet un vote négatif et que, pas sur tout, pas partout, pas entièrement, mais on tient compte peu ou prou de ce que l'on dit, on ne peut pas continuer, on ne peut pas s'obstiner et dire : "Non, je voterai non parce que j'ai voté non." A un moment donné, on évolue, tout le monde a fait un pas.

Pas pour autant non plus jusqu'à dire : "Oui, c'est parfait." Mais non, nous savons bien qu'il nous manque des choses.

Les réserves portent surtout et principalement non pas sur le manque financier mais sur la visibilité financière. Le manque de données chiffrées ne nous permet pas, en l'état, je parle dans le médicosocial, d'apprécier le degré et la portée du rattrapage de l'offre médicosociale parisienne par rapport au taux d'équipements nationaux.

Les surcoûts pour l'ensemble des établissements de ce secteur ne semblent pas avoir été totalement pris en compte. À Paris et dans certains départements, mais à Paris particulièrement, et vous le savez très bien, construire un établissement coûte cher. Nous sommes liés au prix du foncier et c'est beaucoup plus cher. Nous avons donc encore toutes ces discussions à mener pour pouvoir avancer encore plus.

Il nous semble aussi, et M. Jean-Marie LE GUEN en a parlé, que la fongibilité ou les transferts d'une enveloppe à une autre, cela semble acquis sur le principe mais c'est vrai qu'on n'en a pas totalement la lisibilité.

Je donnerai juste deux exemples mais Mme DUBARRY en donnera d'autres certainement. Quand on a des glissements de certaines prises en charge. Vous avez des personnes qui sont dans des unités hospitalières et puis parce que la médecine est arrivée au bout et qu'elles sont admises dans des établissements médicosociaux. Il nous semblerait cohérent qu'on puisse transférer ces sommes.

Donc, cet avis réservé est pour cela, car on veut leur donner d'ailleurs du grain à moudre pour nous accompagner. On les accompagne, et ils nous accompagnent. On réfléchit ensemble et on avance ensemble.

Vous savez, le mois prochain nous allons voter le schéma gérontologique "Vivre son âge à Paris", et vous verrez à cette occasion le nombre de thèmes, le nombre de fiches actions cofinancées par l'A.R.S. parce qu'ils ont bien compris sur certains points les démarches qui étaient les nôtres.

Je vais en reprendre deux : le Schéma d'orientation médicosociale reprend les territoires de nos centres locaux d'information et de coordination. J'ai été suivie et entendue sur les M.A.I.A. Je ne vois pas pourquoi je dirais qu'il ne s'est rien passé. Si, nous avons été suivis.

De même que sur la convergence tarifaire, nous resterons absolument attentifs à l'évolution des budgets soins en E.H.P.A.D., mais nous savons que l'A.R.S. a reconnu le manque. L'A.R.S. va nous aider à pérenniser les équipes mobiles de gériatrie.

Enfin, dans le domaine psychiatrique, la démarche est déjà engagée puisqu'un partenariat s'est fait avec le Centre d'action sociale de la Ville de Paris.

Beaucoup d'autres choses pourraient être dites, mais je ne veux pas être trop longue, et je veux laisser du temps à Mme Véronique DUBARRY pour parler du secteur du handicap.

Vous l'aurez compris, nous ne donnerons pas un avis négatif parce que, effectivement, l'évolution s'est faite. Si nous donnons cet avis réservé, c'est pour nous donner des chances d'aller encore plus loin, et nous ne doutons pas de la bonne volonté de celles et ceux qui, forcément, fatalement, seront avec nous, et pas contre nous !

Mme Gisèle STIEVENARD, présidente. - Merci.

Madame DUBARRY, vous avez la parole.

Mme Véronique DUBARRY. - Merci beaucoup, Madame la Présidente.

D'après Mme BRUNO, le verre est à moitié plein, et elle a raison de relever, en ce qui concerne le handicap, un certain nombre de progrès comme la structure de répit, toutes choses mentionnées dans le Schéma départemental des personnes handicapées à Paris. La structure "Handi-Répit", un certain nombre d'ouvertures de structures pour handicapés vieillissants, le fait que l'on ait avancé sur un diagnostic commun, et toutes ces choses sont bonnes. C'était bien de les travailler et de les engranger et de démontrer qu'on pouvait travailler ensemble.

Nous avons à un moment donné mis un coup d'arrêt en donnant un avis défavorable, il y a un an et demi, à l'A.R.S., en lui disant que ce n'était pas comme cela qu'on allait avancer, mais à la fois en ne refusant pas de travailler ensemble. Mme Liliane CAPELLE l'a dit : pas de concertation, sur la santé peut-être. Je peux vous assurer que sur le volet handicap, à l'instar de ce qui s'est passé sur le volet personnes âgées, il y a eu un nombre de

réunions, de rencontres absolument incroyable, pas avec les élus... je dirai presque... c'est important de travailler avec les élus, mais ce n'est pas ainsi qu'on fait avancer un diagnostic, pas seulement ainsi qu'on fait avancer un diagnostic, ni même des priorités.

C'est avec les associations de personnes handicapées. Et quand je dis les associations de personnes handicapées, ce sont à la fois des associations d'usagers mais ce sont aussi des associations gestionnaires. Elles savent - en tout cas, je pense qu'on peut leur faire cette grâce -, je pense qu'elles savent ce qu'elles disent et les priorités à donner à une politique en ce qui concerne le handicap.

Monsieur CORBIÈRE, Madame ARROUZE, Madame BIDARD, Madame SIMONNET, le verre est vide ; le verre est à moitié vide. Eh bien, non quoi ! À un moment donné, quand on décide de travailler, quand on décide d'avancer...

Madame BRUNO, je suis désolée, le verre n'est pas à moitié plein. Mesdames et Messieurs, je suis désolée, le verre n'est pas à moitié vide. Le verre... et même le liquide qu'il y a à mettre dedans, c'est encore à construire, c'est encore à réfléchir, c'est encore à travailler !

Par ce projet et par cet avis que nous rendons là, nous disons : et voilà dans quel sens nous souhaitons travailler ; et voilà dans quel sens nous souhaitons avancer ; et voilà ce qui pêche ; et voilà où le bât blesse !

Je crois que c'est de la bonne politique, une façon de véritablement avancer et de ne pas rester coincé sur quelque chose qui a eu lieu à un moment donné, quelque chose qu'on imagine - parce qu'il y a beaucoup d'imagination dans vos propos -, je le redis, en ce qui concerne le handicap et les personnes âgées.

Je ne crois pas que vous vous rendiez bien compte de l'investissement que cela a nécessité et je le redis, pas que des élus, pas que de l'A.R.S., mais de l'ensemble des associations, la façon dont elles ont réussi, non pas à imposer leur vue, à dire : "C'est comme ceci, comme cela et pas autrement". Au contraire, à faire réfléchir collectivement, à faire avancer collectivement. Vous savez, l'une de mes premières réflexions en ce qui concerne l'A.R.S., et c'était un constat qu'ils faisaient sur eux-mêmes. Ils disaient d'eux : "L'Agence régionale de santé, c'est bien le problème... de santé, et uniquement de santé".

Ils avaient une méconnaissance et une incompréhension de tous les dispositifs médicosociaux, ne serait-ce qu'il y a 18 mois, qui était juste incroyable !

Ce travail que nous avons fait ensemble leur a permis à la fois de se poser des questions mais aussi d'y répondre, mais d'y répondre pas juste avec leur langage de politique - de technocrate, vous avez dit, Monsieur CORBIÈRE -, de technocrate de la santé. Ils y ont répondu avec l'aide des associations, des usagers, des élus de tous les départements et ils y ont apporté une réponse sensée, à savoir : "Oui, il y a un rattrapage à faire sur Paris". Et je me pose en adjointe au Maire de Paris, en conseillère générale du Département de Paris et en présidente de la M.D.P.H. de Paris. De ce point de vue là, oui, nous avons avancé.

Non, nous n'avons pas fini d'avancer, et c'est la raison de cet avis réservé. Je vous remercie.

Mme Gisèle STIEVENARD, présidente. - Merci.

L'Assemblée est éclairée par les points de vue des uns et des autres.

Nous allons pouvoir voter. Je vais tout d'abord mettre aux voix l'amendement n° 2 G qui, je le pense, est maintenu, avec un avis défavorable...

Oui, si vous pouvez demander en temps et en heure, c'est mieux...

Madame DOUVIN, une explication de vote.

Mme Laurence DOUVIN. - Merci, Madame la Présidente.

En juillet 2011, contrairement à vous, notre groupe a soutenu le Plan régional de Santé, je le rappelle. Par conséquent, vous ne serez pas surpris que nous ne suivions pas votre avis, que votre adjoint d'ailleurs, M. LE GUEN, absent en 6e Commission n'a pas pris la peine de présenter.

Vous nous proposez aujourd'hui d'émettre un avis réservé sur le document qui est élaboré par l'Agence régionale de santé. En ce qui nous concerne, nous resterons fidèles à notre position et nous apporterons notre soutien au Projet régional de Santé.

Comment le Maire explique-t-il un avis réservé aujourd'hui sur un document qui en reprend un autre, pour lequel il a émis un avis défavorable l'année dernière ?

Comment justifier cette position alors même qu'il reconnaît, je cite, "l'analyse pertinente des défis sanitaires de l'A.R.S." et qu'il est satisfait, je cite toujours, "de la philosophie et des thématiques retenues dans ce P.R.S."

Sous le prétexte de mener lui-même une politique volontariste dans ce domaine, l'Exécutif parisien fait preuve d'une prétention importante.

Je donnerai simplement deux exemples avant de terminer : l'Exécutif déplore l'absence d'un véritable travail partenarial entre les collectivités et l'A.R.S. dans l'élaboration de ce P.R.S., sauf sur le volet médicosocial. Voudrait-il donner des leçons de concertation ? Il me semble qu'il est le plus mal placé pour le faire. Les exemples où il souffre de ce même défaut - nous l'avons encore vu ce matin - ne manquent pas.

Deuxième raison, l'Exécutif reproche à l'A.R.S. de ne pas donner de programmation pluriannuelle sur le plan financier. Mes chers collègues, il n'est pas de séance où notre groupe ne demande, en vain, au Maire de donner un cadre budgétaire aux actions ou aux dispositifs qu'il annonce.

C'est pourquoi, je le répète, nous sommes favorables au projet de Plan régional, mais nous sommes contre l'avis que vous nous proposez.

Je vous remercie.

Mme Gisèle STIEVENARD, présidente. - Merci, Madame DOUVIN.

Il eut été sans doute plus simple que vous vous inscriviez pour faire cette intervention dans le déroulé, mais l'essentiel est que vous l'ayez faite à l'instant.

Je mets aux voix, à main levée, l'amendement n° 2 G maintenu, avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

L'amendement n° 2 G est rejeté.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 3 G. Il y avait, je crois, une demande de modification formulée oralement par M. LE GUEN.

Je ne propose pas de rouvrir le débat, mais elle a été distribuée. Avec l'accord de M. LHOSTIS, nous pouvons procéder au vote sur ce vœu n° 3 G ainsi amendé.

Je le mets donc aux voix, à main levée.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le vœu amendé est adopté à l'unanimité. (2012, V. 50 G).

En réponse au vœu n° 4 G, l'Exécutif a déposé le vœu n° 4 G bis. Le vœu n° 4 G est-il maintenu ?

Il est retiré, très bien.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu bis déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le vœu est adopté. (2012, V. 51 G).

Je mets maintenant aux voix, à main levée, le projet de délibération SG 11 G.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2012, SG 11 G).

Mme Gisèle STIEVENARD, présidente. - Nous avons encore beaucoup de projets de délibération inscrits à l'ordre du jour du Conseil général, donc si vous pouvez faire un petit effort de rapidité dans l'expression.

Vœu déposé par le groupe UMPPA relatif au Centre d'adaptation psychopédagogique déficients auditifs situé dans les locaux du collège Jean-Baptiste Poquelin (1er).

Mme Gisèle STIEVENARD, présidente. - Nous passons à l'examen de vœux non rattachés. Le vœu n° 5 G est relatif au Centre d'adaptation psychopédagogique déficients auditifs situé dans les locaux du collège Jean-Baptiste Poquelin.

La parole est à Mme MONTANDON, pour une minute.

Mme Valérie MONTANDON. - Merci, Madame la Présidente.

La Direction des Affaires sociales, de l'Enfance et de la Santé du Département de Paris a décidé en comité technique paritaire, le 21 juin 2012, le démantèlement du C.A.P.P., le Centre d'adaptation psychopédagogique déficients auditifs, et la fin de la mise à disposition d'orthophonistes spécialisés au sein du collège Poquelin.

La prise en charge des enfants sourds par une aide de proximité est primordiale pour éviter à ces enfants l'échec scolaire ou encore d'être victimes de troubles psychologiques graves, tels que l'isolement ou encore la dépression.

La présence d'orthophonistes au sein du collège Poquelin depuis plus de 20 ans et l'efficacité du dispositif a permis d'aider les élèves et d'améliorer leurs résultats scolaires.

Il faut rappeler la rareté des orthophonistes de ville spécialisés dans la profonde déficience auditive, d'où l'importance de préserver l'implication quotidienne et la proximité des orthophonistes au sein de ce collège, afin de favoriser l'intégration des personnes en situation de handicap, ainsi que des personnes fragiles.

Ce sont pour toutes ces raisons que nous vous demandons que le Président du Conseil général de Paris revienne sur sa décision de ne plus mettre d'orthophonistes à disposition des élèves sourds du collège Poquelin, et que l'unité locale de l'inclusion scolaire continue à fonctionner comme ces dernières années.

Nous vous remercions.

Mme Gisèle STIEVENARD, présidente. - Merci.

La parole est à M. LE GUEN, pour vous répondre.

M. Jean-Marie LE GUEN. - Merci.

La politique des C.A.P.P., c'est-à-dire des structures propres du Département, a été interrogée par l'action du Gouvernement précédent qui avait diminué très largement le nombre de postes à la disposition de la collectivité parisienne.

Donc, nous avons été amenés à nous interroger sur le fonctionnement de ce C.A.P.P., mais il n'a jamais été question de mettre fin aux actions que menait ce centre.

C'est ainsi que les activités d'évaluation et les bilans disciplinaires se font aujourd'hui dans le centre Edison, à quelques centaines de mètres du centre qui était boulevard Saint-Marcel.

Ensuite, pour les 15 élèves en U.L.I.S., ceux dont vous avez parlé, en unités localisées pour l'inclusion scolaire au collège Jean-Baptiste Poquelin, le suivi orthophoniste mis à disposition par la DASES à travers le C.A.P.P. s'arrête à la fin du mois de juin 2013, donc, cette année, c'est absolument garanti.

Il reste donc un peu de temps pour trouver des solutions. Vous savez que ceci est un débat aussi entre le Département de Paris et l'Etat puisque, logiquement, même si c'est aujourd'hui pris en charge par le Département, la logique voudrait que ce soit pris en charge par l'Etat et nous travaillons avec la DASES pour qu'une solution satisfaisante soit trouvée en concertation avec l'Académie de Paris et la M.D.P.H.

Voilà, j'espère qu'à travers cette réponse vous aurez les éléments de satisfaction à votre vœu, sinon je ne pourrai pas le voter.

Mme Gisèle STIEVENARD, présidente. - Retirez-vous le vœu ?

Mme Valérie MONTANDON. - Je le maintiens, au vu des explications que vous nous avez données, je pourrais même m'étonner que vous ne puissiez pas le voter positivement avec nous.

Mme Gisèle STIEVENARD, présidente. - On ne reprend pas le débat, chacun a donné sa position.

Je mets aux voix, à main levée, ce vœu avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le vœu est repoussé.

Vœu déposé par le groupe UMPPA relatif à la prolifération des rats.

Mme Gisèle STIEVENARD, présidente. - Le vœu n° 6 G est relatif à la prolifération des rats.

La parole est à Mme Marie-Laure HAREL pour une minute.

Mme Marie-Laure HAREL. - Merci, je vois que cela vous fait plaisir.

C'est un vœu qui ne réclame pas de grand développement. Après des échanges avec un certain nombre d'habitants du quartier de l'Horloge dans le 3e arrondissement, j'ai pris connaissance de la recrudescence de rats dans ce secteur, surtout place Beaubourg. Les habitants disent même qu'ils voient ces bêtes sur leur toit.

J'aurai l'occasion, dans le même registre, d'évoquer la question des pigeons au même endroit demain matin, mais ce que je vous demande pour l'instant - et plus précisément à M. le Préfet de police dont le Maire de Paris a souligné le travail remarquable ce matin -, c'est de prendre des dispositions en faveur de la dératisation.

C'est en effet, il me semble, du ressort de M. le Préfet de police d'agir dans ce domaine et, puisque vous avez noté son attitude très constructive, je ne doute pas qu'il saura prendre ses responsabilités et agir dans le bon sens.

Merci.

Mme Gisèle STIEVENARD, présidente. - Très bien.

M. LE GUEN a la parole pour répondre.

M. Jean-Marie LE GUEN. - Merci, Madame la Présidente.

D'abord, je ne conteste pas l'élément qui donne lieu à poser la question, simplement j'invite Mme Marie-Laure HAREL à plutôt solliciter le S.M.A.S.H., une société de la Ville, à travers la mairie qui est concernée. Je crois que c'est M. LEGARET qui en est le maire, il pourra vous indiquer...

C'est le 3e arrondissement ? Pas le 1er ? Alors c'est Pierre AIDENBAUM qui sera en mesure, à votre demande, de demander au S.M.A.S.H. d'intervenir, puisque la Préfecture de police intervient dans les immeubles privés. Sur les espaces publics, c'est le S.M.A.S.H. qui intervient.

Mme Gisèle STIEVENARD, présidente. - Très bien.

Je mets aux voix, à main levée, ce vœu avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le vœu est adopté. (2012, V. 52 G).

Vœu déposé par M. David ALPHAND et Mme Laurence DREYFUSS relatif à la liste des logements relevant du parc de logements de l'A.P.-H.P.

Vœu déposé par M. David ALPHAND et Mme Laurence DREYFUSS relatif à la transparence sur les critères utilisés par l'A.P.-H.P.

Vœu déposé par M. David ALPHAND et Mme Laurence DREYFUSS relatif à l'occupation des logements de l'A.P.-H.P.

Mme Gisèle STIEVENARD, présidente. - Le vœu n° 7 G est relatif à la liste des logements relevant du parc de logements de l'A.P.-H.P.

Mme DREYFUSS a la parole.

Mme Laurence DREYFUSS. - Je vais prendre les trois vœux, n^{os} 7, 8 et 9, ainsi cela ira plus vite.

Madame la Présidente, Monsieur LE GUEN, le logement des personnels de l'Assistance publique, notamment des aides soignantes et des infirmières, est un enjeu majeur pour chaque ville et pour notre capitale, Paris.

Avec mon collègue David ALPHAND, nous avons pris l'initiative de redéposer quatre vœux, dont trois vœux en Conseil général, relatifs aux logements dits de l'A.P.-H.P.

En mars dernier, notre Assemblée votait à l'unanimité le vœu demandant la liste des logements relevant du parc des logements A.P.-H.P. Aujourd'hui, nous ne voyons toujours rien venir, aucune liste n'a été fournie à notre Assemblée et pourtant, Monsieur LE GUEN, vous siégez à nouveau comme Président du Conseil de surveillance.

Alors, quand allez-vous assainir cette situation qui concerne plus de 3.800 logements, suite aux conclusions de la Cour des comptes rendues publiques dans son rapport annuel ?

Avant de construire, il faut libérer les logements indûment occupés, Monsieur le Président, mais nous en reparlerons demain à l'occasion du parc Sainte-Périne.

D'ailleurs, votre réponse, Monsieur LE GUEN, en mars dernier, pouvait assombrir le vœu de loger des aides soignantes et des infirmières dans les constructions nouvelles de l'A.P.-H.P.

Je reprends vos propos et je vous cite à ce moment-là : "Comme vous le savez, cette capacité à loger des personnes de l'Assistance publique - Hôpitaux de Paris ne tient pas compte de leur statut, puisque, quand une personne bénéficie d'un logement de ce type, elle est promue dans un logement social, et ce n'est pas lié à son statut de salarié de l'Assistance publique des Hôpitaux de Paris."

Merci, Madame la Présidente.

Mme Gisèle STIEVENARD, présidente. - Merci. C'est une réponse globale aux trois vœux n° 7 G, n° 8 G, n° 9 G. M. LE GUEN a la parole.

M. Jean-Marie LE GUEN. - C'est défavorable d'une façon générale. Il y a à mobiliser plus de transparence, plus d'efficacité dans la gestion du parc logements de l'A.P.-H.P. et je peux vous assurer que je m'y emploie et que, d'ailleurs, nous avons fait en sorte que, au conseil de surveillance, il y ait une commission qui travaille sur ce sujet avec, notamment, M. Noël RENAUDIN, qui est un membre de la Cour des comptes et qui doit travailler sur la question globale de l'accès au logement des personnels de l'Assistance publique et également sur la gestion du parc existant.

Mais je vous assure que cela a peu de rapport avec les approches qui sont les vôtres.

Vous évoquiez une situation que nous constatons telle qu'elle a existé pendant le temps où les logements de l'Assistance publique étaient gérés, sous le mandat de M. CHIRAC, par la R.I.V.P. et qui faisait qu'il y avait des

attributions de logements sociaux à des gens qui avaient accès et qui ont eu accès à ces logements alors qu'ils n'étaient pas membres de l'Assistance publique, ce que nous constatons et que nous regrettons aujourd'hui.

Mais, une fois que ces personnes, de bon droit, sont dans des locaux, je suis désolé, mais on ne peut pas les chasser. Donc, nous sommes dans une situation où nous sommes obligés de prendre acte de la gestion qui s'est faite au détriment des intérêts matériels et moraux, comme l'on dit, de l'Assistance publique des Hôpitaux de Paris. C'est ce qui fait l'étonnement parfois de conseillers de la Cour qui se demandent pourquoi il y a des gens qui ne sont pas de l'A.P.-H.P. Eh bien, parce qu'il y a eu un flux de personnes qui, pendant des années, sont entrées dans ce parc de logements, alors qu'elles n'auraient pas dû y aller.

Voilà, ma phrase, je l'explique. A mon sens, elle ne va pas tout à fait dans le sens de vos explications.

Donc, défavorable sur ces trois vœux.

Mme Gisèle STIEVENARD, présidente. - Les vœux sont maintenus, j'imagine. Nous allons procéder au vote.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 7 G, avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le vœu est rejeté.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 8 G.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Mme Laurence DOUVIN. - NPPV.

Mme Gisèle STIEVENARD, présidente. - NPPV, Mme DOUVIN.

Le vœu est rejeté.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 9 G.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Mme Laurence DOUVIN. - NPPV.

Mme Gisèle STIEVENARD, présidente. - NPPV, Mme DOUVIN.

Le vœu est rejeté.

2012 DASES 598 G - Participation et avenant à convention (240.000 euros) avec le Centre Français de Protection de l'Enfance - Etablissements (94 200 Ivry sur Seine) pour son service CAP ALESIA.

Mme Gisèle STIEVENARD, présidente. - Nous passons à l'examen du projet de délibération DASES 598 G.

Il concerne le Centre Français de Protection de l'Enfance et le service CAP ALESIA.

Mme Odette CHRISTIENNE, vous avez la parole.

Mme Odette CHRISTIENNE. - Merci, Madame le Président.

La violence est aussi ancienne que les groupes humains constitués et perdure à travers le temps. Les enfants en sont les victimes fragiles.

Le préambule de la Constitution de 1946, toujours en vigueur, donc d'actualité, dispose que la nation assure à l'individu et à la famille des conditions nécessaires à leur développement.

Des textes constitutionnels, législatifs et réglementaires ont été proposés pour la protection des enfants.

En 1947, une association, le Centre Français de Protection de l'Enfance, s'inscrivant dans le sillage du programme du C.N.R., voit le jour. Au lendemain de la guerre, la protection concerne surtout les enfants maltraités et leur retrait des familles pour les protéger, mais l'approche du problème évolue, comme nous l'avons évoqué pour le projet de délibération DASES 598.

Le 18 mars 1983, une circulaire interministérielle, signée de Georgina DUFOIX, suggère des créations innovantes pour la protection des enfants. Elle est entendue. Ainsi, est fondé en 1984 un centre d'accompagnement parents-enfants, appelé ALESIA 14. Il s'agit d'un service du Centre Français de la Protection de l'Enfance.

Le problème est d'importance et au-delà des frontières. Il est mis en évidence par une sordide affaire de pédophilie : 45 enfants de 6 mois à 12 ans abusés sans que les services sociaux n'interviennent à temps. C'est suite à ces faits, sous la pression, qu'une loi de protection de l'enfance est alors votée en 2007, dont l'application doit permettre de mieux déceler les situations de maltraitance et surtout les prévenir.

Pourtant, c'est dès 1984 qu'ALESIA 14 avait créé par anticipation une unité de prévention aux mauvais traitements. Son activité, s'appuyant désormais sur la loi de 2007, ne cesse de prendre de l'importance.

Le projet de délibération expose son action avec le double objectif de prévention des situations de violence et de protection de l'enfance. Les enfants subissent le contrecoup de situations familiales critiques : parents en grande précarité ou chômage mais aussi enfants vivant des affrontements de parents en situation de divorce, mais encore des troubles psychiatriques des parents. Aussi, on doit être vigilant pour déceler, sans se tromper, des violences physiques. Il est révoltant de voir encore des enfants mourir sous les coups, par privation de nourriture, par manque de soins, révoltant aussi de voir les victimes d'agressions sexuelles. Il faut aider les parents, souvent désemparés, même s'ils sont les auteurs de certaines maltraitances.

Le rôle de CAP ALESIA : consultations individuelles et familiales et, à côté du rôle des spécialistes et des juges d'enfants, l'action de bénévoles pour l'accompagnement des familles qui doivent se sentir accueillies. La dignité de chacun est préservée lors des consultations thérapeutiques. Beaucoup de familles n'évoluent qu'avec un suivi pluraliste.

C'est pourquoi CAP ALESIA travaille en réseau avec l'Aide sociale à l'Enfance, le juge des enfants, les services de l'action éducative en milieu ouvert et le réseau des psychiatres de l'Île-de-France.

En mars 2012, lors d'une conférence, Danielle LEFEBVRE, psychologue et directrice de CAP ALESIA, déclare avec une grande lucidité : "L'accompagnement oblige à inventer un chemin de l'un à l'autre, sans certitude sur l'issue. L'accompagnement requiert un peu d'humilité, un soupçon d'audace, un zeste de fantaisie et peut-être un trait d'humour, le tout s'enracinant dans le terreau fertile de la sollicitude et de l'hospitalité, enrichi par la pensée."

Malgré cette déclaration empreinte d'humilité de sa directrice, il faut relever l'efficacité de CAP ALESIA. Rappelons qu'en 2011, 75 familles parisiennes ont été suivies, c'est-à-dire 103 enfants, et que l'on décompte 779 heures de rencontre. Nous devons soutenir ces actions particulièrement appréciées par la DASES, le Bureau d'aide sociale à l'enfance, et suivre en ce sens les conclusions et la proposition de la 6e Commission, portée par M. Romain LÉVY.

Je vous remercie.

Mme Gisèle STIEVENARD, présidente. - Merci, Madame CHRISTIENNE.

La parole est à M. Romain LÉVY pour vous répondre.

M. Romain LÉVY. - Merci, chère Odette CHRISTIENNE, pour cette présentation très claire à la fois des enjeux de la protection de l'enfance, vous l'avez très bien décrit, et pour avoir présenté le travail du Centre Français de Protection de l'Enfance avec le service CAP ALESIA.

C'est une subvention de 240.000 euros qui est consacrée à ce centre qui s'occupe d'accompagner les enfants et qui est situé dans le 12e arrondissement. Effectivement, il s'appelle le CAP ALESIA parce qu'il a longtemps été situé dans le 14e arrondissement. Il y est resté, je crois, à peu près 16 ans, avant de s'implanter dans le 12e

arrondissement, d'abord rue de la Véga et plus récemment boulevard de Reuilly, puisque les locaux de cette association ont doublé parce que son activité a crû dans le contexte que vous avez rappelé, Madame CHRISTIENNE, où les enfants et les relations parents-enfants sont particulièrement difficiles à mesure que la société connaît des situations de crise.

Il est important de souligner la qualité du travail effectué par ce centre en matière de soutien à la parentalité, qui est un véritable enjeu en termes de prévention.

L'association CAP ALESIA fait surtout des rencontres médiatisées qui sont leur principale activité. Elles sont assurées par une équipe de psychologues cliniciens. Ces rencontres médiatisées sont requises par le juge lorsqu'un risque sérieux de mise en danger physique ou psychique pèse sur un enfant et ces rencontres médiatisées ou, selon le Code civil, "rencontres en présence d'un tiers", se font en compagnie d'un psychologue, d'un travailleur social ou d'une puéricultrice qui sont présents du moment des retrouvailles à celui du départ de l'enfant. Chaque visite dure une heure. Ces moments sont pensés en termes de consultation familiale à visée thérapeutique et s'adressent à des familles empêchées de se rencontrer sur les lieux de vie des enfants, compte tenu du délitement du lien parents-enfants, où quand une situation de dégradation de la confiance entre la famille et les services du Département de protection de l'enfance justifient le recours à une médiation extérieure.

Ces rencontres sont absolument essentielles pour offrir un accueil rassurant à l'enfant, dans un cadre protecteur dans lequel il puisse se sentir en sécurité. Elles servent également à maintenir un lien entre enfants et parents lorsque ces derniers ne peuvent plus s'en occuper seuls.

Comme vous l'avez dit, chère Odette CHRISTIENNE, ce sont 75 familles, plus d'une centaine d'enfants, qui ont été suivis en 2011 et qui ont été accompagnés dans le cadre de ces visites médiatisées, qui ont représenté quasiment 800 heures de rencontre.

C'est pourquoi, au regard de la mission de prévention et de protection de l'enfance qu'elle remplit, je vous remercie, chère collègue, d'avoir attiré l'attention sur la nécessité de poursuivre notre soutien au C.F.P.E. - Etablissements.

Mme Gisèle STIEVENARD, présidente. - Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASES 598 G.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2012, DASES 598 G).

2012 DASES 642 G - Participations et avenants aux conventions (217.634 euros) avec l'association "France Terre d'Asile" (FTDA) (18e) pour le fonctionnement de deux dispositifs d'accueil pour les mineurs isolés étrangers, dans le cadre du plan grand froid.

Mme Gisèle STIEVENARD, présidente. - Nous passons à l'examen du projet de délibération DASES 642 G concernant l'association "France Terre d'Asile".

La parole est à Mme Véronique DUBARRY.

Mme Véronique DUBARRY. - Merci, Madame la Présidente.

Comme il est dit dans le projet de délibération, et c'est l'une des premières phrases de l'introduction, le dispositif de mise à l'abri de l'Etat, qui en a la compétence légale, reste sous-doté. Je crois que c'est un constat que nous partageons tous et toutes, que ce n'est pas un constat nouveau, malheureusement, nous avons eu à de nombreuses reprises, vous et moi, l'occasion d'en débattre. Ce projet de délibération nous donne aussi l'occasion peut-être de faire le point et me donne l'occasion de reposer des questions que j'ai souvent posées et qui sont souvent restées sans réponse, donc je reviens un peu à la charge.

D'abord, je voudrais néanmoins dire que cette phrase que j'ai citée est importante, parce qu'elle dit bien que même si c'est l'Etat qui en a la compétence légale, le Département de Paris a fait énormément de choses. Je compte bien sur le fait que dans sa réponse, M. LÉVY apportera les chiffres qui montrent l'implication du Département dans cette mise à l'abri, mais je voudrais insister sur le fait que, d'abord, le travail est loin d'être terminé, qu'en tant qu'élue

du 10e arrondissement et habitante du 10e arrondissement, je constate tous les jours, matin, midi et soir, toutes les nuits, à proximité de chez moi, pour ne rien vous cacher, que de nombreuses personnes restent à la rue, que de nombreux exilés sont encore présents dans les lieux dans lesquels ils peuvent s'abriter dans le 10e arrondissement.

La question qui se pose est, bien évidemment, celle de l'effectivité de la prise en charge, de la nature de la prise en charge, la question qui se pose d'une façon récurrente est celle de la détermination de l'âge des personnes qui se présentent à ces "accueils", et je mets "accueils" entre guillemets, puisque, vous le savez comme moi, jusqu'à il y a peu, cela se passait sur la place du Colonel Fabien, en plein air, de nuit, sous un réverbère, et deux ou trois personnes montraient du doigt ceux, puisque majoritairement, ce sont des garçons, qui "auraient la chance" - je mets plein de guillemets à "ceux qui auraient la chance" - de passer une nuit dans un hôtel sans savoir de quoi le lendemain serait fait, et pour les autres, c'était le retour dans ces lieux "d'accueil" que je mentionnais tout à l'heure.

La question qui se pose, en plus de cette sous-dotation, c'est bien la nature et la façon dont sont déterminés les âges.

Nous avons eu de nombreuses discussions sur ces expertises osseuses, la façon dont elles sont faites, techniquement faites, juridiquement faites, qui les ordonne, comment, sur quels critères, quelles sont les réponses apportées, comment sont faites les expertises, et nous avons eu des débats quasi biologiques sur la nature de ces expertises. Toutes ces questions se posent encore d'une façon récurrente et je crois que, y compris au regard de tout ce que le Département a engagé, a commencé à réfléchir, en ouvrant des structures d'accueil adaptées, en mettant encore une fois cette année des structures d'hébergement d'urgence à disposition, mais au bout d'un moment, lorsqu'une structure est ouverte au mois de novembre, qu'elle est censée fermer en mars et qu'en fin de compte, on ne la ferme qu'au mois d'août et qu'on recommence dès le mois de novembre, ce n'est plus de l'hébergement d'urgence, c'est une structure quasi pérenne.

Ce problème est que c'est quand même dans un gymnase du 10e et que c'est quand même compliqué à gérer, y compris pour l'élu en charge des sports que je suis dans le 10e arrondissement.

Comment allons-nous continuer à faire cela ? Quels sont les mécanismes ? Je crois que c'était une des réponses que vous m'aviez faites, Madame la Présidente, et pour avoir souvent abordé la question avec M. LÉVY, je ne doute pas qu'il ne soit pas dans la même ligne, la question qui se pose est aussi : comment on se partage tout cela, comment on réfléchit... Je viens d'intervenir sur le Plan régional de santé, dans lequel je disais : comment on travaille avec les autres collectivités territoriales ? Il en a été question tout au long de la journée. Paris Métropole, comment on travaille avec Paris Métropole ? Comment on travaille avec les autres communes ? Comment on travaille avec les autres départements ? Cette question-là se pose aussi, et peut-être d'une façon encore plus cruciale, sur l'hébergement d'urgence des mineurs isolés étrangers.

Je crois que nous avons tout intérêt à vraiment réfléchir collectivement, à apporter une réponse la plus partenariale possible, sans que cela tourne au débat et, excusez-moi l'expression, qui est un peu un débat de patate chaude : "ce n'est pas moi, c'est toi", je crois qu'on a tous intérêt à grandir, à acquérir de la maturité et à se dire qu'ensemble, on sera plus fort et plus intelligent et qu'on réussira peut-être à proposer autre chose que des solutions, premièrement, d'expertise osseuse dont on sait qu'elles ne sont franchement pas adaptées et, deuxièmement, des gymnases dont on sait qu'ils ne sont franchement pas adaptés non plus.

Je vous remercie.

Mme Gisèle STIEVENARD, présidente. - M. LÉVY a la parole pour répondre à Mme DUBARRY.

M. Romain LÉVY. - Je vous remercie.

Je remercie Mme Véronique DUBARRY qui, effectivement, s'implique sur ces questions depuis un certain nombre d'années. On ne peut pas lui reprocher une certaine constance sur le sujet.

Nous avons effectivement débattu à plusieurs reprises de ces jeunes mineurs étrangers qui ont fui la guerre, la misère, et qui, parfois, après des parcours de plusieurs années d'exil, arrivent à Paris ou en Seine-Saint-Denis, puisque le Département de Paris et la Seine-Saint-Denis, à eux deux, accueillent la moitié des mineurs isolés étrangers de l'ensemble de la France. C'est en vertu de la Convention internationale des droits de l'Enfant qu'il revient à la France de les accueillir et de les protéger, et ce n'est qu'une fois leur statut établi que le juge des enfants prendra une ordonnance de placement et confiera à l'Aide sociale à l'enfance de Paris, c'est-à-dire au Département, ces jeunes qui seront placés dans nos différentes structures.

Pour donner quelques éléments chiffrés, ce sont maintenant plus de 1.800 jeunes mineurs étrangers isolés qui sont pris en charge, comme les autres enfants, au sein des structures de l'Aide sociale à l'enfance, c'est-à-dire dans des familles d'accueil, dans nos établissements départementaux, dans l'ensemble des dispositifs, puisque nous

avons fait le choix qu'ils soient dans tous nos dispositifs de protection de l'enfance, et non pas qu'il y ait des dispositifs particuliers qui prennent en charge les M.I.E.

Il faut savoir qu'un jeune sur trois accueilli à l'Aide sociale à l'enfance est un mineur étranger isolé, un jeune sur trois !

Il faut savoir qu'un mineur isolé sur trois en France est accueilli à Paris.

Je pense qu'effectivement, indéniablement, on peut dire que le Département de Paris a pris toute sa charge et ne renvoie la balle à personne pour prendre en charge ces mineurs étrangers isolés. Je dois rendre hommage au Maire de Paris qui a toujours rendu les arbitrages permettant de prendre en charge ces jeunes, puisqu'en termes budgétaires, la prise en charge des mineurs étrangers isolés coûtait 40 millions d'euros au Département en 2009. Nous avons dépassé les 90 millions d'euros en 2012, donc c'est un sujet particulièrement compliqué.

A cela, s'ajoute la question que vous abordez plus particulièrement de la mise à l'abri, pour laquelle nous estimons, Département de Paris, que tant que l'enfant n'est pas placé par une ordonnance de placement du juge, il ne relève pas directement du Département. Pour autant, comme il n'est pas acceptable de voir des jeunes dans la rue à Paris et comme l'Etat n'avait pas, pendant des années, créé des places supplémentaires de mise à l'abri - depuis 2003, il y a 100 places de mise à l'abri de ces jeunes, avant cette expertise et avant ordonnance de placement du juge -, nous avons décidé d'ouvrir un certain nombre de places pérennes et surtout de créer une structure d'accueil et d'orientation qui a permis - et vous avez pu en témoigner - que cesse le tri - sur lequel vous avez attiré plusieurs fois notre attention - place du Colonel Fabien.

C'est un dispositif qui est géré par "France Terre d'Asile", qui se trouve dans le 10e arrondissement et qui permet d'accueillir et d'orienter soit vers des dispositifs fixes - mais qui ont été rapidement complets - soit vers des dispositifs hôteliers.

Je dois dire que d'après les comptes rendus de maraude que nous avons - et, d'ailleurs, j'interrogeais les maires d'arrondissement et le maire du 10e arrondissement notamment il y a peu de temps à ce sujet - il semblerait, d'après ce que l'on nous dit, qu'il n'y a quasiment plus de jeunes mineurs s'étant présentés aux services du Département et, estimés mineurs, se retrouvant à la rue.

D'ailleurs, vous l'avez exprimé différemment, puisque vous avez parlé d'"exilés" ; vous n'avez pas parlé de "mineurs", vous avez dit : "Il y a des exilés qui dorment"... Effectivement. Mais tous les exilés ne relèvent pas de la protection de l'enfance, et c'est tout l'enjeu du débat. La protection de l'enfance a en charge les mineurs et doit protéger les mineurs normalement après ordonnance de placement du juge, mais nous le faisons parce qu'il faut agir avant même cette décision du juge.

Vous l'avez dit vous-même, vous les avez qualifiés d'"exilés"... Effectivement, il y a des exilés et des familles, c'est une autre problématique ; la problématique des mineurs étrangers isolés est particulière, ce sont des jeunes seuls, isolés et mineurs, qui arrivent à Paris ou en Seine-Saint-Denis le plus souvent et, je vous le dis - et c'est notamment le dispositif qu'on a financé et qui a duré plus longtemps cette année - quand ces jeunes se retrouvent nombreux à Paris, nous ouvrons des dispositifs complémentaires pour les accueillir.

Pour répondre sur la façon pérenne de les accueillir, nous continuons à travailler sur le Schéma départemental de la protection de l'enfance qui avait été voté en 2010 et qui prévoyait la création de 300 places. Nous arriverons fin 2013 à la création de ces 300 places. Il y a eu plusieurs appels à projets. Je crois que nous aurons le plaisir de siéger ensemble très prochainement sur un prochain appel à projets créant des places. Cela aussi contribue à accueillir ces jeunes de l'ASE.

Dernier point, parce que je ne veux pas être très long, la question particulièrement importante...

Oui, vous me faites signe, sur les tests d'âge osseux, c'est particulièrement important. Je dois dire que, grâce au travail remarquable fait par "France Terre d'Asile" et cette plateforme d'accueil que nous avons faite, un diagnostic fait suite à un dialogue, à un questionnaire. C'est quelque chose qui est beaucoup plus large. Et le recours, qui n'est pas fait par le Département ni par les associations, mais par les juges, en termes de test d'âge osseux, a considérablement reculé, puisqu'au regard du dernier chiffre que j'avais, pour l'année 2012 en cours, c'est moins d'une trentaine de tests d'âge osseux qui ont été faits cette année contre parfois beaucoup plus auparavant. Là aussi, nous avons essayé de travailler autrement, et c'est aussi la contribution de "France Terre d'Asile" à la tentative de déterminer l'âge.

Je suis pris entre la Présidente qui me dit de faire court et Mme Véronique DUBARRY qui veut plus ! On finira, je vous donnerai tous les détails par la suite...

Je veux juste dire un mot pour conclure. Sur le débat particulièrement important que nous avons engagé sur la répartition effectivement nationale, c'est-à-dire quand Paris et la Seine-Saint-Denis à eux deux accueillent la moitié des mineurs étrangers isolés, on estime - c'est un dialogue que nous avons engagé avec le précédent Gouvernement, avec M. MERCIER, c'est un dialogue qui est engagé avec le Premier Ministre et également avec Mme TAUBIRA - qu'il doit y avoir, comme beaucoup de rapports l'ont demandé, une meilleure répartition de ces mineurs au niveau national.

Il doit y avoir effectivement des plateformes d'accueil régionales qui permettent d'accueillir ces jeunes et de les répartir un peu plus équitablement sur différents départements. Là aussi, le Maire de Paris faisait état ce matin des Hauts-de-Seine, quand Paris accueille 1.800 mineurs étrangers isolés, c'est quelque chose comme 200 mineurs étrangers isolés qui sont accueillis dans les Hauts-de-Seine, et ce n'est pas acceptable.

C'est effectivement un sujet sur lequel nous continuons le combat. Comme vous l'avez dit, là aussi, la solidarité métropolitaine - mais aussi nationale - est nécessaire car nous ne pourrions pas seuls - vous l'avez vu et la dynamique budgétaire en témoigne - régler la question des mineurs étrangers isolés en France.

Mme Gisèle STIEVENARD, présidente. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASES 642 G.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2012, DASES 642 G).

Vœu déposé par les groupes de la majorité relatif à l'hébergement à Paris.

Mme Gisèle STIEVENARD, présidente. - Nous passons à l'examen de vœux non rattachés : le vœu n° 10 G est relatif à l'hébergement Paris.

La parole est à M. Rémi FÉRAUD, pour une minute.

M. Rémi FÉRAUD. - Il s'agit du vœu n° 10 G. Je crois que nous le présentons en commun avec le groupe Communiste et le groupe "Europe Ecologie - Les Verts".

Il s'agit, dans la suite d'ailleurs de la question que j'ai posée au nom du groupe tout à l'heure sur la possibilité de réquisition d'immeubles vacants, de mettre en avant que, dans nos arrondissement, il existe des immeubles vides, appartenant souvent à des sociétés. En l'occurrence, le n° 40 de la rue René-Boulangier dans le 10e arrondissement appartient à la société Groupama. Il faut évidemment vérifier que ces immeubles pourraient remplir les conditions, et notamment de sécurité mais aussi juridiques, pour faire l'objet de réquisition.

La volonté de l'équipe municipale du 10e arrondissement notamment, en votant ce vœu, était de mettre en avant la connaissance d'immeubles qui sont vides depuis plusieurs années dans nos arrondissements et qui pourraient tout à fait faire au moins l'objet déjà d'études en vue d'une réquisition par les pouvoirs publics, pour faire face à la crise de l'hébergement qui s'annonce en ce début d'hiver.

Mme Gisèle STIEVENARD, présidente. - Mme Olga TROSTIANSKY va vous répondre.

Mme Olga TROSTIANSKY, vice-présidente. - Mes chers collègues, je partage l'inquiétude formulée par M. Rémi FÉRAUD, à propos du regain de tension sur l'hébergement des sans-abri sur notre territoire.

Il y a effectivement une part croissante des familles dans la demande non pourvue du 115. Et chaque soir, par exemple de la semaine dernière, entre cinquante et soixante familles ont encore été contraintes de dormir dans la rue.

Je me suis exprimée en questions d'actualité sur les mesures prises par le nouveau Gouvernement sur cette situation dramatique, et sur le fait qu'une partie de notre appel et celui des associations ait été entendu. Je ne reviendrai donc pas sur ce que j'ai déjà développé tout à l'heure.

Il y a des orientations nouvelles du Gouvernement qui vont dans le bon sens, mais c'est vrai qu'il faut continuer à saisir toutes les opportunités foncières pour garantir le droit à l'hébergement des publics les plus fragiles. Paris a déjà fait l'acquisition d'une soixantaine de bâtiments depuis 2008 pour créer 2.000 places d'hébergement, et une

vingtaine d'immeubles supplémentaires a également servi de sites tiroirs, le temps de réhabiliter les vieux établissements et d'humaniser les conditions d'accueil.

Là encore, ces efforts doivent être partagés, y compris par les grands groupes financiers qui sont propriétaires de nombreux bien vacants.

La loi prévoit la réquisition de bâtiments appartenant à des investisseurs institutionnels, non occupés depuis un an et pour une durée de un à six ans, pouvant être portée à douze ans dans le cadre de gros travaux de remise en état. Là, il ne s'agit pas d'une spoliation puisqu'une indemnité est versée au propriétaire, mais cette loi rappelle juste au propriétaire immobilier que le logement sert avant tout à loger et non à spéculer.

La collectivité parisienne est favorable à l'application de cette loi qui réconcilie et met sur le même plan d'égalité, à la fois le droit d'hébergement et le droit à la propriété.

Dans ces conditions, je donne un avis favorable au vœu qui a été présenté par M. Rémi FÉRAUD.

Mme Gisèle STIEVENARD, présidente. - Nous pouvons passer au vote.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu assorti d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le vœu est adopté. (2012, V. 53 G).

Vœu déposé par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés relatif à l'utilisation temporaire de l'ancienne caserne de pompiers Château-Landon (10e).

Mme Gisèle STIEVENARD, présidente. - Le vœu n° 11 G est relatif à l'utilisation temporaire de l'ancienne caserne de pompiers Château-Landon dans le 10e arrondissement.

M. Rémi FÉRAUD a la parole.

M. Rémi FÉRAUD. - Merci, Madame la Présidente.

Là aussi, il s'agit d'un vœu dont l'initiative vient de l'ensemble de la majorité municipale du 10e arrondissement.

La caserne Château-Landon est une caserne de pompiers située dans le Nord du 10e arrondissement et qui n'est plus utilisée depuis maintenant plusieurs années par la Brigade des sapeurs-pompiers de Paris. Des discussions ont été entamées entre la Ville et la Préfecture de police, afin de trouver à cette caserne, ou j'allais dire ancienne caserne, un usage définitif pour l'avenir.

Pour la période actuelle, et plutôt que de laisser ce bâtiment entièrement inutilisé, notre volonté est d'utiliser sa cour intérieure particulièrement adaptée pour améliorer la prise en charge des sans-abri et de la précarité dans cette partie du 10e arrondissement situé près des gares.

Notre souhait, qui nécessite un travail sérieux de la Préfecture de police et des services de la Ville de Paris pour pouvoir avancer, est que la cour intérieure de cette caserne puisse être aménagée avec des bâtiments modulaires, car les bâtiments de la caserne eux-mêmes sont dans un état trop vétuste et dangereux aujourd'hui. Que cette cour intérieure puisse être aménagée à la fois pour permettre l'accueil de jour de sans-abri et pour des associations qui manquent de locaux ou ont des locaux trop petits.

Je pense notamment au CAMRES que, Madame STIEVENARD, vous connaissez bien. Qu'elle puisse servir éventuellement - là aussi, je donne des idées qui ne sont pas exclusives - à la distribution alimentaire gratuite qui a lieu actuellement sous le métro aérien, près du métro La Chapelle, dans des conditions qui ne sont pas satisfaisantes, ni pour les personnes accueillies, ni d'ailleurs pour les quartiers concernés qui rencontrent déjà des difficultés sociales et d'environnement urbain importantes.

Notre vœu, qui n'est pas le premier sur la caserne Château-Landon - Alain LHOSTIS ne lâche par le morceau, mais moi non plus et les autres élus du 10e arrondissement non plus - a pour but de pouvoir avancer réellement à un coût qui soit abordable, c'est-à-dire en utilisant la cour intérieure de cette caserne. Cela nécessite l'installation

d'équipements provisoires et également un travail de la Direction du Patrimoine et de l'Architecture de la Ville pour sécuriser l'accès à la cour du bâtiment.

Je vous remercie.

Mme Gisèle STIEVENARD, présidente. - Merci.

Mme TROSTIANSKY va vous répondre.

Mme Olga TROSTIANSKY, vice-présidente. - Madame la Présidente, je m'associe pleinement au propos de M. Rémi FÉRAUD et effectivement aux multiples interventions sur ce sujet d'Alain LHOSTIS.

Dans le 10^e arrondissement, les associations sont nombreuses et ont de plus en plus de difficultés à accueillir dans de bonnes conditions les populations en errance, notamment à cause de l'exiguïté ou de la localisation de leurs locaux.

On est dans un arrondissement où le foncier disponible est très rare et la caserne Château-Landon a fait l'objet de plusieurs études portant sur une occupation provisoire, mais ce bâtiment, très délabré, demanderait des travaux très lourds.

C'est la raison pour laquelle l'installation d'"Algeco" dans la cour présente une opportunité intéressante à plusieurs titres. Le coût et la durée des travaux sont sans commune mesure avec la réhabilitation des locaux existant et elle permettrait à une ou deux associations déjà présentes dans l'arrondissement d'exercer des missions dans de meilleures conditions, tant pour elles évidemment mais aussi pour les usagers, tout en libérant l'espace public.

Je pense notamment à la distribution alimentaire de l'Armée du Salut ou aux petits-déjeuners organisés par certaines associations, et je rappelle que la politique de notre collectivité est de favoriser la distribution de repas dans des endroits fermés si possible, chauffés, où les personnes peuvent s'asseoir, à l'instar des restaurants solidaires.

Donc, Monsieur FÉRAUD, je propose qu'une réunion soit organisée très rapidement par le Secrétariat général afin de vérifier la faisabilité de l'installation qui nécessite aussi la sécurisation des bâtiments existant pour empêcher toute intrusion, ainsi que la remise en état du porche d'accès.

Mes chers collègues, je vous propose de voter ce vœu.

Mme Gisèle STIEVENARD, présidente. - Je le mets donc aux voix, à main levée.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le vœu est adopté à l'unanimité. (2012, V. 54 G).

Vœu déposé par le groupe EELVA relatif à la reconnaissance des nouvelles familles résidentes à Paris.

Vœu déposé par l'Exécutif.

Mme Gisèle STIEVENARD, présidente. - Les vœux n^{os} 12 G et 12 G bis sont relatifs à la reconnaissance des nouvelles familles résidant à Paris.

La parole est à M. BOUTAULT.

M. Jacques BOUTAULT. - Madame la Présidente, le Préfet de Paris remet, comme dans tous les départements de France d'ailleurs, chaque année, la Médaille de la famille française, qui se présente comme une distinction honorifique décernée aux personnes qui élèvent ou ont élevé de nombreux enfants.

Cette distinction, qui a vu le jour en 1920 dans un contexte d'après Première Guerre mondiale, valorise le natalisme car il faut avoir donné naissances à huit enfants pour avoir droit à cette médaille.

Il est temps que celle-ci évolue. Et d'ailleurs, à Paris, celle-ci a évolué puisque depuis maintenant 2004, l'U.D.A.F. qui, à Paris, attribue cette médaille, grâce à l'action du Département de Paris, a pu désigner des familles

qui n'étaient pas des familles de huit enfants minimum. Il s'agit d'ouvrir cette distinction aux familles monoparentales recomposées dont les parents sont étrangers, aux familles homoparentales bientôt, étrangères ou émigrées.

Mais il semble que la fédération qui chapeaute l'Union départementale des associations familiales, la Fédération nationale de la médaille de la famille française n'a pas la même conception moderne et contemporaine de la famille puisqu'elle s'est émue récemment que le remariage, c'est-à-dire le divorce, était une atteinte à la cohésion sociale et en particulier, elle s'est alarmée du projet ouvrant le mariage à des personnes de même sexe.

Nous pensons que dans un contexte où le Gouvernement prévoit l'élargissement du mariage à tous les couples, de même sexe ou de sexes différents, le Département de Paris devrait soutenir un message d'ouverture et de modernité afin que cette médaille soit décernée plus largement à toutes les familles, quelle que soit leur composition.

C'est l'objet du vœu que nous avons déposé.

Merci pour votre attention.

Mme Gisèle STIEVENARD, présidente. - Mme TROSTIANSKY vous répond.

Mme Olga TROSTIANSKY, vice-présidente. - Madame la Présidente, Monsieur BOUTAULT, je voulais vous dire que je partage pleinement vos critiques sur la Fédération nationale de la médaille française, qui défend une vision classique, voire réactionnaire des familles et des parcours amoureux et conjugaux en France.

Je suis par ailleurs attachée, comme vous, à la reconnaissance de toutes les familles, quelles qu'elles soient, et le Département de Paris a depuis de nombreuses années prouvé et assumé une vision progressiste en ne faisant aucune distinction entre les familles et en ne s'intéressant qu'au bien-être des parents et de leurs enfants.

Concernant votre vœu, je tiens cependant à vous informer que c'est l'U.D.A.F., l'Union départementale des associations familiales, qui organise la remise de ces médailles à Paris. A la différence de la Fédération nationale de la médaille française, l'U.D.A.F. de Paris compte en son sein une pluralité d'associations avec une diversité d'opinions sur les familles, même si nous regrettons que les associations de familles homoparentales ne puissent pas encore en faire partie.

Comme vous l'avez dit, les médailles peuvent être actuellement remises à des familles monoparentales recomposées ou dont les parents sont étrangers. On a remis à plusieurs familles des médailles, même pour des familles à partir de quatre enfants. Vous voyez donc les gros progrès qui ont été réalisés.

Trêve de plaisanteries, pour toutes ces raisons, Monsieur BOUTAULT, je vous propose de retirer votre vœu et de voter le vœu de l'Exécutif qui demande au Gouvernement de revoir les conditions d'attribution et la nomination même de cette médaille afin de la rendre plus conforme à la réalité des familles qui vivent à Paris et en France.

Mme Gisèle STIEVENARD, présidente. - Monsieur BOUTAULT, êtes-vous d'accord pour retirer votre vœu ?

M. Jacques BOUTAULT. - Le vœu de l'Exécutif est correct et précise bien que le Département de Paris, peut-être grâce à l'esprit d'ouverture plus grand de l'U.D.A.F. que sa fédération, a pu prendre un peu d'avance et honorer toutes les familles.

Reste effectivement à honorer les familles homoparentales quand celles-ci auront droit de cité, ce que nous souhaitons dans cette ville et en France.

Mme Gisèle STIEVENARD, présidente. - Le vœu n° 12 G est donc retiré.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu bis de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le vœu est adopté. (2012, V. 55 G).

Vœu déposé par le groupe PCF/PG relatif à la diminution du financement du P.E.A.D.

Mme Gisèle STIEVENARD, présidente. - Le vœu n° 13 G est relatif à la diminution du financement du Programme européen d'aide alimentaire.

La parole est à Mme Hélène BIDARD.

Mme Hélène BIDARD. - Oui, Madame la Présidente, je vous remercie.

Le Programme européen d'aide aux plus démunis est un programme de distribution gratuite de nourriture aux personnes les plus pauvres de l'Union, initialement organisé dans le cadre de la P.A.C.

La suppression du P.E.A.D. est prévue pour janvier 2014 mais la Commission européenne a proposé la création d'un fonds européen d'aide aux plus démunis pour s'y substituer.

Le nombre de personnes démunies est en constante augmentation en Europe depuis le déclenchement de la crise économique du capitalisme. Le P.E.A.D. bénéficie à 18 millions d'Européens de même qu'à 4 millions de Français.

Les associations que sont le Secours Populaire, les Restos du Cœur, la Croix-Rouge et les banques alimentaires estiment que l'enveloppe du fonds devrait être portée à minima à 4,75 milliards d'euros pour répondre aux besoins prioritaires.

C'est pourquoi mon groupe des élus Communiste et du Parti de Gauche souhaite que nous apportions notre soutien aux revendications des associations assurant la distribution de l'aide alimentaire et émet le vœu que le Maire de Paris interpelle le Gouvernement afin qu'il affirme la position de la France auprès de la Commission européenne sur la nécessité de répondre aux exigences des associations habilitées à distribuer la nourriture de l'actuel P.E.A.D.

Je vous remercie.

Mme Gisèle STIEVENARD, présidente. - La parole est à Mme Olga TROSTIANSKY.

Mme Olga TROSTIANSKY, vice-présidente. - Madame la Présidente, devant l'inquiétude soulevée à juste titre par l'annonce de la réduction drastique du budget européen dédié au P.E.A.D. en 2011, notre collectivité s'était mobilisée aux côtés des associations afin qu'elles aient l'assurance de continuer à mener leurs actions dans un contexte où la crise économique amène de plus en plus de personnes à recourir à l'aide alimentaire.

Vous le rappelez, Madame BIDARD, notre Assemblée a voté en septembre 2011 un vœu de l'Exécutif dans ce sens, et le Maire de Paris avait saisi les présidents de la Commission européenne et du Conseil européen afin que ces crédits, qui représentent entre 27 et 50 % des ressources d'aide alimentaire des associations, soient maintenus.

Les associations ont alors obtenu une période de répit jusqu'à 2013, et la Commission européenne vient effectivement de proposer la création d'un fonds européen d'aide aux plus démunis qui doit désormais être débattue par le Parlement européen et le Conseil des Ministres de l'Union européenne, avec notamment un volet important sur l'utilisation du fonds.

Je rappelle que l'Europe s'est fixée pour objectif à l'horizon 2020 de réduire d'au moins 20 millions le nombre de personnes en situation de pauvreté.

Évidemment, nous devons rester très vigilants sur les modalités d'utilisation de ce fonds et nous allons continuer à soutenir les associations afin qu'elles puissent bénéficier des crédits nécessaires pour pérenniser leurs actions.

C'est pourquoi, mes chers collègues, je vous propose de voter ce vœu de manière favorable.

Mme Gisèle STIEVENARD, présidente. - Je mets aux voix, à main levée, ce vœu.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le vœu est adopté à l'unanimité. (2012, V. 56 G).

Vœu déposé par le groupe PCF/PG relatif aux biffins et revendeurs de rue d'objets issus de la récupération.

Vœu déposé par l'Exécutif.

Mme Gisèle STIEVENARD, présidente. - Les vœux n^{os} 14 G et 14 G bis sont relatifs aux biffins et revendeurs de rue d'objets issus de la récupération.

La parole est à Mme Danielle SIMONNET, pour une minute.

Mme Danielle SIMONNET. - Mes chers collègues, avec les politiques d'austérité qui vont être menées nationalement, il faut être conscient qu'il va y avoir de plus en plus de vendeurs et d'acheteurs sur les marchés informels dans le Nord et le Nord-Est parisien.

A travers ce vœu, nous souhaitons exprimer que le projet spécifique de recyclerie expérimentale du quartier de la porte de Montreuil, dans le 20^e arrondissement, avec l'association "Emmaüs Coup de Main", un projet d'entreprise d'insertion qui va avoir pour objectif d'intégrer des revendeurs de rue et qui se conçoit comme une réponse parmi d'autres au service de la régulation de l'espace public, en faveur de la valorisation sociale écologique d'objets auxquels on souhaite donner une seconde vie au travers du développement d'une économie du recyclage, est évidemment un projet à soutenir.

Maintenant, soyons conscients que ce projet, en mettant à disposition seulement une trentaine de contrats d'insertion, qui certes ont vocation à accueillir bien plus que 30 personnes, risque d'avoir un impact tel une goutte d'eau sur la situation et qu'il nous semble donc important de faire évoluer ce projet, en permettant notamment de créer un espace de vente directe en circuit court, pouvant contribuer concrètement à désengorger les marchés existants, en collaboration avec les associations de biffins, telles que "Sauve qui peut" et "Amélior".

Nous demandons qu'enfin l'étude réalisée par l'association "Aurore" sur les revendeurs de rue soit rendue publique, puisque nous l'attendons depuis plus d'un an et qu'elle a été d'ores et déjà bien financée par le Conseil régional.

Nous souhaitons aussi qu'avec cette étude, nous puissions enfin recommencer les concertations, tant au niveau parisien impliquant les mairies d'arrondissement concernées, qu'au niveau régional et francilien, pour que les expériences que nous avons déjà développées telles que le Carré des Biffins à la porte de Montmartre ou encore les 50 places dédiées à la vente d'objets de récupération au sein du marché aux puces de la porte de Vanves, ou bien aussi toutes les expérimentations menées par des associations d'intégration de biffins dans les vide-greniers, que toutes ces multitudes de solutions soient enfin encouragées et développées, parce qu'il nous semble important de sortir du statu quo.

Vous le savez comme moi, la répression ne règle rien, au contraire, il y a une situation extrêmement grave, subie non seulement par les riverains, mais aussi par les biffins, et il est important de résoudre cette question avant qu'il ne soit trop tard et que l'exaspération de certains riverains ne se traduise en événements comme nous avons pu en voir à Marseille sur d'autres sujets.

Vous savez que le racisme anti-pauvres, hélas, en ces périodes de crise, si les collectivités ne réagissent pas, est une menace réelle.

Mme Gisèle STIEVENARD, présidente. - Mme Olga TROSTIANSKY a la parole.

Mme Olga TROSTIANSKY, vice-présidente. - Madame la Présidente, le vœu présenté par Mme SIMONNET et son groupe fait largement écho à celui que vous avez présenté, Madame SIMONNET, lors du Conseil de juillet dernier, auquel j'avais déjà apporté beaucoup de réponses.

Je voulais redire, Madame la Présidente, que ce sujet est très complexe. Depuis plusieurs années, nous travaillons à imaginer, à mettre en place des dispositifs permettant d'encadrer cette activité, tout en répondant à la demande légitime des riverains de bénéficier d'un usage normal de l'espace public.

Plusieurs dispositifs différents sont déjà en place ou en cours de réalisation. Ils ont tous été réfléchis en fonction des spécificités des lieux de présence des vendeurs à la sauvette dans les arrondissements et demandent encore à être évalués.

Vous souhaitez avoir des informations sur le projet "Coup de Main", que je vous donne bien volontiers.

Le permis de construire concernant l'espace d'apport volontaire sur le terre-plein de la porte de Montreuil a été obtenu le 18 octobre. Les travaux devraient débuter en janvier. Pour ce qui concerne la boutique rue Saint-Blaise, elle fonctionne bien, les associations et les riverains l'ont plutôt bien accueillie.

Elle sert aussi pour le moment de lieu d'apport volontaire pour les habitants et propose des objets à des prix très modestes. A terme, un espace de vente directe permettra aux vendeurs à la sauvette et aux acheteurs d'y développer leurs activités en toute légalité, en lien avec les associations "Amélior" et "Sauve qui peut". L'association a des pistes pour l'entrepôt destiné à l'activité de recyclage.

Par contre, votre vœu porte également sur l'abrogation de certaines mesures de la loi Lopsi 2 sur la fin des mesures transitoires pour les Roumains et les Bulgares.

Je voulais simplement vous rappeler que le Gouvernement a d'ores et déjà quasiment doublé la liste des métiers ouverts à ces ressortissants, qui passent de 150 à 291, mais il y a évidemment une partie de ce que vous dites sur laquelle je partage vos préoccupations.

Je voulais vous proposer de retirer votre vœu, parce que cela va vraiment au-delà des compétences de la collectivité parisienne, et vous proposer de voter le vœu sur les compétences parisiennes. Il y a une partie parisienne et une partie nationale, je propose à Mme SIMONNET et à son groupe de voter le vœu de l'Exécutif qui reprend largement une grosse partie des vœux présentés par Mme SIMONNET.

Mme Gisèle STIEVENARD, présidente. - Madame SIMONNET, acceptez-vous le vœu de l'Exécutif en remplacement de votre vœu ?

Mme Danielle SIMONNET. - Dans le vœu de l'Exécutif, un point me pose énormément problème, en une seconde : il n'est pas suffisamment fait de distinction entre la répression par les forces de police, qui est nécessaire à l'encontre des revendeurs de produits alimentaires et de produits issus du recel, et la répression qui nous semble totalement injuste en direction des chiffonniers et des revendeurs.

Nonobstant ce point problématique, il me semble qu'il y a une avancée conséquente à travers le vœu de l'Exécutif, qui est la reconnaissance de l'évolution nécessaire du projet de la ressourcerie à travers cet espace de vente directe et la volonté affichée que l'on progresse dans le développement de solutions alternatives, à l'image de ce que nous avons fait à travers ces autres propositions.

Nous acceptons donc de retirer notre vœu et de souscrire à celui de l'Exécutif.

Mme Gisèle STIEVENARD, présidente. - Merci.

Explication de vote de Mme MONTANDON. Vous avez la parole, Madame.

Mme Valérie MONTANDON. - Merci, Madame la Présidente.

Le vœu n° 14 bis va en effet dans le bon sens, mais nous vous rappelons que déjà depuis plus de trois ans et demi, le secteur de la porte de Montmartre est le carrefour, comme vous l'avez dit en effet, de vente illégale de denrées alimentaires périmées, mais surtout - et c'est beaucoup plus grave - de médicaments, de faux médicaments qui mettent en danger la santé des habitants.

M. Pierre-Yves BOURNAZEL, élu du 18e arrondissement, avait soutenu la mise en place du dispositif de Carré aux biffins et ne cesse de rappeler que les habitants vivant entre le boulevard des Maréchaux et les périphériques, comme ceux de la porte de Montmartre, ne doivent pas être considérés comme des Parisiens de seconde zone et méritent en effet une amélioration réelle de leur environnement.

Nous espérons que ce vœu se traduira par des résultats visibles sur le terrain.

Merci.

Mme Gisèle STIEVENARD, présidente. - Je mets aux voix, à main levée, le vœu bis déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le vœu est adopté. (2012, V. 57 G).

2012 DJS 7 G - Subventions et conventions (56.000 euros) avec cinq associations gestionnaires de foyers de jeunes travailleurs affiliées à l'Association des Résidences et Foyers de Jeunes.

2012 DJS 8 G - Subventions (64.000 euros) et conventions avec six associations gestionnaires de foyers de jeunes travailleurs, affiliées à l'Union Régionale des Foyers et Services pour Jeunes Travailleurs en Ile-de-France.

Mme Gisèle STIEVENARD, présidente. - Nous passons à l'examen en 7e Commission du projet de délibération DJS 7 G : subventions et conventions avec cinq associations gestionnaires en foyers de jeunes travailleurs affiliées à l'Association des Résidences et Foyers de Jeunes.

Mme Claire MOREL a la parole.

Mme Claire MOREL. - Je vous remercie.

Madame la Présidente, mes chers collègues, je vous propose en effet de parler conjointement des projets de délibération DJS 7 G et également DJS 8 G, tous deux relatifs à des subventions avec conventionnement à des associations gestionnaires de foyers de jeunes travailleurs situés dans huit arrondissements de Paris.

C'est une occasion de mettre en valeur l'utilité et la valeur de ces foyers de jeunes travailleurs dont le modèle évolue et doit être encore davantage mis en avant.

Ces F.J.T., gérés par des associations, offrent aux jeunes vivant hors de leur famille des possibilités de logement temporaire à Paris pour une période limitée dans le temps, deux ans en général.

Dans le même temps, ces structures assurent l'accompagnement de leurs résidents dans leurs démarches d'accès à l'autonomie dans le domaine du logement, de l'emploi, de la formation, de la santé, de la culture et des loisirs.

Elles constituent également un relais d'information privilégié de la politique menée par le Département de Paris en faveur de la jeunesse.

Ces foyers de jeunes travailleurs sont une vraie opportunité pour les jeunes Parisiens ou les jeunes d'ailleurs de trouver un logement dans un contexte difficile que nous connaissons tous.

Si la politique volontariste de Paris en matière de logement et de logement social, si les mesures, dont certaines sont d'ores et déjà initiées par le Gouvernement, telles que l'encadrement des loyers, la mobilisation pour le logement social, la réorientation de l'investissement locatif sont indispensables, il n'en reste pas moins qu'une politique de soutien en faveur plus spécifiquement des jeunes est primordiale.

L'accès à un logement pour les jeunes, toutes les études le prouvent, est beaucoup plus difficile et beaucoup plus onéreux que pour les jeunes de la génération précédente.

Voilà pourquoi Paris se mobilise pour le logement et les foyers de jeunes travailleurs.

Les deux projets de délibération soumis à votre approbation, mes chers collègues, s'inscrivent dans la continuité de l'action de notre collectivité qui, depuis 2002, apporte sa contribution financière au développement des ateliers et des actions socioéducatives dans les foyers de jeunes travailleurs, au titre de la politique de la jeunesse conduite par Mme Isabelle GACHET à la suite de M. Bruno JULLIARD, ainsi que son soutien au financement de nouvelles structures, comme dans le 9e arrondissement, avec deux nouvelles résidences sociales pour les jeunes, financées au titre de la politique du logement conduite par M. Jean-Yves MANO.

Dans le cadre de ces deux projets de délibération, ce sont 11 associations gestionnaires de foyer en Ile-de-France à qui il vous est proposé de verser une subvention d'équipement.

Ces associations sollicitent l'aide financière de notre collectivité sur la base de justificatifs des dépenses engagées en termes de mise en conformité, d'hygiène et de sécurité, d'équipement mobilier, pour un montant total de 120.000 euros.

Je vous invite, par ailleurs, à faire encore davantage connaître ces établissements, ces F.J.T., à diffuser l'information des modalités de candidature, notamment dans le cadre des antennes jeunes. Les F.J.T. se modernisent, se rénovent, leur encadrement est performant, leur mode de fonctionnement évolue également. Il est

important de souligner que l'allongement de l'âge limite de 25 ans vers 30 ans fait partie d'une tendance lourde, en phase avec l'évolution de la société.

Les F.J.T., à côté des résidences pour étudiants qui bénéficient également du soutien de notre collectivité, à côté de la nouvelle aide à l'installation dans un premier logement en faveur des étudiants boursiers mise en place en juillet dernier, sont un élément important du dispositif de la politique en faveur de la jeunesse et je vous invite à approuver ces projets de délibération.

Mme Gisèle STIEVENARD, présidente. - Merci.

Mme Isabelle GACHET vous répond.

Mme Isabelle GACHET. - Merci, Madame la Présidente.

Madame la Conseillère, Mesdames et Messieurs les Conseillers, tout d'abord, permettez-moi, Madame MOREL, de vous remercier de votre très juste intervention.

En effet, à ce jour, il y a 530.000 jeunes âgés de 15 à 29 ans qui vivent à Paris, ce qui représente près du quart de la population parisienne totale. Qu'ils soient étudiants ou qu'ils débutent dans la vie active, l'accès à un logement pérenne représente l'un des défis majeurs auxquels ils restent confrontés. C'est pourquoi le Département s'engage dans une politique ambitieuse pour aider les jeunes à se loger et pour les accompagner vers l'insertion sociale et l'autonomie.

Notamment, le Département les aide en créant des logements spécifiquement destinés aux jeunes ; plus de 10.000 logements en foyers de jeunes travailleurs ou en résidences étudiantes ont déjà été réalisés sur les 12.500 prévus de 2001 à 2014.

Le Département les aide aussi en soutenant, comme vous l'avez justement dit, l'action des foyers de jeunes travailleurs par l'attribution de subventions de fonctionnement chaque année. Ainsi, le Département a attribué pas moins de 1.119.000 euros à 23 associations gérant 41 F.J.T. en 2012, pour financer notamment le développement de leurs projets pédagogiques et des actions socioéducatives.

Nous vous proposons aujourd'hui de consolider ce soutien via une subvention d'équipement qui permet la réalisation de travaux d'hygiène et de sécurité, l'amélioration du confort dans les foyers de jeunes travailleurs, ainsi que l'achat de mobilier.

Les F.J.T., nous le savons, représentent une réponse efficace au logement des jeunes à Paris. Face à un parc privé de plus en plus inaccessible, les F.J.T. offrent des conditions d'hébergement d'extrêmement bonne qualité pour un coût relativement modeste, tant au niveau du montant des redevances qu'au niveau des conditions de solvabilité.

Le logement est la condition sine qua non pour une insertion professionnelle durable et stable chez les hommes. Il s'agit donc d'une véritable solution d'insertion pour ces jeunes qui en ont le plus besoin.

Les F.J.T. assurent également une fonction éducative primordiale, car ils proposent aux jeunes, au-delà du simple hébergement, l'accompagnement nécessaire à la construction de futurs citoyens insérés socialement et intégrés dans la ville. Ils assurent, en effet, un accueil personnalisé, ils organisent des activités autour de l'emploi, de la formation, du logement, de la santé, des loisirs et de la culture et ils accompagnent les jeunes et les incitent à participer à la vie collective et à la vie du quartier. Ils sont, à ce titre, de véritables relais de la politique jeunesse parisienne.

Enfin, rappelons que les F.J.T. sont aussi des outils de mixité sociale chez les jeunes générations ; ce sont des lieux de vie où les parcours de vie des jeunes sont divers et multiples.

Cette mixité sociale est précieuse, elle permet l'enrichissement de chacun et représente un levier efficace de mixité sociale face à la concentration sociale exacerbée à Paris.

Pour toutes ces raisons, c'est avec plaisir que je vous sou mets le vote des projets de délibération DJS 7 G et DJS 8 G.

Je vous remercie.

Mme Gisèle STIEVENARD, présidente. - Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DJS 7 G.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2012, DJS 7 G).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DJS 8 G.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2012, DJS 8 G).

Désignation de représentants du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil général, dans divers organismes.

Mme Gisèle STIEVENARD, présidente. - Je vous invite à procéder à la désignation de représentants du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil général, dans les organismes suivants :

Conseil de l'Education nationale dans le Département de Paris (CDEN) (R. 36 G) :

- M. Rémi FERAUD, maire du 10^e arrondissement, suppléant, en remplacement de M. Pascal CHERKI, maire du 14^e arrondissement, désigné les 15 et 16 novembre 2010, démissionnaire.

Conseil inter-académique d'Ile-de-France de l'Education nationale (R. 37 G) :

- M. Christian SAINT-ETIENNE, suppléant, en remplacement de M. Jean-Marie CAVADA, désigné les 7 et 8 juin 2010, démissionnaire.

Comité de bassin "Seine Normandie" (R. 38 G) :

- M. Yves CONTASSOT en remplacement de M. Denis BAUPIN, désigné le 29 septembre 2008, démissionnaire.

Etablissement public de coopération culturelle à caractère industriel et commercial "104 Cent Quatre" (Conseil d'administration) (R. 39 G) :

- M. Bruno JULLIARD en remplacement de Mme Firmine RICHARD.

Les candidatures proposées sont adoptées. (2012, R. 36 G à R. 39 G).

Modification de la composition des Commissions.

Mme Gisèle STIEVENARD, présidente. - Je vous informe de quelques modifications au sein des Commission.

I) Mme Isabelle GACHET, titulaire, quitte la 4^e Commission et intègre la 7^e Commission également en qualité de titulaire. Mme Olivia POLSKI a été élue vice-présidente de la 4^e Commission en remplacement de Mme Isabelle GACHET.

II) La répartition des élus EELVA entre les Commissions a été modifiée comme suit :

1^{ère} Commission

Titulaire : René DUTREY

Suppléant : Michel CHARZAT

2^e Commission

Titulaire : Jacques BOUTAULT

Suppléant : Yves CONTASSOT

3e Commission

Titulaire : Christophe NAJDOVSKI

Suppléant : Denis BAUPIN

4e Commission

Titulaires : Michel CHARZAT, Yves CONTASSOT

Suppléants : Véronique DUBARRY, Christophe NAJDOVSKI

5e Commission

Titulaires : Fabienne GIBOUDEAUX, Véronique DUBARRY

Suppléants : Katia LOPEZ, Jacques BOUTAULT

6e Commission

Titulaire : Katia LOPEZ

Suppléante : Danielle FOURNIER

7e Commission

Titulaire : Denis BAUPIN

Suppléante : Fabienne GIDOUDEAUX

8e Commission

Titulaire : Sylvain GAREL (président)

Suppléant : René DUTREY

9e Commission

Titulaire : Danielle FOURNIER

Suppléant : Sylvain GAREL.

Adoption, par un vote global d'approbation de l'Assemblée, des projets de délibération n'ayant pas donné lieu à inscription.

Mme Gisèle STIEVENARD, présidente. - Mes chers collègues, je vous propose maintenant de vous prononcer, à main levée, par un vote global, sur les projets de délibération n'ayant pas fait l'objet d'une inscription.

Ces projets de délibération sont adoptés et leur liste sera, selon l'usage, annexée au procès-verbal intégral de la présente séance.

Clôture de la séance.

Mme Gisèle STIEVENARD, présidente. - Nous terminons la séance en formation de Conseil général.

(La séance est levée à dix-neuf heures).

Votes spécifiques.

Mmes Claudine BOUYGUES, Colombe BROSSEL, M. Christian SAUTTER et Mme Gisèle STIEVENARD ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération suivant :

2012 DDEEES 145-G Subvention (1.060.000 euros) et convention avec l'association P.L.I.E. de Paris Nord-est (18e).

Mme Anne HIDALGO et M. Philippe GOUJON ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération suivants :

2012 DASES 427-G Participation et avenant à convention (167.580 euros) avec l'association Aurore pour le fonctionnement de l'activité de maraude dans les arrondissements du sud-ouest de Paris et le Bois de Boulogne.

2012 DASES 453-G Subvention (76.225 euros) et convention avec l'association Aurore (15e), pour le fonctionnement de son centre d'hébergement pour femmes en situation de précarité appelé "la Maison" situé 77, rue du Château des Rentiers (13e).

2012 DASES 577-G Participation et convention (143.000 euros) avec l'association Aurore (15e) pour son action de distribution de repas à des personnes isolées et des familles démunies sur le site de la Villette (19e).

Votes spécifiés.

Mme Laurence DREYFUSS et M. David ALPHAND s'abstiennent sur le projet de délibération suivant :

2012 DASCO 83-G Approbation du programme prévisionnel d'investissement des lycées pour 2012/2022 proposé par la Région Ile de France.

Projets de délibération adoptés par un vote d'ensemble de l'Assemblée.

Les projets de délibération adoptés par un vote d'ensemble de l'Assemblée sont les suivants :

2012 DASCO 25-G Subventions (12.050 euros) à divers collèges publics parisiens.

2012 DASCO 37-G Convention type entre l'Etat - Académie de Paris, le Département de Paris et les établissements d'enseignement secondaire parisiens bénéficiaires de l'implantation d'Espaces Numériques de Travail financés par le département. Signature des conventions correspondantes.

2012 DASCO 40-G Indemnisation amiable d'un agent du Département de Paris et sa famille, au titre des réparations matérielle et morale consécutives à un sinistre dans un logement de fonction dont la responsabilité incombe au Département de Paris.

2012 DASCO 46-G Subventions (149.500 euros) à diverses associations, établissements culturels pour l'implantation de résidences d'artistes au sein de 30 collèges parisiens et convention pour subvention avec "L'international Visual Théâtre".

2012 DASCO 47-G Subventions (44.668 euros) à diverses associations intervenant en collège dans le cadre de projets éducatifs.

2012 DASCO 53-G Dotations complémentaires (215.580 euros) aux collèges - 2e tranche.

2012 DASCO 56-G Dotations (16.286 euros) à divers collèges publics parisiens.

2012 DASCO 80-G Projet "Paris Collèges Familles" visant à rapprocher les familles et les équipes éducatives des collèges. Subventions (10.500 euros) et conventions à 6 centres sociaux associatifs : Relais 59 (12e), OCM-Ceasil (15e), CEFIA (17e), BelleVille, J2P (19e), Archipelia (20e).

2012 DASCO 84-G Subvention (7.769 euros) au collège-lycée public parisien Carnot (17e).

2012 DASCO 85-G Dotations (10.563 euros) aux collèges pour le financement de voyages et de projets éducatifs pour l'année scolaire 2012-2013.

2012 DPA 1-G Indemnisation de la société PRADEAU ET MORIN suite à l'allongement du chantier dans le cadre de l'opération de restructuration de l'ensemble immobilier Janson de Sailly (16e).

Mme Colombe BROSSEL, rapporteure.

2012 DASES 544-G Signature d'une convention de gestion de locaux avec la Ville de Paris et d'une convention d'occupation précaire avec l'Association du Parc Georges Brassens (15e) pour la mise à disposition des locaux, situés aux 6-8, place Jacques Marette (15e).

2012 DASES 548-G Participations et conventions (3.853.967 euros) avec douze associations et trois fondations, gestionnaires de services prestataires d'aide et d'accompagnement à domicile, habilités à l'aide sociale légale, pour l'attribution d'une participation de compensation et pour certaines associations et fondations d'une dotation spécifique.

2012 DASES 556-G Subvention et convention (290.000 euros) avec l'association Partage Solidarité Accueil (15e).

2012 DASES 596-G Subvention (3.000 euros) à l'association Fédération d'Associations et Centres d'Emigrés Espagnols en France (F.A.C.E.E.F.) (93210 La Plaine Saint Denis).

2012 DASES 603-G Subvention (2.500 euros) à l'association Comité des Fêtes et des Œuvres de Solidarité du 5e arrondissement au titre de 2012.

Mme Liliane CAPELLE, rapporteure.

2012 DASES 562-G Subventions (22.000 euros) et convention avec l'association Œuvre de Secours aux Enfants (10e) pour son action en faveur des personnes âgées et de l'ouverture en soirées d'une plate-forme de répit.

Mme Liliane CAPELLE et **Mme Véronique DUBARRY**, rapporteures.

2012 DDEEES 163-G Subvention (51.000 euros) et convention avec l'association Paris Développement (2e).

Mme Lyne COHEN-SOLAL, rapporteure.

2012 DASES 138-G Subvention (8.000 euros) à l'association Pro Aid Autisme (9e) au titre de l'année 2012.

2012 DASES 213-G Subvention (30.000 euros) et convention avec l'association Championnet (18e).

2012 DASES 253-G Subvention (10.000 euros) à l'association FNATH, association des accidentés de la vie (42030 Saint Etienne).

2012 DASES 465-G Participation et convention (20.000 euros) avec l'association Service Plus à la Personne (18e).

2012 DASES 467-G Subvention (8.000 euros) à l'association Accès Pour Tous (18e).

2012 DASES 607-G Participation et convention quadripartite (79.557 euros) entre les Départements de Paris, du Val de Marne et de la Seine Saint Denis et l'Institut Le Val Mandé (94165 Saint Mandé) pour son service Espace Loisirs.

2012 DASES 613-G Subvention (20.000 euros) et convention avec Paris Habitat-OPH pour le financement des travaux de séparation du local de permanence de l'ULS Duployé.

2012 DASES 636-G Participation et avenant n° 1 à convention (10.000 euros) avec l'association Loisirs Pluriel de Paris (19e).

2012 DASES 638-G Subvention (4.000 euros) à l'association Art Eveil (20e).

Mme Véronique DUBARRY, rapporteure.

2012 DASES 437-G Subvention (1.000 euros) à l'association Kolone (19e) pour son action de formation linguistique en faveur des jeunes primo-arrivants de 16 à 25 ans.

2012 DASES 588-G Signature de conventions avec les associations Football Club des Gobelins (13e) et Espoir 18 (18e) relatives à la gestion de lieux d'accueil innovant dans les 13e et 18e arrondissements.

2012 DASES 628-G Participations et avenants aux conventions (80.000 euros) avec les associations La Clairière (2e), Accueil Goutte d'Or (18e) et Relais de Ménilmontant (20e).

2012 DASES 641-G Participation et avenant à convention (105.000 euros) avec la Fédération des Centres Sociaux et Socio-Culturels de Paris (19e).

Mme Myriam EL KHOMRI, rapporteure.

2012 DRH 1-G Modification de délibérations relatives à des primes et indemnités des personnels paramédicaux du Département de Paris et à la nouvelle bonification indiciaire.

Mme Maïté ERRECART, rapporteure.

2012 DF 15-G Avis favorable sur des demandes en décharge de responsabilité présentées par une régisseuse du département de Paris à la suite de déficit de caisse.

2012 DF 19-G Admission en non-valeur d'anciennes créances départementales irrécouvrables et remises gracieuses d'anciennes créances départementales, au titre de l'exercice 2012.

2012 DF 33-G Rapports écrits soumis au conseil de Paris, siégeant en formation de conseil général, par ses représentants dans les conseils d'administration et de surveillance des SEM et des SPLA.

M. Bernard GAUDILLÈRE, rapporteur.

2012 DDEES 141-G Subvention et conventions (900 000 euros) avec le CROUS de Paris pour l'aménagement de quatre cafeterias universitaires et pour l'achat d'équipement de restauration.

M. Didier GUILLOT, rapporteur.

2012 DASES 32-G Subvention (250.000 euros) et avenant n° 2 à convention avec l'association AIDES (93508 Pantin).

2012 DASES 443-G Subvention (9.000 euros) au Pôle de Santé des Envierges (20e) dans le cadre du programme Paris Santé.

2012 DASES 532-G Subvention (10.000 euros) à l'association Santé Charonne (ASC) (11e) au titre de l'année 2012.

2012 DASES 533-G Subvention (2.500 euros) à l'association Visiteurs pour les Personnes Hospitalisées (V.P.H) (95100 Argenteuil).

2012 DASES 534-G Subvention (27.000 euros) et convention avec l'association AURORE (15e) pour son service MIJAOS sis 169 bis, boulevard Vincent Auriol (13e).

2012 DASES 600-G Subvention (20.352 euros) et convention avec l'Association Monsieur Vincent (94320 Cachan).

2012 DASES 602-G Autorisation de répondre aux consultations et de signer des marchés publics en qualité de prestataire pour les activités du Laboratoire d'Etude des Particules Inhalées pour l'année 2013. Approbation du tarif 2013 des prélèvements et des analyses du Laboratoire d'Etude des Particules Inhalées.

2012 DASES 609-G Subvention (20.000 euros) et convention avec la Fondation Jeunesse Feu Vert (12e) au titre de l'année 2012.

2012 DASES 610-G Subventions (22.000 euros) et conventions avec l'association Fédération Addiction (11e) et à l'association Ecole des Parents et des éducateurs d'Ile-de-France (11e).

2012 DASES 623-G Subvention (6.000 euros) à l'association Parallele Théâtre (18e).

2012 DFPE 12-G Participation (152.462 euros) et convention avec l'association Ambroise Croizat pour le fonctionnement du centre de protection maternelle situé 4-6, rue Lasson (12e).

M. Jean-Marie LE GUEN, rapporteur.

2012 DFPE 5-G - DASES 411-G Subventions (311.295 euros) et avenant n° 2 à convention et nouvelle convention avec l'association Estrelia (10e).

M. Jean-Marie LE GUEN et **M. Romain LEVY**, rapporteurs.

2012 DPE 91-G Signature d'une convention avec la Régie Eau de Paris pour la fourniture de prestations d'analyse et d'expertise dans le domaine de l'eau.

Mme Anne LE STRAT, rapporteure.

2012 DASES 10-G Approbation du principe et des modalités de passation d'un marché à bons de commande pour la fourniture et la pose de jeux extérieurs et de revêtements de sol pour la DASES et autorisation de signer le marché.

2012 DASES 404-G Subvention (460.000 euros) et convention avec l'association Accueil et Réinsertion sociale des Personnes et des Familles - œuvres des Gares (ARFOG) (13e).

2012 DASES 491-G Subvention (96.597euros) et convention avec l'association France Terre d'Asile (FTDA) (18e).

2012 DASES 492-G Subvention (224.297 euros) et convention avec l'association Œuvre de Secours aux Enfants (10e).

2012 DASES 539-G Subvention (1.700 euros) à l'association des anciens élèves d'Alembert (11e).

2012 DASES 540-G Subvention (1.700 euros) à l'association des anciens élèves de l'école d'horticulture Le Nôtre (13e).

2012 DASES 590-G Convention avec l'association ESTRELIA (10e) pour le centre de soin, d'accompagnement et de prévention en addictologie Centre Horizons.

2012 DASES 614-G Subvention (450.000 euros) et convention avec l'association La Maison Maternelle Fondatrice Louise Koppe (14e).

M. Romain LEVY, rapporteur.

2012 DDEEES 148-G Subvention (50.000 euros) et convention avec Medicen Paris Région.

2012 DDEEES 153-G Subvention avec convention (1 575 000 euros) avec l'Université Paris Descartes (Paris 5) pour l'acquisition de matériels scientifiques.

2012 DDEEES 159-G Signature d'une convention avec la Région Ile de France pour l'attribution d'une subvention destinée à financer la restructuration et l'extension du Campus Jourdan au profit de l'école normale supérieure et de l'école d'économie de Paris. Montant : 3.000.000 euros.

2012 DDEEES 160-G Subvention avec convention (125.000 euros) avec l'Institut de physique du globe de Paris (IPGP) destinée à financer la réhabilitation du pavillon Curie au sein de l'ilot Cuvier (5e).

2012 DDEEES 161-G Subvention (5.000 euros) avec convention à l'association Fondation Internet Nouvelle Génération pour son projet d'expédition Alléger la Ville (12e).

M. Jean-Louis MISSIKA, rapporteur.

2012 DDEEES 162-G Subvention (30.000 euros) et convention avec l'association Les Faubourgs Numériques pour l'équipement de la Mix Box.

M. Jean-Louis MISSIKA et **Mme Lyne COHEN-SOLAL**, rapporteurs.

2012 DA 37-G (et DA 37) Approbation et signature d'une convention constitutive d'un groupement de commandes pour des MAC pour la fourniture et la maintenance de fontaines à eau pour les services et directions de la Ville et du Département de Paris en 2 lots séparés, et lancement et attribution des MAC correspondants.

Mme Camille MONTACIÉ, rapporteure.

2012 DDEEES 26-G Subvention (13.000 euros) et convention avec l'association Accueil Social Familial et Orientation des Sans Emploi du 16e.

2012 DDEEES 144-G Subvention (24.600 euros) et convention avec l'association Permis pour réussir (95560).

2012 DDEEES 147-G Subvention (7.500 euros) et convention avec l'association Inter 7 (7e).

2012 DDEEES 149-G Subvention (5.000 euros) avec convention à l'association Pôle Média Grand Paris.

2012 DDEEES 150-G Subvention (310.000 euros) et avenant à la convention avec l'association Réseau Entreprendre Paris (11e).

2012 DDEEES 151-G Subvention et avenant à convention (480.000 euros) avec Oséo Régions.

M. Christian SAUTTER, rapporteur.

2012 DASES 11-G Signature d'une convention de gestion de locaux avec la Ville de Paris et d'une convention d'occupation précaire avec l'association des Restos du coeur pour la mise à disposition des locaux, situés au 24, rue Saint-Roch à Paris (1er).

2012 DASES 202-G Participation et avenant à convention (40.737 euros) avec l'association Petits Frères des Pauvres - Association de Gestion des Etablissements (11e) pour la maison-relais de la rue de la Chine (20e).

2012 DASES 368-G Participation et convention (80.000 euros) avec l' Association Service Social Familial Migrants (ASSFAM) au titre de son service social spécialisé.

2012 DASES 425-G Subvention (17.250 euros) à l'association l'un est l'autre (19e) pour son action de distribution de repas froids à des personnes isolées et des familles démunies.

2012 DASES 426-G Subvention (14.000 euros) à l'association Relais Logement correspondant à la prise en charge du loyer et des charges de ses locaux d'accueil de jour (15e).

2012 DASES 427-G Participation et avenant à convention (167.580 euros) avec l'association Aurore pour le fonctionnement de l'activité de maraude dans les arrondissements du sud-ouest de Paris et le Bois de Boulogne.

2012 DASES 447-G Subvention (20.000 euros) et convention avec l'association Crésus Ile-de-France - Paris (18e) pour son action d'accompagnement de personnes en situation de surendettement.

2012 DASES 453-G Subvention (76.225 euros) et convention avec l'association Aurore (15e), pour le fonctionnement de son centre d'hébergement pour femmes en situation de précarité appelé "la Maison" situé 77, rue du Château des Rentiers (13e).

2012 DASES 520-G Participation et convention (43.000 euros) avec l'association le Refuge pour le fonctionnement de son accueil de jour dans ses locaux situés 37, rue Hoche à Pantin (93500 Pantin).

2012 DASES 574-G Subvention (2.000 euros) et convention avec l'association AIRES 10 (10e) pour son action de formation sociolinguistique extensive dans le cadre de la politique de la Ville.

2012 DASES 577-G Participation et convention (143.000 euros) avec l'association Aurore (15e) pour son action de distribution de repas à des personnes isolées et des familles démunies sur le site de la Villette (19e).

2012 DASES 578-G Convention avec la Caisse d'Allocation Familiales de Paris relative à la gestion du Fonds d'initiative pour les allocataires du RSA et les personnes sans domicile fixe.

2012 DASES 585-G Signature d'une convention avec le CASVP pour l'accompagnement socioprofessionnel d'allocataires du RSA sans domicile fixe dans les permanences sociales d'accueil (PSA), et pour la gestion du fonds d'initiative pour les allocataires du RSA et les personnes sans domicile fixe.

Mme Olga TROSTIANSKY, rapporteure.

2012 DDEEES 35-G Subvention (30.000 euros) et convention avec l'association Passerelles 17 - Régie de quartier du 17ème Nord Est (17e).

2012 DDEEES 52-G Subvention (12.000 euros) à l'association Tout Autre Chose (9e).

2012 DDEEES 152-G Subvention (25.000 euros) et convention avec l'association Union Fédérale d'Intervention des Structures Culturelles (UFISC) (19e).

Mme Pauline VÉRON, rapporteure.

En outre, l'Assemblée a pris connaissance de la communication suivante :

2012 DAJ 23-G Communication de la liste des marchés attribués du 7 septembre au 3 octobre 2012.

Mme Camille MONTACIÉ, rapporteure.

Liste des membres présents.

M. Pierre AIDENBAUM, M. Gilles ALAYRAC, M. David ALPHAND, Mme Aline ARROUZE, Mme Lynda ASMANI, M. David ASSOULINE, M. Daniel ASSOULINE, M. Pierre AURIACOMBE, Mme Marie-Chantal BACH, Mme Marinette BACHE, M. Julien BARGETON, Mme Marie-Annick BARTHE, M. Denis BAUPIN, M. Hervé BENESSIONO, Mme Yamina BENGUIGUI, M. Jean-Didier BERTHAULT, Mme Florence BERTHOUT, Mme Geneviève BERTRAND, Mme Hélène BIDARD, M. Patrick BLOCHE, Mme Michèle BLUMENTHAL, M. Hamou BOUAKKAZ, Mme Céline BOULAY-ESPERONNIER, M. Pierre-Yves BOURNAZEL, M. Jacques BOUTAULT, Mme Claudine BOUYGUES, M. Jacques BRAVO, M. Jean-Bernard BROS, M. Ian BROSSAT, Mme Colombe BROSSEL, Mme Catherine BRUNO, Mme Delphine BURKLI, M. Jean-Pierre CAFFET, Mme Frédérique CALANDRA, Mme Liliane CAPELLE, M. Gauthier CARON-THIBAUT, Mme Marie-Claire CARRÈRE-GÉE, Mme Sandrine CHARNOZ, M. Pierre CHARON, M. Michel CHARZAT, Mme Joëlle CHÉRIOUX de SOULTRAIT, M. Pascal CHERKI, Mme Odette CHRISTIENNE, Mme Lyne COHEN-SOLAL, M. Yves CONTASSOT, M. Alexis CORBIÈRE, M. Thierry COUDERT, M. Jérôme COUMET, M. Daniel-Georges COURTOIS, M. Gérard d'ABOVILLE, M. François DAGNAUD, Mme Seybah DAGOMA, M. Claude DARGENT, Mme Virginie DASPET, Mme Rachida DATI, Mlle Emmanuelle DAUVERGNE, Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE, Mme Marie-Pierre de LA GONTRIE, Mme Françoise de PANAFIEU, M. Bernard DEBRÉ, M. Bertrand DELANOË, Mme Laurence DOUVIN, Mme Laurence DREYFUSS, Mme Véronique DUBARRY, M. Jérôme DUBUS, M. Philippe DUCLOUX, Mme Catherine DUMAS, M. Michel DUMONT, M. René DUTREY, Mme Myriam EL KHOMRI, M. Rémi FÉRAUD, Mme Léa FILOCHE, Mme Mireille FLAM, Mme Ghislène FONLLADOSA, Mme Danielle FOURNIER, M. Pierre GABORIAU, Mme Isabelle GACHET, Mme Edith GALLOIS, M. Sylvain GAREL, Mme Fabienne GASNIER, M. Bernard GAUDILLÈRE, M. Jean-Jacques GIANNESINI, Mme Danièle GIAZZI, Mme Fabienne GIBOUDEAUX, M. Christophe GIRARD, M. Claude GOASGUEN, Mme Laurence GOLDGRAB, M. Philippe GOUJON, Mme Claire GUIDI, M. Didier GUILLOT, Mme Marie-Laure HAREL, M. Eric HÉLARD, Mme Anne HIDALGO, Mme Valérie HOFFENBERG, Mme Halima JEMNI, M. Bruno JULLIARD, M. Patrick KLUGMAN, Mme Brigitte KUSTER, Mme Fatima LALEM, M. Jean-François LAMOUR, Mme Anne-Christine LANG, M. Jean- Marie LE GUEN, Mme Anne LE STRAT, M. François LEBEL, M. Jean-Pierre LECOQ, M. Jean-François LEGARET, M. Pierre LELLOUCHE, Mme Annick LEPETIT, M. Romain LEVY, M. Alain LHOSTIS, Mme Katia LOPEZ, Mme Hélène MACÉ de LÉPINAY, M. Roger MADEC, M. Jean-Yves MANO, M. Pierre MANSAT, M. Daniel MARCOVITCH, M. Stéphane MARTINET, M. Jean-François MARTINS, M. Jean-Baptiste MENGUY, M. Etienne MERCIER, Mme Martine MÉRIGOT de TREIGNY, M. Jean-Louis MISSIKA, M. Philippe MOINE, Mme Camille MONTACIÉ, Mme Valérie MONTANDON, Mme Claire MOREL, M. Christophe NAJDOVSKI, Mme Martine NAMY-CAULIER, Mme Annick OLIVIER, Mme Anne-Constance ONGHENA, M. Mao PENINO, Mme Frédérique PIGEON, Mme Géraldine POIRAUT-GAUVIN, Mme Olivia POLSKI, Mme Danièle POURTAUD, M. Yves POZZO DI BORGIO, M. Gérard REY, Mme Firmine RICHARD, M. Vincent ROGER, Mme Valérie SACHS, M. Christian SAINT-ETIENNE, M. Hermano SANCHES RUIVO, M. Georges SARRE, M. Christian SAUTTER, M. Pierre SCHAPIRA, Mme Danielle SIMONNET, M. Richard STEIN, Mme Gisèle STIEVENARD, Mme Anne TACHÈNE, Mme Karen TAÏEB, Mme Claude- Annick TISSOT, Mme Olga TROSTIANSKY, M. Daniel VAILLANT, M. François VAUGLIN, Mme Pauline VÉRON, Mme Catherine VIEU-CHARIER, M. Jean VUILLERMOZ, Mme Sylvie WIEVIORKA.

Excusé au sens du règlement

M. Patrick TRÉMÈGE.

Excusés

Mme Emmanuelle BECKER, Mme Maïté ERRECART, M. Jean TIBERI.

Absente

Mme Roxane DECORTE.

Annexe n° 1 - Tableau des vœux et amendements déposés en Commission.

Déposé en	Commission Séance	N° séance	N° Adoptés	Genre de proposition	Auteurs	Cl ou CG	A V Vnr	n° délib	Objet	Affectation Adjoint	VOTE	Date de vote
2e	2e	1		Exécutif	VERON	CG	A	DDEES 158G	amendement technique	VERON	Adopté	12-nov-12
1ère	6e	2		PCF-PG	BROSSAT SIMONNET	CG	A	SG 11 G	Modification de l'article 1,	LE GUEN	Rejeté	12-nov-12
6e	6e	3		PCF-PG	LHOSTIS	CG	V	SG 11 G	Poursuite d'un effort d'investissement de la Ville et de l'Etat en faveur des hôpitaux de I.A.P.-HP.	LE GUEN	Adopté (amendement)	12-nov-12
6e	6e	4		PCF-PG	SIMONNET	CG	V	SG 11 G	Valorisation des professionnels de santé en secteur 1,	LE GUEN	Retiré	12-nov-12
6e	6e	51		Exécutif		CG	V	SG 11 G		LE GUEN	Adopté	12-nov-12
7e	6e	5		UMPPA	LEGARET, BERTHOUT	CG	Vnr	-	Centre d'Adaptation Psycho-pédagogique déficients auditifs situé dans les locaux du collège Jean-Baptiste Poquelin (1er)	LE GUEN	Rejeté	12-nov-12
1ère	6e	52		UMPPA	HAREL	CG	Vnr	-	Prolifération des rats	LE GUEN	Adopté	12-nov-12
1ère	6e	7			ALPHAND, DREYFUSS	CG	Vnr	-	Relatif à l'occupation des logements de IAP-HP	LE GUEN	Rejeté	12-nov-12
1ère	6e	8			ALPHAND, DREYFUSS	CG	Vnr	-	Relatif à la transparence sur les critères utilisés par IAP-HP pour attribuer les logements relevant de son parc	LE GUEN	Rejeté	12-nov-12
1ère	6e	9			ALPHAND, DREYFUSS	CG	Vnr	-	Relatif à la liste des logements relevant du parc de logements de IAP-HP	LE GUEN	Rejeté	12-nov-12
6e	6e	10		PS-RGA	FERAUD	CG	Vnr	-	Examen des possibilités d'occupation d'immeubles vides à Paris,	TROSTIANSKY	Adopté	12-nov-12
6e	6e	11		PS-RGA	FERAUD	CG	Vnr	-	Utilisation temporaire de l'ancienne caserne de pompiers Château Landon (10e),	TROSTIANSKY	Adopté	12-nov-12
6e	6e	12		ELVAA	BOUTAULT	CG	Vnr	-	Reconnaissance de nouvelles familles à l'occasion de la remise des médailles organisée à l'Hôtel de Ville par la FNMF,	TROSTIANSKY	Retiré	12-nov-12
6e	6e	12618		Exécutif		CG	Vnr			TROSTIANSKY	Adopté	12-nov-12
6e	6e	13		PCF-PG	BROSSAT	CG	Vnr	-	Arrêt de la réduction des moyens attribués au Programme européen d'aide aux plus démunis (PEAD),	TROSTIANSKY	Adopté	12-nov-12
1ère	6e	14		PCF-PG	SIMONNET	CG	Vnr	DPE 78	Biffins et revendeurs de rue d'objets issus de la récupération	TROSTIANSKY	Retiré	12-nov-12
6e	6e	14118		Exécutif		CG	Vnr			TROSTIANSKY	Adopté	12-nov-12

